

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Vendredi 18 juin 2021

Hôtel 2 Février situé à la Place de
l'indépendance, Lomé TOGO.



Oragroup

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2021	3
AVIS DE CONVOCATION	4
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
1 • Rapport des Commissaires aux comptes selon SYSCOHADA	8
2 • Rapport des Commissaires aux comptes selon IFRS	53
3 • Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles... (article 432...)	205
4 • Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées	207
5 • Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées	225
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020 ET EXTRAORDINAIRE	229
RAPPORT D'EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON ENSEMBLE, DE SES COMITES SPECIALISES ET DE CHACUN DE SES MEMBRES POUR L'ANNEE 2020	239
PROJET DE RESOLUTIONS PRESENTEPAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	243
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE DE MR N'GUESSAN Tchétché AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PRESENTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2021	250
FORMULAIRE DE PROCURATION	251



MOT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2021

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires d'ORAGROUP S.A.

Moment privilégié de communication, de décision et d'échange avec la direction du Groupe, l'Assemblée générale d'ORAGROUP S.A. se tiendra le vendredi 18 juin 2021 à 10 heures à l'Hôtel 2 Février de Lomé, Togo.

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, les actionnaires pourront exclusivement voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou donner procuration à un membre du bureau, présent dans la salle de tenue de l'Assemblée.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est notamment disponible sur le site internet de la société www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs, et au siège social de ORAGROUP sis à LOME- TOGO, ou auprès de l'intermédiaire financier ou sont inscrits les titres de l'actionnaire.

Lors de l'Assemblée générale, les résultats financiers du Groupe, ses grands axes stratégiques et ses perspectives vous seront présentés. Vous aurez ensuite à vous prononcer sur chacune des treize (13) résolutions détaillées dans l'avis de convocation.

De 2020, il faut retenir que malgré le contexte difficile dû à l'épidémie de Covid-19, le Groupe a poursuivi ses efforts pour la réalisation de ses objectifs et est parvenu à maintenir une dynamique de forte croissance de ses activités et une amélioration de ses ratios d'exploitation.

Ce résultat est en grande partie dû à l'ensemble du personnel de nos banques dont la détermination sans faille à assurer la croissance de l'entreprise et à fournir de la valeur pour les actionnaires et pour l'Afrique est l'une des raisons pour lesquelles le Groupe a réussi à se démarquer de ses concurrents. Ce résultat est exposé avec force détails dans les pages suivantes de cette brochure.

Chers actionnaires, j'aimerais vous remercier pour votre engagement et votre soutien continu envers notre groupe bancaire et sa vision de grandir ensemble, et pour l'Afrique. Comme toujours, nous continuons d'accorder une grande importance à vos intérêts et restons engagés à vous servir.

Enfin, j'exprime ma reconnaissance aux membres des conseils des banques du Groupe pour le soutien et le travail acharné au cours de l'année 2020, et en particulier pour répondre aux engagements supplémentaires résultant de la pandémie de COVID-19.

Je vous souhaite une assemblée fructueuse.

Vincent LE GUENNOU
Président du Conseil d'Administration

ORAGROUP

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de F CFA 69 415 031 000
Siège social : 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, RCCM : TOGO-LOME 2000 B 1130
AVIS DE CONVOCAZIONE EN ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 18 juin 2021 à 10 heures GMT, qui se tiendra à l'Hôtel 2 Février de Lomé :

L'Assemblée Générale sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A. Ordre ordinaire

1. Approbation des états financiers de synthèse de la Société au titre de l'exercice clos au 31/12/20
2. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUSCGIE
3. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'AUSCGIE
4. Approbation du rapport d'évaluation du Conseil, ses comités et chacun de ses membres
5. Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes
6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/20
7. Renouvellement des mandats des administrateurs
8. Désignation d'un 4^{ème} administrateur indépendant
9. Fixation des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2021
10. Autorisation préalable pour la mise en place d'un emprunt obligataire
11. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

A. Ordre extraordinaire

12. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions de préférence à dividendes prioritaires sans droit de vote, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé
13. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

Observations

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, et conformément aux dispositions prises par le gouvernement du Togo pour lutter contre sa propagation, l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 18 juin 2021 se tiendra, suivant les modalités d'organisation et de participation suivantes :

- Les actionnaires pourront exclusivement voter par correspondance, donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou donner procuration à un membre du bureau, présent dans la salle de tenue de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est notamment disponible sur le site internet de la société www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs, ou retiré physiquement au siège social de ORAGROUP sis à 392, Rue des Plantains - B.P. 2810 LOME- TOGO, ou auprès de l'intermédiaire financier où sont inscrites les titres de l'actionnaire.
- Les actionnaires conservent leur droit de demander l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée conformément aux dispositions des articles 520 et 521 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et GIE (AUSCGIE). Ces projets de résolution seront adressés au siège social, par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie électronique à l'adresse agmogg2021@orabank.net dix (10) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale pour pouvoir être soumis au vote de l'Assemblée.
- Les documents prévus par l'article 525 de l'AUSCGIE seront disponibles au siège de la société ou consultables sur le site internet de la société www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs à compter du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale. Ils pourront être adressés aux actionnaires sur demande à effectuer par voie électronique à l'adresse agmogg2021@orabank.net.
- Les actionnaires sont invités à privilégier la transmission électronique pour leurs demandes.
- Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site internet www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs.

Formalités préalables pour participer à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à cette Assemblée en se faisant représenter ou en votant par correspondance.

Conformément aux dispositions des articles 541 ou 831-1 de l'AUSCGIE, l'actionnaire doit justifier de l'inscription en compte de ses titres :

- Pour l'actionnaire nominatif, dans les registres de titres nominatifs tenus par la société au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure GMT, soit le mardi 15 juin 2021 à zéro heure GMT ;
- Pour l'actionnaire au porteur, par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure GMT, soit le mardi 15 juin 2021 à zéro heure GMT.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au plus tard le mardi 15 juin 2021 à zéro heure GMT, dans les conditions rappelées ci-dessus, pourront participer à cette Assemblée.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale

L'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Voter par correspondance ;
- Donner procuration au Président de l'Assemblée ou donner procuration sans indication de mandataire (assemblée à un pouvoir au Président) ;
- Donner une procuration à un autre membre du bureau de son choix présent dans la salle de tenue de l'Assemblée ;

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou donner pouvoir au Président ou à un autre membre du bureau pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation, à Oragroup S. A., 392 Rue des Plantains Lomé Togo ou par Email : agmogg2021@orabank.net ;
- pour l'actionnaire au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire habilité qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Ce formulaire accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité devra être renvoyé à Oragroup S. A., 392 Rue des Plantains Lomé Togo ou par Email : agmogg2021@orabank.net ;

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera également mis en ligne sur le site internet de la société www.orabank.net, rubrique Relations Investisseurs, à partir du 29 mai 2021.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance ou par procuration devront être reçus par Oragroup trois (3) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée soit au plus tard le mardi 15 juin 2021 à minuit, heure GMT.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration vaut pour les éventuelles assemblées successives qui pourraient être convoquées avec la même ordre du jour.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des états financiers de synthèse de la Société au titre de l'exercice clos au 31/12/20

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport d'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon le SYSCOHADA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport d'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport d'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport du président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'AUSCGIE

Approuve ces rapports dans toutes leurs parties.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve spécifiquement :

- a) Les états financiers annuels individuels de synthèse établis selon le SYSCOHADA de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, Sept milliards cinq cent soixante-quatre millions six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq (7 564 609 785) et un total bilan de FCFA, cent quatre-vingt-dix-huit milliards cent soixante-trois millions six cent vingt-trois mille six cent quarante-trois (198 173 623 643).
- b) Les états financiers annuels individuels de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de F CFA, trois milliards trois cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quarante-huit mille huit cent trente-quatre (3 382 448 834) et un total bilan de FCFA, deux cent cinquante-sept milliards quatre cent quatre-vingt-onze millions neuf cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-huit (257 491 838 978).
- c) Les états financiers annuels consolidés de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, neuf milliards quatre cent quarante millions quatre cent mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (9 440 409 898) et un total bilan de FCFA, trois mille deux cent soixante-huit milliards deux cent quarante-trois millions cinq cent mille trois cent dix-sept (3 268 243 500 317).

Deuxième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUSCGIE

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées en application de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes, et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'AUSCGIE

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve le contenu dudit rapport.

Quatrième résolution : Approbation du rapport d'évaluation du Conseil, ses comités et chacun de ses membres

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'évaluation du Conseil d'Administration dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres, en application des dispositions de l'article 17 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative

à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, déclare approuver expressément ledit rapport, en chacun de ses termes qui y sont mentionnés.

Cinquième résolution : Quidus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quibus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Elle donne pour le même exercice décharge aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Sixième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/20

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat distribuable composé du résultat de l'exercice 2020, s'élevant à F CFA sept milliards cinq cent soixante-quatre millions six cent huit mille sept cent quatre-vingt-cinq (7 564 809 785) et du report à nouveau bénéficiaire s'élevant à F CFA 4 milliards huit cent vingt-sept millions cent douze mille huit cent trente-neuf (4 827 112 939), comme suit :

- Dotation de la réserve obligatoire (10 % du résultat) : 756 460 979 F CFA
- Distribution de dividendes : 0 F CFA
- Affectation au compte de « Reserves facultatives » : 4 827 112 939 F CFA
- Affectation au compte « Report à nouveau » : 6 808 148 806 F CFA

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres de la Société comme suit :

POSTE DU BILAN	AVANT REPARTITION	APRES REPARTITION
Capital	69 415 031 000	69 415 031 000
Reserves obligatoires	2 296 042 758	3 042 603 737
Reserves facultatives	0	4 827 112 939
Report à nouveau	4 827 112 939	6 808 148 806
Prime d'émission	18 762 503 038	18 762 503 038
CAPITAUX PROPRES	95 299 889 735	102 855 299 520
Résultat de l'exercice	7 564 809 785	0
Dividendes à distribuer	0	0
TOTAUX	102 855 299 520	102 855 299 520

Septième résolution : Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'expiration à la présente Assemblée Générale des mandats des administrateurs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin en 2024, le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats de Messieurs Vincent Le Guennou, Ferdinand Ngon Kembo, William Nkontchou, Brice Lodignon, Jean-Louis Mattu, Marie-Ange Saraka Yao, Alassane Ba, François Klitting et des personnes morales Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et ECF Financial Holding (EFH).

Huitième résolution : Désignation d'un Arme administrateur indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire, en exécution des dispositions des articles 10 et 11 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, après avoir examiné les dossiers des candidats qui ont postulé pour ledit poste, décide de nommer Monsieur Tchatché N'Goussan, en qualité d'administrateur indépendant, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, laquelle nomination prendra fin en 2024, le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Tchatché N'Goussan a déclaré accepter le mandat qui lui est conféré et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité.

Par conséquent, l'Assemblée prend acte, à toutes fins utiles, que le Conseil d'Administration de la Société sera désormais composé de onze (11) administrateurs personnes physiques et morales, tous pour un mandat de trois (3) ans prenant fin en 2024, le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et mentionné dans le tableau ci-dessous :

Noms & Prénoms	Personne physique	Représentant permanent	Indépendance
Vincent Le Guennou	Oui		Non
Ferdinand Ngon Kembo	Oui		Non
William Nkontchou	Oui		Non
Brice Lodignon	Oui		Non
Jean-Louis Mattu	Oui		Non
Marie-Ange Saraka Yao	Oui		Oui
Alassane Ba	Oui		Oui
François Klitting	Oui		Oui
Tchatché N'Goussan	Oui		Oui
BOAD	Non	Non encore notifié	Non
EFH	Non	Arme Claire Grimeaux	Non

Nuvième résolution : Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil au titre de l'exercice 2021

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2021, la somme globale brute annuelle de F CFA deux cent vingt-trois millions vingt-cinq mille trois cent quatre-vingts (223 025 380), soit l'équivalent de trois cent quarante mille (340 000) Euros à titre d'indemnités de fonction.

Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.

Dixième résolution : Autorisation préalable pour la mise en place d'un emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires après en avoir délibéré, autorise la mise en place d'un emprunt obligataire par voie d'émission d'obligations non échangeables ni convertibles en actions d'un montant de cinquante milliards (50 000 000 000) de francs CFA, par appel public à l'épargne sur le Marché Financier de l'UMOA. L'Assemblée Générale délègue au surplus,

pouvoir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter la taille de cette émission à un montant qu'il fixera en fonction de l'évolution des besoins de financement du Groupe au moment du lancement de l'opération dont l'arrangement est confié à la société HUDSGN & Cie, également désignée Chef de file.

L'Assemblée Générale délègue enfin tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour :

- Procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois dans le délai d'un (1) an et d'en arrêter les modalités pratiques ;
- De fixer le taux de rémunération, la maturité et l'amortissement au moment de l'émission pour tenir compte de l'état du marché pour les opérations similaires, et généralement, d'accomplir toutes les démarches nécessaires en vue de parvenir à la bonne fin de l'opération.

Onzième résolution : Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

Deuxième résolution : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, à l'effet de décider l'émission d'actions de préférence à dividendes prioritaires sans droit de vote, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles 567-1 et suivants de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales, et après avoir constaté que le capital était entièrement libéré :

- Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et la réglementation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions de préférence de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant au Togo qu'à l'international ;

- Décide que les actions de préférence susceptibles d'être émises, dites Actions B, seront sans droit de vote et donneront droit à chaque exercice social ouvert à compter de l'exercice en cours lors de la décision d'émission, à un dividende prioritaire calculé sur le bénéfice distribuable, après affectation à la réserve légale, qui sera attribué par préférence aux actions ordinaires, et que ce dividende prioritaire sera égal pour chaque action de préférence B à un multiple du dividende versé par action ordinaire au titre de l'exercice considéré, arrêté par le Conseil d'Administration lors de la décision d'émission ;

- Décide que l'émission des actions de préférence en vertu de la présente délégation sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour leur propre compte ;

- Décide que le montant nominal des augmentations de capital social par voie d'émission d'actions de préférence susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de FCFA dix-sept (17) milliards, soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de F CFA 1000, un maximum de dix-sept millions (17 000 000) actions soit 25% du capital social ;

- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs actions à créer, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;

- Donne pouvoir au Conseil d'Administration, à sa seule initiative, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :

- Signer tout contrat de garantie ;
- Prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé, des droits, actions de préférences ainsi créées ;
- De constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société ;
- Apporter aux statuts toutes modifications, notamment en ce qui concerne le montant du capital social, le nombre et type des actions le composant ;
- D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; et

- Prendre acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée.

Troisième résolution : Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cet avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

A hand holding a silver pen is positioned over an open, spiral-bound notebook. The entire image is overlaid with a semi-transparent green filter. The notebook's pages are lined, and the spiral binding is visible at the bottom. The text 'RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES' is centered in white, bold, uppercase letters, flanked by two horizontal white lines.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les états financiers individuels établis
selon le Syscohada

Exercice clos le 31 décembre 2020
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé – Togo
Ce rapport contient 4 pages
Les annexes contiennent 42 pages

31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86
E-mail : excoficao@excoafrique.com

8^{ème} étage immeuble BTCl Siège
169, Bd du 13 janvier – 06 BP 6019 Lomé, Togo
Tél : +228 22 21 87 69
Fax : +228 22 21 03 55
E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels établis selon le Syscohada

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- l'audit des états financiers individuels annuels d'ORAGROUP S.A. tels qui sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers individuels établis selon le Syscohada

1.1. *Opinion*

A notre avis, les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière.

1.2. *Fondement de l'opinion*

Nous nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Autre point

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, notamment les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

1.4. Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulées, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion de la holding par le Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes



Exco FICAO

Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo


KPMG Togo
 169, Bd. du 13 janvier
 8^e étage immeuble BTCI Siège
 Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
 06 BP 0019 Lomé 06 - Togo
 Franck FANOU
 Associé

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers
- Etats financiers de l'exercice

ANNEXE 1 :

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives
à l'audit des états financiers**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états

financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2 :

**Etats financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2020**

SECTION 2:MODELE 2(BILAN ACTIF)

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

REF	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/2020			EXERCICE au 31/12/2019
			BRUT	AMORT et DEPREC	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	4 443 097 546	1 560 911 129	2 882 186 417	3 107 286 859
AE	Frais de développement et de prospection		-	-	-	-
AF	Brevets,licences,logiciels,et droits similaires		4 443 097 546	1 560 911 129	2 882 186 417	3 107 286 859
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	-
AH	Autres immobilisation incorporelles		-	-	-	-
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	1 600 440 145	1 043 717 789	556 722 356	558 148 721
AJ	Terrains (1)dont placement en Net/.....		-	-	-	-
AK	Bâtiments (1) dont placement en net...../.....		-	-	-	-
AL	Aménagements, agencements et installations		467 051 473	217 663 084	249 388 389	222 971 582
AM	Matériel,mobilier et actifs biologiques		637 218 625	513 147 098	124 071 527	105 515 403
AN	Matériel de transport		496 170 047	312 907 607	183 262 440	229 661 736
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3	241 951 451	-	241 951 451	183 660 018
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	183 296 288 520	14 248 342 864	169 047 945 656	172 237 325 094
AR	Titre de participation		147 048 850 041	14 248 342 864	132 800 507 177	127 424 165 018
AS	Autres immobilisations financières		36 247 438 479	-	36 247 438 479	44 813 160 076
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		189 581 777 662	16 852 971 782	172 728 805 880	176 086 420 692
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5	-	-	-	-
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	-	-	-	-
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		18 136 874 470	131 430 000	18 005 444 470	14 089 173 260
BH	Fournisseurs avances versées	17	2 483 169	-	2 483 169	3 917 116
BI	Clients	7	2 360 134 622	-	2 360 134 622	448 367 627
BJ	Autres créances	8	15 774 256 679	131 430 000	15 642 826 679	13 636 888 517
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		18 136 874 470	131 430 000	18 005 444 470	14 089 173 260
BQ	Titre de placement	9	1 646 570 754	13 554 054	1 633 016 700	1 347 608 750
BR	Valeurs à encaisser	10	-	-	-	-
BS	Banques,chèques postaux , caisse et assimilés	11	5 806 356 593	-	5 806 356 593	15 806 075 820
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF		7 452 927 347	13 554 054	7 439 373 293	17 153 684 570
BU	Ecart de conversion-Actif	12	-	-	-	-
BZ	TOTAL GENERAL		215 171 579 479	16 997 955 836	198 173 623 643	207 329 278 522

SECTION 2: MODELE 2(BILAN PASSIF)

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

REF	PASSIF	Note	EXERCICE AU 31/12/2020	EXERCICE AU 31/12/2019
			NET	NET
CA	Capital	13	69 415 031 000	69 415 031 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	-	-
CD	Primes liées au capital social	14	18 762 503 038	18 762 503 038
CE	Ecart de réévaluation	3e	-	-
CF	Réserves indisponibles	14	2 286 042 758	1 739 568 637
CG	Réserves libres	14	-	-
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	4 827 112 939	4 351 407 831
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice+ ou perte -)		7 564 609 785	5 464 741 213
CL	Subventions d'investissemnt	15	-	-
CM	Provisions réglementées	15	-	-
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		102 855 299 520	99 733 251 719
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	91 252 178 552	103 197 224 193
DB	Dettes de location acquisition	16	-	-
DC	Provisions pour risques et charges	16	-	95 317 535
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		91 252 178 552	103 292 541 728
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		194 107 478 072	203 025 793 447
DH	Dettes circulantes HAO	5	28 720 402	3 401 985
DI	Clients, avances reçues	7	-	-
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	1 508 822 874	768 792 547
DK	Dettes fiscales et sociales	16	1 939 354 705	2 116 583 145
DM	Autres dettes	19	562 546 348	938 006 156
DN	Provisions pour risque à court terme	19	-	450 000 000
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		4 039 444 329	4 276 783 833
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	26 701 242	26 701 242
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		26 701 242	26 701 242
DV	Ecart de conversion-Passif	12	-	-
DZ	TOTAL GENERAL		198 173 623 643	207 329 278 522

SECTION 2: MODELE DE COMPTE DE RESULTAT

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification : 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU	
				31/12/2020	31/12/2019	
				NET	NET	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	-	-
RA	Achats de marchandises		-	22	-	-
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	-	-
XA	MARGE COMMERCIALE(Somme TA à RB)				-	-
TB	Vente de produits fabriqués	B	+	21	-	-
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	7 983 590 072	6 931 232 715
TD	Produits accessoires	D	+	21	9 734 663 411	8 131 551 642
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES(A+B+C+D)				17 718 253 483	15 062 784 357
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-	-
TF	Production immobilisée			21	-	-
TG	Subventions d'exploitation			21	-	-
TH	Autres produits		+	21	712 006 675	178 373 801
TI	Transfert de charges d'exploitation		+	12	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-	-
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	-	-
RE	Autres Achats		-	22	(160 526 695)	(132 632 171)
RF	Variation de stock et d'autres approvisionnements		-/+	6	-	-
RG	Transports		-	23	(33 407 237)	(453 151 971)
RH	Services extérieurs		-	24	(4 056 131 254)	(3 222 562 742)
RI	Impôts et taxes		-	25	(454 806 213)	(79 351 689)
RJ	Autres charges		-	26	(457 233 392)	(643 507 316)
XC	VALEUR AJOUTEE(XB+RA+RB)+(somme TE à RJ)				13 268 155 367	10 709 952 269
RK	Charges de personnel		-	27	(6 585 658 345)	(6 162 494 969)
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			28	6 682 497 022	4 547 457 300
TJ	Reprises d'ammortissements, provisions et aux dépréciations		+	28	4 624 319 581	6 575 873 272
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		-	3C&28	(601 831 127)	(3 853 954 781)
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)				10 704 985 476	7 269 375 791
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	2 495 108 357	2 213 471 220
TL	Reprises de provisions et de dépréciations financières		+	28	-	-
TM	Transferts de charges financières		+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilés		-	29	(5 637 969 410)	(3 992 461 996)
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				(3 142 861 053)	(1 778 990 776)
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				7 562 124 423	5 490 385 015
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	3 326 154	12 804 804
TO	Autres Produits HAO		+	30	-	-
RO	Valeurs comptables de cession d'immobilisations		-	3D	(840 792)	(38 448 606)
RP	Autres charges HAO		-	30	-	-
XH	RESULTATS HORS ACTIVITES ORDINAIRES (Somme TN à RP)				2 485 362	(25 643 802)
RQ	Participation des travailleurs		-	30	-	-
RS	Impôts sur résultat		-	37	-	-
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				7 564 609 785	5 464 741 213

SECTION 2: MODELE DDE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	31/12/2020	31/12/2019
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1-Trésoreire passif N-1)	A	17 126 983 328	15 460 569 359
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		3 444 318 434	2 768 466 524
FB	-Actif circulant HAO ⁽¹⁾		-	0
FC	-Variation de stocks		-	0
FD	-Variations de créances		(3 916 271 210)	2 380 537 747
FE	+Variation du passif circulant ⁽¹⁾		(237 339 504)	-1 187 156 810
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE)		(4 153 610 714)	1 193 380 937
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	(709 292 280)	3 961 847 461
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	-Décassement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(201 674 522)	-147 251 903
FG	-Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(184 784 601)	-237 665 255
FH	-Décassement liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(11 470 978 222)	-41 385 113 519
FI	+Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 326 154	12 804 804
FJ	+Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		19 236 699 819	10 472 778 900
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	7 382 588 628	-31 284 446 973
	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)			
FK	+Augmentation de capital par apports nouveaux		0	0
FL	+Subventions d'investissement reçues		0	0
FM	-Prélèvements sur le capital		0	0
FN	-Dividendes versés		(4 442 561 984)	-4 234 316 891
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	(4 442 561 984)	-4 234 316 891
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+Emprunts		33 265 169 138	146 826 037 021
FP	+Autres dettes financières		-	0
FQ	-Remboursement des emprunts et autres dettes financières		(45 210 214 779)	-113 602 706 649
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	(11 945 045 641)	33 223 330 372
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	(16 387 607 625)	28 989 013 481
ZG	VARIATION DE TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F)	G	(9 714 311 277)	1 666 413 969
ZH	Trésorerie nette au 31 Decembre (G+A) contrôle: Trésorerie actif N-Trésorerie passif N=	H	7 412 672 051	17 126 983 328

NOTE 1 : DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

LIBELLES	NOTE	Montant brut	SURETES REELLES		
			Hypothèques	Nantissements	Gages/autres
Dettes financières et ressources assimilées :					
Emprunt obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires /AGF		35 000 000 000			
Emprunts et dettes des établissements de crédit					
Autres dettes financières					
SOUS TOTAL(1)					
Dettes de location-acquisition:					
Dettes de credit-bail mobilier					
Dettes de credit-bail immobilier					
Dettes dur contrats de location-vente					
Dette sur contrats de location-acquisition					
SOUS TOTAL(2)					
Dettes du passif circulant:					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Clients					
Personnel					
Sécurité sociale et organismes sociaux					
Etat					
Organismes internationaux					
Associés et groupe					
Créditeurs divers					
SOUS TOTAL (3)					
TOTAL(1)+(2)+(3)					
ENGAGEMENTS FINANCIERS					
			Engagements donnés		Engagements reçus
Engagements consentis à des entités liées					
Prime de remboursement non échus					
Avals,cautions , garanties					35 000 000 000
Hypothèques , nantissements,gages,autres					
Effets escomptés non échus					
Créances commerciales et professionnelles cédées					
Abandons de créances conditionnels					
TOTAL					

Oragroup a reçu des cautions de AGF dans le cadre de son opérations de levées de fonds billet de trésorerie XOF 35 milliards.

NOTE 2: INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 2 INFORMATIONS OBLIGATOIRES

A-DECLARATION DE CONFIRMITE AU SYSCOHADA

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux principes comptables admis par le SYSCOHADA en particulier le respect :

- de la règle de prudence;
- de l'hypothèse de continuité de l'exploitation;
- de l'indépendance des exercices.

B-REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux principes comptables admis par le SYSCOHADA en particulier le respect :

- de la règle de prudence;
- de l'hypothèse de continuité de l'exploitation;
- de l'indépendance des exercices.

C-DEROGATION AUX POSTULATS ET CONVENTIONS COMPTABLES

NEANT

D-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NEANT

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

NOTE 3A
IMMOBILISATIONS

	MONTANT BRUT A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS APPORTS CREATIONS	VIREMENTS POSTERIEURS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 310 826 542	48 685 271	
AE Frais de développemnt et de prospection	-		
AF Brevets,Licences , Logiciels , et droits similaires	4 310 826 542	48 685 271	
AG Fonds commercial et droit au bail	-		
AH Autres immobilisations incorporelles	-		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 431 703 997	152 497 086	
Terrains hors immeuble de placement	-		
Terrains-immeuble de placement	-		
Bâtiments hors immeuble de placement	-		
Bâtiment-immeuble de placement	-		
AL Aménagement, agencements et installations	404 331 929	26 279 944	
AM Matériel,mobilier et actifs biologiques	565 902 021	74 977 142	
AN Matériel de transport	461 470 047	51 240 000	
AVANCES ET ACOMPTES VERSEES SUR IMMOBILISATIONS	183 660 018	185 276 766	
251 Immobilisations incorporelles	140 260 418	152 989 251	
252 Immobilisations corporelles	43 399 600	32 287 515	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	191 062 010 117	11 470 978 222	
AR Titres de participation	146 248 850 041	800 000 000	
AS Autres immobilisations financières	44 813 160 076	10 670 978 222	
TOTAL GENERAL	196 988 200 674	11 857 437 345	1

L'augmentation des avances et acomptes versée sur immobilisations incorporelles s'explique principalement

L'augmentation du poste matériel de transport est due à l'acquisition d'un véhicule de fonction pour un montant de 23 millions.

La diminution des autres immobilisations financières s'explique d'une part par l'octroi d'un nouveau prêt sur lequel a été versé 10 milliards et d'autre part le remboursement des différents prêts aux filiales dont le prêt relais de 13 milliards à la Côte d'Ivoire.

ATION BRUTE

Exercice clos le 31-12-2020

Durée(en mois): 12

N BRUTE

MONTANTS DE A POSTE	Suite à une réévaluation pratique au cours de l'exercice	Cessions Scissions Hors service	Virements de poste à poste	MONTANT BRUT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
83 585 733	-	-	-	4 443 097 546
				-
83 585 733				4 443 097 546
				-
				-
43 399 600	-	27 160 538	-	1 600 440 145
				-
				-
				-
36 439 600		-		467 051 473
		3 660 538		637 218 625
6 960 000		23 500 000		496 170 047
-	-	-	126 985 333	241 951 451
			83 585 733	209 663 936
			43 399 600	32 287 515
-	-	19 236 699 819	-	183 296 288 520
				147 048 850 041
		19 236 699 819		36 247 438 479
26 985 333	-	19 263 860 357	126 985 333	189 581 777 662

t par l'acquisition de logiciel Moodys analytys pour 147 MFCFA.

montant de 35 millions et deux véhicules de pool pour 23 200 000 et la cession d'un véhicule de fonction

bordonné à la filiale de la Cote d'Ivoire pour 3 milliards et un prêt de 4,7 milliards à BMI
Ivoire

NOTE 3B: BIENS PRIS EN LOCATION ACQUISITION

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 3B
BIENS PRIS EN LOCATION ACQUISITION

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	NATURE DU CONTRAT (I;M;A)	AUGMENTATION B				DIMINUTIONS C		D=A+B+C
		A						
		MONTANT BRUT A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	Acquisitions Apports Créations	Virement de poste à poste	Suite à une réévaluation pratique au cours de l'exercice	Cessions Scissions Hors service	Virement de poste à poste	MONTANT BRUT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
AF Brevets, licences, logiciels et droits similaires								
AG Fonds commercial et droit au bail								
AH Autres immobilisations incorporelles								
SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-	-	-	-	-	-	-
AJ Terrains								
AK Bâtiments								
AL Aménagements, agencements et installations								
AM Matériel, mobilier et actifs biologiques								
AN Matériel de transport								
SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL		-	-	-	-	-	-	-

NOTE 3D: IMMOBILISATIONS (PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION)

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 3D
IMMOBILISATIONS : PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION

LIBELLES	MONTANT BRUT A	AMORTISSEMENTS PRATIQUES B	VALEUR COMPTABLE NETTE C=A-B	PRIX DE CESSION D	PLUS VALUE OU MOINS-VALUE E=D-C
AE Frais de développement et de prospection					-
AF Brevets, licences, logiciels et droits similaires					-
AG Fonds commercial et droit au bail					-
SOUS TOTAL:IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-
AJ Terrains					
AK Bâtiments					
AL Aménagements, agencements et installations					
AM Matériel, mobilier et actifs biologiques	3 660 538	2 819 746	840 792	716 154	(124 638)
AN Matériel de transport	23 500 000	23 500 000	-	2 610 000	2 610 000
SOUS TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 160 538	26 319 746	840 792	3 326 154	2 485 362
AR Titre de participations					
AS Autres immobilisations financières	18 186 699 819		18 186 699 819	18 186 699 819	-
SOUS TOTAL :IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 186 699 819	-	18 186 699 819	18 186 699 819	-
TOTAL GENERAL	18 213 860 357	26 319 746	18 187 540 611	18 190 025 973	2 485 362

Un véhicule de fonction a été cédé au cours de l'exercice. Le véhicule cédé a été acheté en octobre 2014 pour 23 000 000 XOF et est complètement amorti depuis octobre 2018. Le montant de remboursement des prêts aux filiales est composé essentiellement de 13 milliards de prêt relai AATIF remboursé en capital et intérêt par la filiale de Côte d'Ivoire, 2,4 milliards de prêt relai remboursé en capital et intérêt par la filiale du Tchad.

NOTE 3C: IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 3C
IMMOBILISATIONS (AMORTISSEMENTS)

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D=A+B-C
	AMORTISSEMENTS CUMULES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS: DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS: Amortissements relatifs aux éléments sortis de l'actif	CUMUL DES AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
AE Frais de développement et de prospection	-			-
AF Brevets,licences,logiciels et droits similaires	1 203 539 683	357 371 446		1 560 911 129
AG Fonds commercial et droit au bail \$	-			-
AH Autres immobilisations incorporelles	-			-
SOUS TOTAL: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 203 539 683	357 371 446	-	1 560 911 129
Terrains hors immeuble de placement				
Terrains-immeuble de placement				
Bâtiments hors immeuble de placement				
Bâtiments -immeuble de placement				
AL Aménagements,agencements et installations	181 360 347	36 302 737		217 663 084
AM Matériel,mobilier et actifs biologiques	460 386 618	55 580 226	2 819 746	513 147 098
AN Matériel de transport	231 808 311	104 599 296	23 500 000	312 907 607
SOUS TOTAL: IMMOBILISATIONS CORPORELLES	873 555 276	196 482 259	26 319 746	1 043 717 789
TOTAL GENERAL	2 077 094 959	553 853 705	26 319 746	2 604 628 918

Le groupe Orabank procède exclusivement à un amortissement linéaire des biens amortissables. Les durées d'amortissements sont déterminées en prenant en compte le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Toutefois les taux sont compris entre 5 et 33,33%.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 4
IMMOBILISATION FINANCIERES

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
AR Titres de participation	147 048 850 041	146 248 850 041	1%			146 248 850 041
271 Prêts et créances	32 165 864 007	42 171 331 003	-24%			33 165 864 007
272 Prêt au personnel	-	-				
273 Créances sur l'état	-	-				
274 Titres immobilisés	-	-				
275 Dépôts et cautionnements	54 246 282	76 927 792	-29%			54 246 282
276 Interêts courus	4 027 328 190	2 564 901 281	57%	4 077 328 190		
TOTAL BRUT	183 296 288 520	191 062 010 117	-4%	4 077 328 190	-	179 468 960 330
296 Dépréciations titres de participation	14 248 342 864	18 824 685 023	-24%			14 803 712 047
297 Dépréciations autres immobilisations	-	-				
TOTAL NET DE DEPRECIATION	169 047 945 656	172 237 325 094	-2%	4 077 328 190	-	164 665 248 283

Liste des filiales et participations:

Dénomination sociale	Localisation (Ville/pays)	Valeur d'acquisition	% Détenu	Montant des capitaux propres filiale	Résultat dernier exercice filiale
Orabank TOGO	TOGO	22 137 995 552	83,67%	42 792 449 723	3 334 001 095
Orabank BENIN	BENIN	40 526 325 257	97,62%	17 099 866 389	630 169 452
Orabank TCHAD	TCHAD	12 085 682 848	100,00%	(21 434 124 054)	(16 034 400 277)
Orabank GABON	GABON	13 532 000 240	85,47%	23 908 248 947	2 153 942 144
Orabank GUINEE	GUINEE	5 131 972 607	68,33%	12 593 300 059	1 769 502 113
Orabank Mauritanie	MAURITANIE	20 835 113 537	98,42%	2 219 616 619	(2 161 378 350)
Orabank Côte d'Ivoire	COTE D'IVOIRE	31 698 750 000	64,11%	68 888 930 371	14 344 174 273
Oragroup Securities	COTE D'IVOIRE	300 000 000	60,00%	Pas d'activité	Pas d'activité
Bank Money Back	TOGO	1 000 000	100,00%	(1 419 615 191)	(1 424 505 958)
SCI LA MARINA	TOGO	10 000	0,00%	(188 000 000)	(570 175 266)

Les titres de participation sont des investissements à long terme faits par la holding dans les filiales. Ils font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté comptable et font l'objet d'une provision ou d'une reprise en fonction des performances financières de la filiale. La méthode d'évaluation retenue par la holding est l'approche DDM.

NOTE 5 ACTIF CIRCULANT ET DETTES CIRCULANTES HAO

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 5 ACTIF CIRCULANT ET DETTES CIRCULANTES HAO

ACTIF CIRCULANT HAO

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en%
485 Créances sur cessions d'immobilisations	-	-	#DIV/0!
488 Autres créances hors activités ordinaires	-	-	#DIV/0!
TOTAL BRUT	-	-	
498 Dépréciations des créances HAO	-	-	#DIV/0!
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	-	-	

DETTES CIRCULANTES HAO

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
481 Fournisseurs d'investissements	28 720 402	3 401 985	744%
482 Fournisseurs d'investissements effets à payer	-	-	#DIV/0!
Versements restant à effectuer sur titres de participation et titres immobilisés non libérés			
484 Autres dettes hors activités ordinaires	-	-	#DIV/0!
TOTAL	28 720 402	3 401 985	744%

NOTE 8 : AUTRES CREANCES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 8 AUTRES CREANCES

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en%	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
42 Personnel	19 592 923	27 663 439	-29%	19 592 923		
43 Organismes sociaux	-	-	#DIV/0!	-		
44 Etat et collectivités publiques	-	1 348 352	-100%	-		
45 Organismes internationaux	-	-	#DIV/0!			
46 Apporteurs, associés et groupe	-	-	#DIV/0!			
475 Compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA	-	-				
47(sa) Autres débiteurs divers	15 754 663 756	13 739 306 726	15%	15 019 404 892		
185 Compte permanents non bloqués des établissements et des succursales	-	-	#DIV/0!			
186+ Compte de liaison charges et produits			#DIV/0!			
188 Compte de liaison des sociétés en participation			#DIV/0!			
TOTAL BRUT AUTRES CREANCES	15 774 256 679	13 768 318 517	15%	15 038 997 815	-	-
Dépréciations des autres créances	131 430 000	131 430 000	0%	131 430 000		
TOTAL NET DE DEPRECIATION	15 642 826 679	13 636 888 517	15%	14 907 567 815	-	-

Les dépréciation des autres créances sont constituées des provisions à 100% des créances sur divers partenaires d'Oragroup pour 131 millions.

NOTE 7: CLIENTS

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 7
CLIENTS

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %	Créances à un an au plus	Créances à plus d'un an et à deux ans au plus	Créances à plus de deux ans
411 (sauf) Clients (hors de réserves de propriété Groupe)	2 360 134 622	448 367 627	426%	2 360 134 622		
Clients effets à recevoir(hors réserves de propriété groupe)						
Clients et effets à recevoir avec réserves de propriété						
4122 Clients et effets à recevoir Groupe	-	-				
414 Créances sur cession d'immobilisations	-	-				
415 Clients effets escomptés et non échus	-	-				
416 Créances litigieuses ou douteuses	-	-				
418 Clients produits à recevoir	-	-				
TOTAL BRUT CLIENTS	2 360 134 622	448 367 627	426%	2 360 134 622	-	-
491 Dépréciations des comptes clients	-	-				
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	2 360 134 622	448 367 627	426%	2 360 134 622	-	-
4191 Clients, avances reçues hors groupe	-	-				
4192 Clients, avances reçues groupe	-	-				
4194+4 Autres clients créditeurs	-	-				
TOTAL CLIENTS CREDITEURS	-	-		-	-	-

Les créances enregistrées portent uniquement sur les filiales du Groupe. La forte variation à la hausse est due au fait que les frais d'assistance technique du 4^{em} trimestre ont été enregistré mais la refacturation est intervenue en janvier 2021.

Pour les pourcentages de participation; confère la note 4.

NOTE 9: TITRE DE PLACEMENT

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 9
TITRE DE PLACEMENT

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
501 Titre de trésor et bons de caisse à court terme	-	-	
502 Actions	1 646 570 754	1 347 608 750	22%
503 Obligations	-	-	
504 Bons de souscription	-	-	
505 Titres négociables hors régions	-	-	
506 Intérêts courus	-	-	
508 Autres valeurs assimilés	-	-	
TOTAL BRUT TITRES	1 646 570 754	1 347 608 750	
590 Dépréciations des titres	13 554 054	-	
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	1 633 016 700	1 347 608 750	

Les titres de placement sont constitués uniquement des actions propres du groupes issue de l'utilisation du compte de liquidité auprès de la BICI Bourse.

NOTE 11: BANQUE, CHEQUE POSTAUX ET CHEQUES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 11 DISPONIBILITES

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
521 Banques locales	3 375 681 774	14 657 842 942	-77%
522 Banques autres états région	3 537 773	9 682 338	-63%
525 Banques, dépôt à terme	-	-	#DIV/0!
523+ Autres Banques	241 104 364	486 135 879	-50%
526 Banques intérêts courus	1 796 250 000	-	#DIV/0!
531 Chèques postaux	-	-	#DIV/0!
532+ Autres établissements financiers	389 640 248	652 391 250	-40%
536 Etablissements financiers intérêts courus	-	-	#DIV/0!
54 Instruments de trésorerie	-	-	#DIV/0!
57 Caisse	142 434	23 411	508%
55 Caisse électronique mobile	-	-	#DIV/0!
581+ Régies d'avances et virements accreditifs	-	-	#DIV/0!
TOTAL BRUT DISPONIBILITES	5 806 356 593	15 806 075 820	-63%
592+ Dépréciations	-	-	
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	5 806 356 593	15 806 075 820	-63%

Les comptes bancaires font l'objet d'un rapprochement sur une base mensuelle et à chaque date d'arrêté comptable.

Les caisses font l'objet d'inventaires mensuelles et à chaque arrêté comptable. Le service contrôle permanent procède également à des inventaires inopinés.

La variation significative du solde de la banque entre les deux périodes s'explique par le remboursement en décembre 2020 des emprunts BIDC et NSIA.

NOTE 13 : CAPITAL

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 13 CAPITAL

Actionnaires	Nationalité	Nombre d'actions	Montant	Taux
ECP / EFH	Mauricienne	34 714 457	34 714 457 000	50,01%
PROPARCO	FRANCAISE	5 156 109	5 156 109 000	7,43%
GALAKHA ENTREPRISES LTD	Mauricienne	4 468 941	4 468 941 000	6,44%
BIO	BELGE	2 819 312	2 819 312 000	4,06%
DEG	ALLEMANDE	1 656 605	1 656 605 000	2,39%
BOAD	TOGOLAISE	1 424 972	1 424 972 000	2,05%
FGIS	GABONNAISE	1 306 352	1 306 352 000	1,88%
BIDC	TOGOLAISE	1 260 741	1 260 741 000	1,82%
Envol Afrique	FRANCAISE	942 072	942 072 000	1,36%
CECO BTP	TOGOLAISE	360 784	360 784 000	0,52%
Axa Gabon	GABONNAISE	180 573	180 573 000	0,26%
Axa Cote d'Ivoire	IVOIRIENNE	90 286	90 286 000	0,13%
Axa Cameroun	CAMEROUNAISE	90 286	90 286 000	0,13%
CGF Bourse	SENEGALAISE	71 252	71 252 000	0,10%
Money Express	SENEGALAISE	71 252	71 252 000	0,10%
Axa Senegal	SENEGALAISE	8 208	8 208 000	0,01%
Felix Sanchez	SENEGALAISE	536 637	536 637 000	0,77%
Alioune NDOUR Diouf	SENEGALAISE	153 331	153 331 000	0,22%
Ismael Bangoura	SENEGALAISE	142 505	142 505 000	0,21%
Abass khallil Hachem	SENEGALAISE	77 318	77 318 000	0,11%
Vincent le Guennou	FRANCAISE	8	8 000	0,00%
Hurley Doddy	AMERICAINNE	8	8 000	0,00%
Brice Lodugnon	IVOIRIENNE	8	8 000	0,00%
Ferdinand Ngon	CAMEROUNAISE	8	8 000	0,00%
IPS-CGRAE	Ivoirienne	6 097 561	6 097 561 000	8,78%
CNPS Côte d'Ivoire	Ivoirienne	3 414 632	3 414 632 000	4,92%
SGIH Tchad	Tchadienne	602 406	602 406 000	0,87%
SICAV Abdou DIOUF		536 585	536 585 000	0,77%
Ouedraogo Salif	Burkinabè	200 000	200 000 000	0,28%
CNSS Gabon	Gabonaise	121 952	121 952 000	0,18%
CNSS Togo	Togolaise	121 951	121 951 000	0,18%
FCP Horizon 2022	Ivoirienne	121 951	121 951 000	0,18%
FCP Sodeci	Ivoirienne	109 757	109 757 000	0,15%
Sonar-vie		61 000	61 000 000	0,09%
FCP CIE	Ivoirienne	60 976	60 976 000	0,09%
Divers autres actionnaires personnes physiques et morales		2 434 235	2 434 235 000	3,51%
Grand Total		69 415 031	69 415 031 000	100,00%

Le capital d'Oragroup SA à la constitution était de 500 000 000 F CFA

NOTE 14 : PRIMES ET RESERVES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 14 PRIMES ET RESERVES

	Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en valeur absolue
1052	Primes d'apport	-	-	-
1051	Primes d'émission	18 762 503 038	18 762 503 038	-
1053	Prime de fusion	-	-	-
1054	Prime de conversion	-	-	-
1058	Autres primes	-	-	-
	TOTAL PRIMES	18 762 503 038	18 762 503 038	-
111	Réserves légales	2 286 042 758	1 739 568 637	546 474 121
112	Réserves statutaires	-	-	-
1131	Reserves de plus-values nettes à long terme	-	-	-
1132	réserves d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	-	-	-
		-	-	-
1133+	Autres réserves réglementées	-	-	-
	TOTAL RESERVES INDISPONIBLES	2 286 042 758	1 739 568 637	546 474 121
118	Réserves libres	-	-	-
12	Report à nouveau	4 827 112 939	4 351 407 831	475 705 108

NOTE 16 A : DETTES FINANCIERS ET RESSOURCES ASSIMILES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 16A
 DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variations en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus de deux ans
161 Emprunts obligataires	32 817 272 629	35 360 395 500	2 543 122 871	-7%		32 817 272 629
162 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 959 578 836	31 968 382 175	9 008 803 339	-28%		22 959 578 836
163 Avances reçues de l'Etat	-	-	-			
164 Avances reçues et comptes courants bloqué	-	-	-			
165 Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-			
166 Intérêts courus	475 327 087	868 446 518	393 119 431	-45%	475 327 087	
167 Avances assorties de conditions particulières	-	-	-			
168 Autres emprunts et dettes	35 000 000 000	35 000 000 000	-	0%		35 000 000 000
181+ Dettes liées à des participations	-	-	-			
184 Comptes permanents bloqués des établissements et succursales	-	-	-			
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	91 252 178 552	103 197 224 193	11 945 045 641	-12%	475 327 087	90 776 851 465
172 Crédit bail immobilier	-	-	-			
173 Crédit bail mobilier	-	-	-			
174 Location-vente	-	-	-			
176 Intérêts courus	-	-	-			
178 Autres location-acquisition	-	-	-			
TOTAL DETTES DE LOCATION-ACQUISITION	-	-	-			-
191 Provisions pur litiges	-	-	-			
192 Provisions pour garantie données aux clients	-	-	-			
193 Provisions pour pertes sur marchés à achèvement futur	-	-	-			
194 Provisions pour perte de change	-	-	-			
195 Provisions pour impôts	-	-	-			
1961 Provisions pour pensions et obligations assimilées	-	-	-			
1962 Actif du régime retraite	-	-	-			
197 Provisions pour restructuration	-	-	-			
1981 Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-			
1983 Provisions de propre assureur	-	-	-			
1984 Provisions pour démantèlement et remise en état	-	-	-			
1985 Provisions de droits à déduction	-	-	-			
1988 Autres Provisions	-	-	-			
TOTAL PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-		-	-

La variation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'explique par la mise en place d'une part des emprunts BIDC pour 9,8 milliards, BSIC pour 6 milliards, NSIA pour 3 milliards et d'un crédit spot de 4,5 milliards avec Orabank Côte d'Ivoire et d'autres part le remboursement des emprunts BIDC pour 15 milliards et celui de AATIF pour 13 milliards.

NOTE 16B: ENGAGEMENT DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

**NOTE 16B
 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES**

HYPOTHESES ACTUARIELLES

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'augmentation des salaires		
Taux d'actualisation		
Taux d'inflation		
Probabilité d'être présent dans l'entité à la date de départ à la retraite (expérience passée)		
Probabilité d'être en vie à l'âge de départ à la retraite(table de mortalité)		
Taux de rendement effectif des actifs du régime		

VARIATION DE LA VALEUR DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE AU COURS DE L'EXERCICE

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Obligation au titre des engagements de retraite à l'ouverture	1,00%	1,00%
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,00%	0,00%
Coût financier	0,00%	0,00%
Pertes actuarielles/(gain)	2,00%	2,00%
Prestations payées au cours de l'exercice		
Coûts des services passés	TV CIMA	TV CIMA
Obligation au titre des engagements de retraite à la clôture	3,00%	3,00%

ANALYSE DE SENSIBILITE DES HYPOTHESES ACTUARIELLES

Libellés	31/12/2020		31/12/2019	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation(Variation de ...%)				
Taux de progression des salaires(Variation de ...%)				
Taux de départ du personnel (Variation de ...%)				

NOTE 17: FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 17 FOURNISSEURS D'EXPLOITATION

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
401+40 Fournisseurs dettes en compte (hors groupe)	1 012 766 493	222 457 384	355%	1 012 766 493		
4021+4 Fournisseurs effets à payer (hors groupe)	-	-				
4022 Fournisseurs , dettes effets à payer groupe	-	-				
4081+4 Fournisseurs factures non parvenues(hors groupe)	496 056 381	546 335 163	-9%	496 056 381		
4082 Fournisseurs factures non parvenues groupe	-	-				
TOTAL FOURNISSEURS	1 508 822 874	768 792 547	96%	1 508 822 874	-	-
4091 Fournisseurs, avances et acompte (hors groupe)	2 483 169	1 772 700	40%	2 483 169		
4092 Fournisseurs, avances et acompte groupe	-	-				
4093+4 Autres fournisseurs débiteurs	-	2 144 416		-		
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS	2 483 169	3 917 116	-37%	2 483 169	-	-

La variation significative du poste fournisseur dette en compte est essentiellement due aux différentes factures reçues en décembre et dont l'échéance de paiement est en janvier 2021. Des factures Network de 499 millions pour la monétique, 262 millions de DARKTRACE pour la veille sécuritaire, 79 millions de KPMG et 60 millions de SOPRA.

NOTE 18 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 18 DETTES FISCALES ET SOCIALES

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
421 Personnel avances et acomptes	-	997 324	997 324	-100%	-		
422 Personnel rémunérations dues	-	-	-				
421sa Autres personnels	1 512 525 768	1 765 901 489	253 375 721	-14%	1 512 525 768		
431 Caisse de sécurité sociale	187 927 702	212 778 684	24 850 982	-12%	187 927 702		
432 Caisse de retraite	-	-	-				
433+ Autres organismes sociaux	-	-	-				
TOTAL DETTES SOCIALES	1 700 453 470	1 979 677 497	279 224 027	-14%	1 700 453 470	-	-
441 Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	-				
442 Etat, impôts et taxes	-	-	-				
443+ Etat, TVA	156 527 704	104 085 723	52 441 981	50%	156 527 704		
447 Etat , impôts retenus à la source	75 622 138	30 377 592	45 244 546	149%	75 622 138		
446+ Autres dettes Etat	6 751 393	2 442 333	4 309 060	176%	6 751 393		
TOTAL DETTES FISCALES	238 901 235	136 905 648	101 995 587	75%	238 901 235	-	-
TOTAL DETTES SOCIALES ET FISCALES	1 939 354 705	2 116 583 145	177 228 440	-8%	1 939 354 705	-	-

Les autres personnels sont essentiellement composés des provisions pour prime de bilan pour l'ensemble du personnel et des provisions pour primes de cumul de fonction de certains membres du personnel des filiales auprès du groupe.

NOTE 18 : AUTRE DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

**NOTE 19
 AUTRE DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME**

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en valeur absolue	Variation en %	Dettes à un an au plus	Dettes à plus d'un an et à deux ans au plus	Dettes à plus de deux ans
45 Organisme internationaux	-	-	-	-			
461 Apporteurs opération sur le capital	-	-	-	-			
462 Associés, compte courants	72 739 839	84 739 839	12 000 000	-14%	72 739 839		
465 Associés dividendes à payer	54 010 553	10 904 161	43 106 392	395%	54 010 553		
466 Groupe comptes courants	-	-	-	-			
463+ Autres dettes associés	-	-	-	-			
TOTAL DETTES ASSOCIES	126 750 392	95 644 000	31 106 392		126 750 392	-	-
4712 Créiteurs divers	338 786 750	755 293 723	416 506 973	-55%	338 786 750		
4713 Obligataires	-	-	-	-			
4715 Rémunérations d'administrateurs	-	-	-	-			
4716 Compte du factor	-	-	-	-			
4726 Versements restant à effectuer sur les titres de placement non libérés	-	-	-	-			
4752 Compte transtoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA	-	-	-	-			
4718 Autres créiteurs divers	87 068 433	87 068 433	-	0%	87 068 433		
TOTAL CREDITEURS DIVERS	425 855 183	842 362 156	416 506 973	-49%	425 855 183	-	-
185 Comptes permanents non bloqués des établissements et des succursales	-	-	-	-			
186+ Comptes de liaison charges et produits	-	-	-	-			
188 Compte de liaison des sociétés en participation	-	-	-	-			
TOTAL COMPTES DE LIAISON	-	-	-		-	-	-
499(s) Provisions pour risques à court terme(Voir note 28)	-	450 000 000	450 000 000	-100%	13 554 054		

Les créiteurs divers portent essentiellement sur les entités du Groupe.

NOTE 20: BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

**NOTE 20
 BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE**

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
564 Escomptes de crédit de campagne	-	-	
565 Escomptes de crédit ordinaires	-	-	
TOTAL: BANQUES, CREDITS D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE	-	-	
521 Banques locales	-	-	
522 Banques autres états région	-	-	
523 Autres Banques	26 701 242	26 701 242	0%
526 Banques intérêts courus	-	-	
561 Crédit de trésorerie	-	-	
TOTAL: BANQUES, CREDITS DE TRESORERIE	26 701 242	26 701 242	0%
TOTAL GENERAL	26 701 242	26 701 242	0%

NOTE 21 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 21 CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
7011 Ventes dans la région	-	-	
7012 Ventes hors région	-	-	
7013+ Ventes groupes	-	-	
7015 Ventes sur internet	-	-	
TOTAL :VENTES MARCHANDISES	-	-	
7021+ Ventes dans la région	-	-	
7022+ Ventes hors région	-	-	
7023+ Ventes groupes	-	-	
7025+ Ventes sur internet	-	-	
TOTAL:VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	-	-	
7051+ Ventes dans la région	-	-	
7052+ Ventes hors région	-	-	
7053+ Ventes groupes	7 983 590 072	6 931 232 715	15%
7055+ Ventes sur internet	-	-	
TOTAL : VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES VENDUS	7 983 590 072	6 931 232 715	15%
707 Produits accessoires	9 734 663 411	8 131 551 642	20%
TOTAL: CHIFFRE D'AFFAIRES	17 718 253 483	15 062 784 357	18%
72 Production immobilisée	-	-	
71 Subventions d'exploitation	-	-	
75 Autres produits	712 006 675	178 373 801	299%
TOTAL : AUTRES PRODUITS	712 006 675	178 373 801	299%
TOTAL	18 430 260 158	15 241 158 158	21%

L'augmentation des produits accessoires de plus de 20% s'explique par l'augmentation par rapport à 2019 des commissions et courtages perçus au cours de l'exercice.

NOTE 22: ACHATS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 22 ACHATS

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
6011 Achats dans la région	-	-	
6012 Achats hors de la région	-	-	
6013+6014+6015 Achats groupe	-	-	
TOTAL : ACHATS DE MARCHANDISES	-	-	
6021 Achats dans la région	-	-	
6022 Achats hors de la région	-	-	
6023+6024+6025 Achats groupe	-	-	
TOTAL: ACHATS MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LI	-	-	
6041 Matières conommables	-	-	
6042 Matières combustibles	-	-	
6043 Produits d'entretien	-	-	
6044+6046+6047 Fournitures d'atelier ,d'usine et de magasin	-	51 695	-100%
6051 Eau	1 670 183	3 695 141	-55%
6052 Electricité	46 819 346	44 362 090	6%
6053 Autres énergies	79 002 943	74 849 287	6%
6054 Fournitures d'entretien	-	-	
6055 Fourniture de bureau	24 801 946	6 480 017	283%
6056 Petit matériel et outillages	8 232 277	3 193 941	158%
6057+6058+6059 Achats études ,Prestation de services , de travaux matériels et équipements achats d'emballages	-	-	
6015+6025+6035 Frais sur achats	-	-	
6019+6029+6039 Remises rabais, remises et ristournes	-	-	
TOTAL : AUTRES ACHATS	160 526 695	132 632 171	21%

NOTE 23 : TRANSPORTS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 23 TRANSPORTS

	Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
612	Transports sur ventes	-	-	
613	Transports pour le compte de tiers	-	-	
614	Transport du personnel	1 500	-	
616	Transports du plis	3 132 473	4 710 865	-34%
618	Autres transports	30 273 264	448 441 106	-93%
	TOTAL	33 407 237	453 151 971	-93%

La forte baisse des autres transports est due au fait que les billets vacance ont été verés directement au personnel expatrié à partir de 2020 et donc comptabilisé en charge de personnel, ce qui n'était pas le cas en 2019.

NOTE 24 : SERVICES EXTERIEURS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 24 SERVICES EXTERIEURS

	Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
621	Sous-traitance générale	-	-	
622	Locations et charges locatives	309 136 072	330 934 031	-7%
623	Redevances de location acquisition	-	-	
624	Entretien, reparations et maintenance	59 422 973	39 641 952	50%
625	Primes d'assurance	32 226 136	17 138 372	88%
626	Etudes , recherches et documentations	648 462	1 249 987	-48%
627	Publicité, Publications, relations publiques	16 098 147	68 752 635	-77%
628	Frais de télécommunications	199 331 363	225 677 676	-12%
631	Frais bancaires	7 170 780	19 348 524	-63%
632	Rémunération d'intermédiaires et de conseils	1 592 093 108	924 707 958	72%
633	Frais de formation du personnel	15 312 225	63 927 179	-76%
634	Redevances pour brevets,licences,logiciels,concession et droits sim	1 775 937 774	1 389 057 611	28%
635	Cotisations	-	131 191	-100%
637+6	Autres charges externes	48 754 214	141 995 626	-66%
	TOTAL	4 056 131 254	3 222 562 742	26%

- La campagne publicitaire du Billet de trésorerie en 2019 a coûté 27 millions, et les frais de communications et d'AG en 2019, ont coûté (8,6 Millions + 18 Millions) de plus en 2019 qu'en 2020 .

- La hausse du poste prime d'assurance s'explique par la souscription à la police d'assurance RC des mandataires sociaux d'Oragroup pour un montant de 14 millions

-Les formations individuelles des departements de Trésorerie, de l'informatique, de la Monétique, de l'Audit et du capita Humain ont coûté 44 millions en 2019- la hausse des couts de maintance de vehicule de 7 millions et des maintenances et entretiens à domicile de 10 millions pour les travaux de reamenagements des bureaux et locaux en vue du respect de: mesures desécurité face à la crise sanitaire et aussi des travaux de demenagements et reinstallations suite aux damage de la toiture du batiment de la direction generale

NOTE 25: IMPOTS ET TAXES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 25 IMPOTS ET TAXES

	Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
641	Impôts et taxes directs	4 274 235	40 000	10586%
645	Impôts et taxes indirects	-	-	#DIV/0!
646	Droits d'enregistrement	2 355 765	4 088 000	-42%
647	Pénalités et amendes fiscales	448 176 213	-	
648	Autres impôts et taxes	-	75 223 689	-100%
	TOTAL	454 806 213	79 351 689	473%

NOTE 26: AUTRES CHARGES

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification :

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 26 AUTRES CHARGES

	Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
6511	Pertes sur créances clients	-	-	
6515	Pertes sur autres débiteurs	-	-	
652	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-	-	
654	Valeur comptable des cessions courantes d'immobilisations	-	-	
6581	Indemnités de fonction et autres rémunérations d'administrateurs	201 706 779	183 128 430	10%
6582+6	Dons et mécénat	-	-	
6588	Autres charges diverses	255 526 613	-	
659	Charges pour provisions et provisions et provisions pour risues à court terme d'exploitation (voir note 28)	-	450 000 000	-100%
	TOTAL	457 233 392	633 128 430	-28%

Les indemnités de fonction sont fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire du groupe du 29 juin 2020.

Elles sont fixées au titre de l'exercice 2020 pour un montant global de FCFA 226 305 175.

Les provision pour redressement OTR de 450 millions ont été totalement reprises.

Les autres charges diverses sont constitués des honoraires de due diligence de la BIAC qui n'a pas abouti à la prise de participation d'Oragroup dans cette dernière.

NOTE 27A: CHARGES DE PERSONNEL

Désignation entité : ORAGROUP SA
Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
Durée(en mois): 12

NOTE 27A CHARGES DE PERSONNEL

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
661+662 Rémunérations directes versées au personnel	4 398 495 258	4 454 765 226	-1%
663 Indemnités forfaitaires versées au personnel	748 748 006	342 703 354	118%
664 Charges sociales	1 054 192 912	1 020 173 189	3%
666 Rémunérations et charges sociales de l'exploitant individuel	-	-	
667 Rémunération transférée de personnel extérieur	48 949 910	59 374 460	-18%
668 Autres charges sociales	335 272 259	285 478 740	17%
TOTAL	6 585 658 345	6 162 494 969	7%

Les variations enregistrées sur les indemnités forfaitaire versées au personnel s'expliquent par le reclassement en charges de personnel des billets vacances compte tenu du fait que ces derniers sont versés directement au personnel expatrié à partir de 2020, ce qui n'était pas le cas pour les comptes de 2019.

SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

Exercice clos le 31-12-2020

Durée(en mois): 12

NOTE 27B

SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

EFFECTIF ET MASSE SALARIALE							
TOTAL	MASSE SALARIALE						TOTAL
	Nationaux		Autres Etats de l'OHADA		Hors OHADA		
	M	F	M	F	M	F	
17	444 065 110		1 495 977 985	473 277 278	106 243 265	302 185 809	2 821 749 447
48	906 861 079	325 055 978	1 462 792 617	125 834 188	261 286 592	173 415 524	3 255 245 978
2		65 902 469					65 902 469
2	58 538 282						58 538 282
69	1 409 464 471	390 958 447	2 958 770 602	599 111 466	367 529 857	475 601 333	6 201 436 176

Facturation à l'entité		
-	M	F
2	3 715 452	4 152 789
8	18 690 787	8 875 302
4	10 891 187	2 624 393
14	33 297 426	15 652 484
-	-	-

F:Féminin

M:Masculin

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

PROVISIONS ET DEPRE

		SITUATIONS ET	
		A	Au
NATURE		Provisions à l'ouverture de l'exercice	d'exploitation
CM	1.Provisions réglementées	-	-
DC	2. Provisions financières pour risques et charges	95 317 535	-
29	3. Dépréciations des immobilisations	18 824 685 023	-
	TOTAL:DOTATIONS	18 920 002 558	-
BB	4. Dépréciations des stocks	-	-
BA	5. Dépréciations actif circulant HAO	-	-
BH	6. Dépréciation fournisseurs	-	-
BI	7. Dépréciations clients	-	-
	8.Dépréciations fournisseurs	-	-
BJ	9.Dépréciations autres créances	131 430 000	-
BQ	Dépréciations titres de placement	-	-
BR	11. Dépréciation valeurs à encaisser	-	-
BS	12. Dépréciation disponibilité	-	-
499	13.Provisions pour risques à court terme exploitation	450 000 000	-
599	14. Provisions pour risque à court terme à caractère financier	-	-
	TOTAL : CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS A COURT TERME	581 430 000	-
	TOTAL	19 501 432 558	-

L'évaluation du portefeuille des titres de participation au 31 décembre 2020 a engendré des reprises de provisions sur celles détenues dans la filiale de la Mauritanie et des dotations de 47 977 422 FCFA sur la participation.

La provision pour risque à court terme d'exploitation était composée uniquement de la provision consistant en le paiement des droits éludés et amendes pour 424 millions. La provision a été totalement reprise.

PRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 31-12-2020

Durée(en mois): 12

NOTE 28

PRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

MOUVEMENTS					
B		C			D=A+B-C
Augmentation dotations		Diminutions reprises			Provisions à la clôture de l'exercice
Financières	Hors activités ordinaires	D'exploitation	Financières	Hors activités ordinaires	
					-
		95 317 535			-
47 977 422			4 624 319 581		14 248 342 864
47 977 422	-	95 317 535	4 624 319 581	-	14 248 342 864
					-
					-
					-
					-
					131 430 000
					-
					-
		450 000 000			-
13 554 054					-
13 554 054	-	450 000 000	-	-	131 430 000
61 531 476	-	545 317 535	4 624 319 581	-	14 379 772 864

Le provision de 1 336 358 696 FCFA sur les participations détenues dans la filiale du Bénin et 3 287 960 885 FCFA sur la participation détenue sur BMB.

Le dossier a été clôturé en février 2020 avec

NOTE 29 : CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 29 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
671 Interêt des emprunts	5 624 415 356	3 992 461 996	41%
672 Interêts dans loyers de locations acquisition	-	-	
673 Escomptes accordés	-	-	
674 Autres interêts	-	-	
675 Escomptes des effets de commerce	-	-	
676 Pertes de change	-	-	
6771 Pertes sur cessions de titres de placement	-	-	
6772 Malis proenant d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	-	-	
678 Pertes sur risques financiers	-	-	
679 Charges pour dépréciation et provisions à court terme à caractère financier (voir note 28)	13 554 054	-	
SOUS TOTAL : FRAIS FINANCIERS	5 637 969 410	3 992 461 996	41%
771 Interêts de prêts et créances diverses	2 458 897 355	2 213 471 220	11%
772 Revenus de participations	-	-	
773 Escomptes obtenus	-	-	
774 Revenus de placement	36 211 002	-	#DIV/0!
775 Interet dans loyers de location-financement	-	-	
776 Gains de change	-	-	
777 Gains sur cessions de titres de placement	-	-	
778 Gains sur risques financiers	-	-	
779 Reprises de charges pour dépréciation et provisions à court terme à caractère financier(voir note 28)	-	-	
SOUS TOTAL : REVENUS FINANCIERS	2 495 108 357	2 213 471 220	13%
TOTAL	(3 142 861 053)	(1 778 990 776)	77%

NOTE 30 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO

Désignation entité : ORAGROUP SA
 Numéro d'identification: 1000173853

Exercice clos le 31-12-2020
 Durée(en mois): 12

NOTE 30 AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO

Libellés	31/12/2020	31/12/2019	Variation en%
831 Charges HAO constatées(1) à détailler	-	-	
(1).....			
(1).....			
834 Pertes sur créances HAO	-	-	
835 Dons et libéralités accordés	-	-	
836 Abandons et créances consentis	-	-	#DIV/0!
839 Charges provisionnées HAO	-	-	
85 Dotations hors activités ordianaires	-	-	
87 Participation des travailleurs	-	-	
88 Subventions d'équilibre	-	-	
SOUS TOTAL: AUTRES CHARGES HAO	-	-	#DIV/0!
841 Produits HAO constatés(1) à détailler	-	-	
(1).....			
(2).....			
845 Dons et libéralités obtenus	-	-	
846 Abandons et créances obtenus	-	-	
78 Transfert de charges HAO	-	-	
861+862+8 Reprises des charges pour dépréciations et provisions	-	-	
868 Reprises hors activités ordianaires	-	-	
SOUS TOTAL:AUTRES PRODUITS HAO	-	-	
TOTAL	-	-	#DIV/0!

NOTE 31 : REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS

Désignation entité : ORAGROUP SA

Numéro d'identification: 1000173853

NOTE 31

REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

	NATURE DES INDICATIONS	2020
	STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
101	Capital social	69 415 031 000
	Actions ordinaires	69 415 031
	Actions à dividendes prioritaires (A.D.P) sans droit de vote	
	Actions nouvelles à émettre	
	-par conversion d'obligation	
	-par exercices de droits de souscription	
	OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE	
	Chiffre d'affaires hors taxes	17 718 253 483
	Résultat des activités ordinaires (R.A.O) hors dotations et reprises (exploitation et financières)	4 419 263 370
	Participation des travailleurs au bénéfice	
	Impôt sur le résultat	
	Résultat Net	7 564 609 785
	RESULTAT ET DIVIDENDE DISTRIBUES	
	Résultat distribué	4 442 561 984
	Dividende attribué à chaque action	64
	PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE	
	Effectif moyen de travailleurs au cours de l'exercice	69
	Effectif moyen de personnel extérieur	14
	Masse salariale distribuée au cours de l'exercice	5 147 243 264
	Avantages sociaux versés au cours de l'exercice (sécurité sociale)	1 054 192 912
	Personnel extérieur facturé à l'entité	48 949 910

NTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice clos le 31-12-2020

Durée(en mois): 12

QUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICES CONCERNES			
2019	2018	2017	2016
69 415 031 000	69 415 031 000	63 317 470 000	61 781 450 000
69 415 031	69 415 031	6 331 747	6 178 145
15 062 784 357	15 871 073 538	12 860 575 473	11 036 544 178
3 711 394 239	6 788 578 192	5 103 531 674	1 724 016 808
5 464 741 213	6 667 417 189	5 012 613 878	5 715 656 562
4 442 561 984	4 234 316 891	3 672 413 260	3 397 979 750
64	61	580	550
68	69	67	62
13	14	19	19
4 797 468 580	3 759 691 622	3 166 525 137	3 016 934 772
1 020 173 189	1 259 712 367	815 333 135	604 712 072
59 374 460	41 842 682	53 430 573	4 827 223

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE E DE PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

EN MILLIERS DE FRANCS	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
ANALYSE DE L'ACTIVITE			
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION			
Chiffre d'affaires	17 718 253 483	15 062 784 357	17,63%
Marge commerciale	-	-	-
Valeur ajoutée	13 268 155 367	10 709 952 269	23,89%
Excédent brut d'exploitation (EBE)	6 682 497 022	4 547 457 300	46,95%
Résultat d'exploitation	10 704 985 476	7 269 375 791	47,26%
Résultat financier	(3 142 861 053)	(1 778 990 776)	76,67%
Résultat des activités ordinaires	7 562 124 423	5 490 385 015	37,73%
Résultat hors activités ordinaires	2 485 362	(25 643 802)	-109,69%
Résultat net	7 564 609 785	5 464 741 213	38,43%
DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
Excédent brut d'exploitation	6 682 497 022	4 547 457 300	46,95%
+Valeurs comptables des cessions courantes d'immobilisation (compte 654)	-	-	-
-Produits des cessions courantes d'immobilisation (compte 754)	-	-	-
=CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION	6 682 497 022	4 547 457 300	46,95%
+Revenus financiers	2 495 108 357	2 213 471 220	12,72%
+Gains de change	-	-	-
+Transferts de charges financières	-	-	-
+Produits HAO	-	-	-
+Transferts de charges HAO	-	-	-
-Frais financiers	(5 637 969 410)	(3 992 461 996)	41,22%
-Perte de change	-	-	-
-Participation	-	-	-
-Impôts sur le résultats	-	-	-
=CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G)	3 539 635 969	2 768 466 524	1
-Distributions de dividendes opérées durant l'exercice	(4 442 561 984)	(4 234 316 891)	(3 397 979 750)
=AUTOFINANCEMENT	(902 926 015)	(1 465 850 367)	(3 397 979 749)
ANALYSE DE LA RENTABILITE			
Rentabilité économique=Résultat d'exploitation(a)/Capitaux propres+Dettes financières	5,51%	3,58%	-1,66
Rentabilité financière=Résultat net /Capitaux propres	7,35%	5,48%	-1,29
ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE			
Capitaux propres et ressources assimilées	102 855 299 520	99 733 251 719	3,13%
+Dettes financières* et autres ressources assimilées(b)	91 252 178 552	103 292 541 728	-11,66%
=RESSOURCES STABLES	194 107 478 072	203 025 793 447	-4,39%
-Actif immobilisé (b)	-172 728 805 880	-176 086 420 692	-1,91%
=FONDS DE ROULEMENT(1)	21 378 672 192	26 939 372 755	-20,64%
+Actif circulant d'exploitaion(b)	18 005 444 470	14 089 173 260	27,80%
-Passif circulant d'exploitation(b)	-4 010 723 927	-4 273 381 848	-6,15%
=BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION(2)	13 994 720 543	9 815 791 412	42,57%
+Actif circulant HAO (b)	0	0	-
-Passif circulant HAO (b)	-28 720 402	-3 401 985	-
=BESOIN DE FINANCEMENT HAO(3)	-28 720 402	-3 401 985	
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4)=(2)+(3)	13 966 000 141	9 812 389 427	
TRESORERIE NETTE (5)= (1)-(4)	7 383 951 649	17 126 983 328	
Contrôle: trésorerie nette=(trésorerie-actif)-(trésorerie-passif)			
ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	-709 292 280	3 961 847 461	-117,90%
-Flux de trésorerie des activités d'investissement	7 382 588 628	-31 284 446 973	-123,60%
+Flux de trésorerie des activités de financement	-16 387 607 625	28 989 013 481	-156,53%
=VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE	-9 714 311 277	1 666 413 969	-682,95%
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			
Endettement financier brut(Dettes financières*+Trésorerie-passif)	91 278 879 794	103 223 925 435	-11,57%
-Trésorerie-actif	-7 439 373 293	-17 153 684 570	-56,63%
=ENDETTEMENT NET	83 839 506 501	86 070 240 865	-2,59%

(a) Résultat d'exploitation après impôt théorique sur le bénéfice

(b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernés à leur valeur initiale.

* Dettes financières*=Emprunts et dettes financières diverses +dettes de location acquisition.

NOTE 36 : TABLE DES CODES

TABLE DES CODES

1-Code forme juridique			2-Code pays du siège social		
Société Anonyme (SA) à participation publique	0	0	Pays OHADA		
			Autres Pays africains	2	1
Société Anonyme (SA)	0	1			
			France	2	3
Société à responsabilité limitée (SARL)	0	2			
			Autres pays de l'Union européenne	3	9
Société en Commandite Simple (SCS)	0	3			
			USA	4	0
Société en Nom Collectif (SNC)	0	4			
			Canada	4	1
Société en Participation	0	5			
			Autres pays américains	4	9
Groupement d'Interêt Economique (GIE)	0	6			
			Pays asiatiques	5	0
Association	0	7			
			Autres pays	9	9
Société par Actions Simplifiée (SAS)	0	8			
Autre forme juridique (à préciser)	0	9			
2-Code régime fiscal					
Réel normal		1			
Réel simplifié		2			
Synthétique		3			
Forfait		4			

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels établis selon les normes Internationales d'Information Financière (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2020
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé - Togo
Ce rapport contient 6 pages
Les annexes comprennent 56 pages

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels établis selon les normes Internationales d'Information Financière (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- l'audit des états financiers individuels annuels d'Oragroup S.A. tels qui sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers individuels

1.1. *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels annuels ci-joints d'ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers individuels annuels ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ORAGROUP S.A au 31 décembre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.2. *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. *Points clés d'audit*

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers individuels d'Oragroup S.A. au 31 décembre 2020. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

■ *Valorisation des actifs financiers*

✓ **Risques identifiés**

Oragroup détient des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour un montant de FCFA 192 milliards tels que détaillés dans la note 6.4.4 des notes annexes aux états financiers individuels. Les variations de la juste valeur d'un arrêté à l'autre sont enregistrées en capitaux propres conformément au classement retenu sous IFRS 9.

En raison de la disponibilité limitée des données de marché, la valorisation des instruments financiers de niveaux 2 et 3 fait recours au jugement de la

Direction pour la sélection de la méthode d'évaluation à retenir et des paramètres à utiliser.

Nous avons considéré la valorisation des actifs financiers à la juste valeur (niveaux 2 et 3) comme un point clé de l'audit compte tenu :

- de l'incidence significative du choix de la méthode de valorisation sur les résultats d'Oragroup ;
- de la sensibilité des paramètres retenus aux hypothèses de la Direction ;
- de leur caractère significatif.

✓ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Dans ce contexte, nos travaux sur les actifs financiers (portefeuille des instruments de capitaux propres) ont consisté à :

- mettre à jour notre connaissance, puis tester l'efficacité du dispositif de contrôle relatif à la détermination de la méthode de valorisation retenue ;
- tester, sur la base de sondages, la correcte application de la méthode de valorisation sur une sélection de titres ;
- rapprocher, sur une base de sondages, la valorisation de ces instruments avec la documentation externe la justifiant ;
- vérifier le rapprochement comptabilité/gestion ;
- vérifier le caractère approprié des méthodes comptables retenues par Oragroup et de leur correcte application.

1.4. Responsabilités du Conseil d'administration pour les états financiers individuels établis selon les normes IFRS

Les états financiers annuels individuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration du 30 avril 2021.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers individuels conformément aux Normes internationales d'informations financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers individuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers individuels établis selon les normes IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulées, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers individuels en normes IFRS en sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions. Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2020

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO



Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
6^e étage immeuble BTCI Siège
Tél : +228 22 21 87 60 | Fax : +228 22 21 03 55
06 BP 8019 Lomé 06 - Togo

Franck FANOU
Associé

ANNEXE 1 :

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives
à l'audit des états financiers annuels**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant

de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2 :

**Etats financiers individuels IFRS au
31 décembre 2020**

1 Compte de résultat

En millions de FCFA	Note	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés	6.3.1	2 459	2 213
Intérêts et charges assimilées	6.3.1	-5 981	-3 830
Commissions (produits)	6.3.2	2 260	764
Commissions (charges)	6.3.2	-722	-209
Revenus des titres à revenue variable	6.3.3	4 197	4 424
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JVCR	6.3.4	23	0
Produits des autres activités	6.3.5	11 429	10 053
Produits d'exploitation		13 664	13 416
Frais de personnel	6.3.6	-6 548	-6 162
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6.3.7	-628	-690
Autres charges générales d'exploitation	6.3.8	-3 948	-3 792
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 540	2 772
Coût du risque	6.3.9	840	-846
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 380	1 926
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.3.10	2	-26
RESULTAT AVANT IMPOT		3 382	1 900
RESULTAT NET		3 382	1 900

2 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	3 382	1 900
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	32 248	34 898
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	32 248	34 898
Autres éléments du résultat global net d'impôt	35 630	36 798

3 Situation financière

En millions de FCFA	Note	31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	6.4.1	1 633	1 348
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.4.2	41 898	60 146
Actifs divers	6.4.3	18 063	13 912
Actifs financiers à la JVAERG	6.4.4	192 037	158 989
Immobilisations corporelles	6.4.5	770	640
Immobilisations incorporelles	6.4.5	3 092	3 248
TOTAL ACTIF		257 492	238 283
En millions de FCFA			
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	6.4.6	27	27
Emprunts à terme	6.4.7	91 206	103 108
Passifs d'impôts courants	6.4.8	239	136
Passifs divers	6.4.3	3 803	3 437
Provisions	6.4.9	0	545
Total dettes		95 275	107 253
CAPITAUX PROPRES			
Capital		88 178	88 178
Réserves consolidées et report à nouveau		74 040	42 852
Total des capitaux propres		162 217	131 030
TOTAL PASSIF		257 492	238 283

4 Tableau des flux de trésorerie

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Résultat avant impôts	3 382	1 900
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-198	690
Perte nette / (gain net) des activités d'investissement	-2	26
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	-200	716
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers	-3 916	-2 381
Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers	213	-1 187
Dividendes payés	-4 443	-4 234
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-8 146	-7 802
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-4 964	-5 186
Acquisitions liées aux immobilisations financières	-11 471	-42 246
Remboursements obtenus sur les immobilisations financières	19 237	15 295
Acquisitions liées aux immobilisations corporelles	-185	-354
Cessions liées aux immobilisations corporelles	3	13
Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles	-202	-184
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	7 383	-27 475
Augmentation de capital	0	0
Souscription de nouveaux emprunts	33 265	142 852
Remboursements liés aux emprunts	-45 385	-108 524
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-12 119	34 328
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-9 701	1 666
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17 127	15 461
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	0	
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	17 127	15 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7 426	17 127
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		0
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 426	17 127
Variation de la trésorerie nette	-9 701	1 666

5 Etat de variation des capitaux propres

<i>En millions de FCFA</i>	Capital	Primes	Report à nouveau et réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la JVAERG	Réserves de réévaluation des immobilisations	Ecart de conversion	TOTAL
Capitaux propres au 1er janvier 2019	69 415	18 763	1 367	8 921	0	0	98 465
Résultat net de la période			1 900				1 900
Autres éléments du résultat global				34 898			34 898
Résultat Global	0	0	1 900	34 898	0	0	36 798
Augmentation de capital par conversion de dettes subordonnées	0	0	-4 234				0
Distribution de dividendes							-4 234
Capitaux propres au 31 décembre 2019	69 415	18 763	-967	43 819	0	0	131 030
Capitaux propres au 1er janvier 2020	69 415	18 763	-967	43 819	0	0	131 030
Résultat net de la période			3 382				3 382
Autres éléments du résultat global				32 248		0	32 248
Résultat Global	0	0	3 382	32 248	0	0	35 630
Distribution de dividendes			-4 443				-4 443
Capitaux propres au 31 décembre 2020	69 415	18 763	-2 027	76 067	0	0	162 217

6 Notes annexes aux états financiers individuels d'Oragroup SA établis selon les normes comptables IFRS

La société ORAGROUP SA est une société anonyme à conseil d'administration de droit Togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 2810 Lomé, Togo.

Oragroup est une holding bancaire dont l'objet est le financement d'investissement dans toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières et de prestation de services.

6.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des états financiers

6.1.1 Base de préparation

Les états financiers individuels d'Oragroup SA au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards –IFRS) telles qu'é émises par l'IASB (International Accounting Standards Board).

6.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers individuels d'Oragroup SA établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2020 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 30 avril 2021.

6.1.3 Base d'évaluation

Les états financiers individuels sont présentés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IFRS16, Contrats de location, et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, Stocks, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

6.1.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

6.1.5 Normes comptables

6.1.5.1 Adoption des normes nouvelles et révisées au 01 janvier 2020

6.1.5.1.1 Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

Le Conseil étudie les effets de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt sur les rapports financiers depuis 2018, divisant ses travaux en deux phases.

Pour la première phase, l'IASB a publié en septembre 2019 des amendements aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 prévoyant des exceptions temporaires à des exigences spécifiques de comptabilité de couverture et exigeant des informations connexes au cours de la période au cours de laquelle il existe une incertitude sur les flux de trésorerie contractuels résultant de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt.

Pour la deuxième phase, l'IASB a publié d'autres modifications visant à résoudre les problèmes affectant les états financiers lorsque des modifications sont apportées aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture à la suite de la réforme.

Les principales modifications proposées concernent :

- modifications - une société ne décomptabiliserait pas ou n'ajusterait pas la valeur comptable des instruments financiers pour les modifications requises par la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt, mais mettrait à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter la variation de l'indice de référence des taux d'intérêt;
- comptabilité de couverture - une entreprise n'interromprait pas sa comptabilité de couverture uniquement en raison du remplacement de l'indice de référence des taux d'intérêt si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture; et
- informations à fournir - une entreprise divulguerait des informations sur les nouveaux risques découlant de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt et sur la manière dont elle gère la transition vers d'autres taux de référence.

L'application des amendements présentés ci-dessous n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés du Groupe.

6.1.5.1.2 Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

Ces amendements n'ont eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

6.1.5.1.3 Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité »

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

Ces amendements n'ont eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

6.1.5.1.4 La réforme du LIBOR

À la suite de l'initiation de la réforme du LIBOR, le remplacement des taux de référence LIBOR par des taux alternatifs, le board IFRS a travaillé sur des réformes pour limiter les incidences de cette réforme sur les états financiers des entités qui utilisent les taux LIBOR. Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de cette réforme ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.1.5 AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » LIES A LA CRISE COVID-19

Publiés par l'IASB le 28 mai 2020, ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au 31 décembre 2020, Oragroup n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

6.1.5.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

Au 31 décembre 2020, le groupe n'avait pas appliqué les normes nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur.

6.1.5.2.1 IFRS 17 « contrats d'assurance »

La nouvelle norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet ; elle remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1er janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1er janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1er janvier 2023 la faculté

offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9.

La société ne s'attend pas à ce que l'application de cette norme ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.2.2 AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » LIES A LA CRISE COVID-19

Publiés par l'IASB le 28 mai 2020, ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au 31 décembre 2020, Oragroup n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

6.1.5.2.3 AMENDEMENTS A IAS 37 « PROVISIONS, PASSIFS EVENTUELS ET ACTIFS EVENTUELS » - CONTRATS ONEREUX - COÛTS D'EXECUTION D'UN CONTRAT

Publiés par l'IASB le 14 mai 2020, ces amendements précisent les coûts à retenir pour déterminer les coûts d'exécution d'un contrat lors de l'analyse des contrats déficitaires.

6.1.5.2.4 Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018–2020

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes comme suit :

- IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

La norme exige la conformité à toute IFRS s'appliquant spécifiquement à une transaction, un autre événement ou une condition et fournit des indications pour l'élaboration de méthodes comptables pour d'autres éléments qui donnent lieu à des informations pertinentes et fiables. Les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs sont généralement comptabilisés de façon rétrospective tandis que les changements d'estimations comptables sont généralement comptabilisés de façon prospective. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 ; leur application anticipée est permise.

- IAS 16, Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles doivent être initialement évaluées au coût, puis réévaluées soit au moyen du modèle du coût ou de celui de la réévaluation, et amorties de sorte que le montant amortissable est réparti systématiquement sur sa durée d'utilité.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. L'application anticipée est permise.

- Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

Ces amendements visent à permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes.

- Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises

Ces amendements précisent que la norme IFRS9 s'applique à tous les autres instruments financiers auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.6 Participations dans les filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le contrôle est réalisé lorsque le groupe peut démontrer qu'il a :

- le pouvoir sur la société émettrice ;
- des relations avec l'entité qui l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables ;
- la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, Oragroup contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Ils sont déconsolidés à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

6.1.7 Les participations dans les entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence notable, sans toutefois les contrôler, s'accompagnant généralement d'une participation représentant entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, l'investissement est initialement comptabilisé au coût.

La Société détermine à chaque date de clôture s'il existe une indication objective que la participation dans l'entreprise associée a subi une dépréciation. Si tel est le cas, la Société calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable.

6.1.8 Actifs financiers

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché. Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués ultérieurement dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les actifs financiers du Groupe sont composés :

- Des prêts et créances sur les établissements de crédits
- Des bons de trésors
- Des obligations
- Des titres de participation en action
- Des prêts et créances sur la clientèle
- Des débiteurs divers

6.1.8.1 Classement des actifs financiers

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Malgré ce qui précède, le Groupe peut comme mentionné ci-dessous au moment de la comptabilisation initiale d'un actif financier :

- Choisir de manière irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur d'un placement en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global si certaines conditions sont remplies (voir (iii) ci-dessous) ;
- Désigner de manière irrévocable un placement en titres d'emprunt qui remplit les critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable (voir (iv) ci-dessous).

(i) Coût amorti et méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (actifs dépréciés au moment de la comptabilisation initiale), le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, y compris les pertes de crédit attendues, au coût amorti de l'instrument d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les produits d'intérêt sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite (voir ci-après). Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, le risque de crédit que comporte l'instrument financier déprécié diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier.

Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, le Groupe comptabilise les produits d'intérêts en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. On ne peut revenir à un calcul au moyen de la valeur comptable brute même si par la suite le risque de crédit que comporte l'actif financier diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Marge nette d'intérêts – produits d'intérêts (note 6.3.1).

(ii) Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de désigner les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. La désignation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global d'un instrument de capitaux propres n'est pas permise s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il s'agit d'une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises.

Un actif financier est détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ;
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre de la réévaluation des placements. Le profit ou la perte cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie d'es placements en instruments de capitaux propres.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste *Revenus des titres à revenue variable* (note 6.3.2) en résultat net. Le Groupe a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au moment de la première application d'IFRS 9.

(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir les paragraphes (i) à (ii) ci-dessus) sont évalués à la juste valeur par le résultat net. Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le résultat net, sauf si le Groupe désigne comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global un placement en instruments de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle découlant d'un regroupement d'entreprises lors de la comptabilisation initiale (voir (ii) ci-dessus).
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir (i) et (ii) ci-dessus) sont classés à la juste valeur par le résultat net. De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Le Groupe n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la juste valeur par le résultat net.

(iv) Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

6.1.8.2 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les créances clients et les actifs sur contrats ainsi que les contrats de garantie financière. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients, les actifs sur contrat et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- l'instrument financier comporte un risque de défaillance faible;
- le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

(ii) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

(iii) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus) ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières ;
- un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

(iv) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

(v) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance,

dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

6.1.8.3 Décomptabilisation d'actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. De plus, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

6.1.9 Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le résultat net.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, et les contrats de garantie financière émis par le Groupe, sont évalués conformément aux méthodes comptables spécifiques décrites ci-dessous.

6.1.9.1 Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils :

1. constituent la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
2. sont détenus à des fins de transaction ou ;
3. sont désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis principalement en vue d'être racheté à court terme ;
- si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net au moment de la comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait ;
- si le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée du Groupe et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base ;
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si IFRS 9 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée.

6.1.9.2 Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti

Les passifs financiers qui :

- ne constituent pas la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises,
- ne sont pas détenus à des fins de transaction, ou
- ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

6.1.9.3 Décomptabilisation de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

6.1.10 Profits et pertes de change

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

6.1.11 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

6.1.12 Produits des commissions

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossier, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

6.1.13 Produits de dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en résultat net lorsque le droit de l'entité de recevoir un paiement est établi.

6.1.14 Immobilisations : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles.

Après la comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle dont la valeur de marché peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à sa juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. Si un élément de l'immobilisation corporelle est réévalué, toute la catégorie d'immobilisations corporelles auxquelles cet actif appartient sera réévaluée. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés. La juste valeur des immobilisations corporelles est généralement leur valeur de marché déterminée par évaluation.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

6.1.15 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciel acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

6.1.16 Engagements au titre d'un régime de retraite

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements.

6.1.17 Provisions

Les provisions regroupent les provisions pour risques et charges dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques.

Leur constitution est subordonnée :

- A l'existence d'une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ;
- Et à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

6.1.18 Emprunts à terme

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur, nette des coûts de transaction engagés. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Toute différence entre le produit net des coûts de transaction et la valeur de rachat est comptabilisée en résultat sur la période de l'emprunt selon la méthode des intérêts effectifs.

6.1.19 Dettes subordonnées

Les instruments financiers composés émis par la Société comprennent des billets convertibles pouvant être convertis en capital-actions au gré du porteur, et le nombre d'actions à émettre ne varie pas en fonction de la variation de leur juste valeur.

La composante du passif d'un instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur d'un passif similaire ne comportant pas d'option de conversion en capitaux propres. La composante des capitaux propres est comptabilisée initialement à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante de passif. Tous les coûts de transaction directement imputables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres proportionnellement à leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante du passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante des capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale, sauf lors de la conversion ou de l'expiration.

6.1.20 Capital social

6.1.20.1 Coût d'émission

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou à l'acquisition d'une entreprise sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction, nettes d'impôts, des primes d'émission.

6.1.20.2 Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur les actions ordinaires sont imputés aux capitaux propres au cours de la période au cours de laquelle ils ont été approuvés par les actionnaires de la société.

6.1.20.3 Actions propres

Lorsque la Société achète son capital-actions, la contrepartie payée est déduite du total des capitaux propres en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Lorsque de telles actions sont ensuite vendues ou réémises, toute contrepartie reçue est incluse dans les capitaux propres.

6.1.20.4 Réserves statutaires

La réserve statutaire représente les montants que le conseil d'administration a approuvés pour être mis de côté des résultats non distribués conformément à l'acte constitutif de la société. Cette réserve n'est pas distribuable.

6.1.21 Événements postérieurs à la clôture des comptes

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le Bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 7 ci-dessous.

6.1.22 Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice.

Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

6.1.22.1 Jugement

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes.

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Note 6 .1.8.1).

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Note 6 .1.8.2 : Dépréciation des actifs financiers).

6.1.22.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont données dans les notes suivantes :

- Détermination des inputs du modèle d'évaluation y compris les informations prospectives, hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Note 6 .1.8.2 : Dépréciation des actifs financiers) ;
- Test de dépréciation des UGT comprenant :
 - Évaluation des justes valeurs (confère Notes 6.4.4, 6,6 et 6.7) ;
 - Les provisions enregistrées au passif du bilan : principales hypothèses concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressource (confère Notes 6.4.9) ;

6.2 Gestion des risques financiers

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

6.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés par la direction du risque qui rend compte régulièrement au conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le Département des risques. Le département de la Direction des risques, est en charge de :

- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, il effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

6.2.1.1 Politique de crédit

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'Administration, la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- s'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe ;
- l'octroi des concours est respectueux des principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)
- s'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;

- faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;
- la rémunération du crédit sera fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;
- s'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- la garantie est accessoire au crédit ;
- analyse de la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

6.2.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

6.2.1.3 Notations du risque (Rating)

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation, le risque est quantifié pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.

La classification du portefeuille suivant la notation interne a évolué en 2018 et se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.
- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépassant pas les 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprise entre 12 mois et 24 mois.
- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créance du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients, du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.

L'échelle de notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

<i>Classe de Rating</i>	<i>Probabilité de défaut (PD)</i>
1	≤ 0.075%
2	0.075% - 0.125%
3	0.125% - 0.185%
4	0.185% - 0.285%
5	0.285% - 0.425%
6	0.425% - 0.655%
7	0.655% - 0.995%
8	0.995% - 1.525%
9	1.525% - 2.335%
10	2.335% - 3.575%
11	3.575% - 5.465%
12	5.465% - 8.375%
13	8.375% - 12.825%
14	12.825% - 19.655%
15	>19.655%

6.3 Notes relatives au compte de résultat

6.3.1 Marge nette d'intérêts

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Produits d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	1 832	1 956
Comptes et prêts/emprunts	1 832	1 956
Opérations sur instruments financiers à revenu fixe	627	257
Actifs financiers disponibles à la vente	627	257
Total produits d'intérêts	2 459	2 213
Charges d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	-5 981	-3 830
Emprunts interbancaires	-5 981	-3 830
Total charges d'intérêts	-5 981	-3 830
Marge nette d'intérêts	-3 522	-1 616

6.3.2 Produits et Charges de commissions

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Produits de commissions		
Prestations de services	2 260	764
Total des produits	2 260	764
Charges de commissions		
Engagements de financement, de garantie et autres	-722	-209
Total des charges	-722	-209

6.3.3 Revenus des titres à revenu variable

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Produits de commissions		
Participations et autres titres détenus à long terme	4 197	4 424
Total des produits	4 197	4 424

6.3.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Gains	36	0
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-14	
Sous total	23	0

6.3.5 Produits des autres activités

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Produits des autres activités		
Autres activités	11 429	10 053
Total net	11 429	10 053

6.3.6 Frais de personnel

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Rémunérations du personnel	-5 444	-5 083
Charges sociales et fiscales sur rémunération	-1 054	-1 020
Personnel extérieur	-49	-59
Total	-6 548	-6 162

6.3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Dépréciation and amortissement des immobilisations corporelles	-271	-295
Dépréciation and amortissement des immobilisations incorporelles	-357	-395
Total	-628	-690

6.3.8 Autres charges générales d'exploitation

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Fournitures consommées	-161	-134
Loyers et charges locatives	-264	-282
Entretiens et réparations	-59	-40
Intermédiaires et honoraires	-556	-633
Publicités et promotions	-18	-69
Transports	-56	-534
Poste et Télécommunication	-1 975	-1 615
Assurances	-32	-17
Charges de gouvernance	-253	-194
Formations	-15	-64
Impôts et taxes	-455	-79
Autres charges d'exploitation	-102	-133
Total	-3 948	-3 792

6.3.9 Coût du risque

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Dotations nettes pour dépréciation	294	-396
Autres dotations nettes aux autres provisions	545	-450
Sous-total	840	-846

6.3.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles	3	-26
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations incorporelles	-1	0
Total	2	-26

6.4 Notes relatives au bilan

6.4.1 Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité. Le nombre total d'actions propres détenues au 31 décembre 2020 est de 393 498 actions. La valeur de marché des actions est de 4 150 FCFA à la date de clôture.

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2020
Actions propres	1 647	1 348
Variation de Juste valeur	-14	0
Total des actifs financiers à la JVCR	1 633	1 348

Le mouvement de la période sur les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat se présente comme suit :

Solde d'ouverture au 1er janvier	1 348	0
Acquisitions	263	1 348
Variation de juste valeur	-14	0
Pertes et gains sur les actifs financiers à la JVCR	23	0
Solde de clôture	1 619	1 348

6.4.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Compte à vue	5 806	15 806
Prêts à terme	32 166	42 171
Créances rattachées	4 027	2 565
Total brut des prêts et créances	41 999	60 542
Dépréciations	-102	-396
Total net des prêts et créances	41 898	60 146

6.4.3 Comptes de régularisation et actifs et passif divers

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts et cautionnements versés	54	77
Charges payées ou comptabilisées d'avance	168	101
Autres débiteurs divers	17 412	13 735
Total Actifs divers	18 063	13 912
Charges à payer sur engagements sociaux	1 512	1 164
Produits constatés d'avance	97	0
Autres créditeurs divers	2 195	2 274
Total Passifs divers	3 803	3 437

6.4.4 Participation dans les filiales

Eléments	31-déc-19		31-déc-20	
	Valeur nette comptable	Juste valeur des titres	Valeur nette comptable	Juste valeur des titres
Orabank Benin	39 190	29 860	40 526	42 826
Orabank Tchad	12 086	3 424	12 086	9 488
Orabank Guinée	5 132	13 899	5 132	18 375
Orabank Gabon	13 532	22 834	13 532	19 743
Orabank Togo	22 138	41 056	22 138	47 979
Orabank Côte d'Ivoire	31 699	47 615	31 699	44 366
Orabank Mauritanie	3 347	1	6 635	8 208
Autres titres	301	300	1 053	1 052
Total	127 425	158 989	132 801	192 037

Une augmentation de capital de 800 millions de FCFA a été réalisée sur l'entité BMB en 2020.

6.4.5 Immobilisations d'exploitation

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles				Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	
Au 1er janvier 2019						
Valeur brute	4 356	0	329	959	92	34 1 414
Amortissements cumulés	-808	0	-112	-639	-44	-795
Valeur Nette au 1er janvier 2019	3 548	0	217	320	48	34 619
Au 31 décembre 2019						
Acquisitions	95	116	4	163	21	49 354
Cessions / Sorties	0	0	0	-165	-12	0 -177
Dotations aux amortissements	-395	-78	-35	-169	-13	-295
Repises d'amortissement et provisions	0			129	9	139
Valeur Nette au 31 décembre 2019	3 248	38	186	279	54	83 640
Valeur brute	4 451	116	333	958	102	83 1 592
Amortissements cumulés	-1 204	-78	-147	-679	-48	0 -952

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	
Au 1er janvier 2020							
Valeur brute	4 451	116	333	958	102	83	1 592
Amortissements cumulés	-1 204	-78	-147	-679	-48	0	-952
Valeur Nette au 1er janvier 2020	3 248	38	186	279	54	83	640
Au 31 décembre 2020							
Acquisitions	202	217	26	101	25	32	402
Cessions / Sorties	0	0	0	-27	0	0	-27
Reclassements valeur brute	0	0	36	7	0	-43	0
Provisions nettes de reprises	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	-357	-74	-30	-152	-14	0	-271
Repises d'amortissement et provisions	0	0	26	26	0	0	26
Reclassements amortissement cumulés	0	0	0	0	0	0	0
Effets des variations de parités monétaires	0	0	0	0	0	0	0
Valeur Nette au 31 décembre 2020	3 092	181	218	234	65	72	770
Valeur brute	4 653	334	395	1 039	127	72	1 967
Amortissements cumulés	-1 561	-153	-177	-805	-62	0	-1 196

6.4.6 Dettes envers les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Compte à vue	27	27
Total des dettes envers les établissements de crédit	27	27

6.4.7 Emprunts à long terme

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts	90 963	102 368
Dettes rattachées	243	740
Total des emprunts à terme	91 206	103 108

Le mouvement de la période sur les emprunts se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Solde en début période	103 108	70 064
Additions	33 265	139 199
Remboursements	-45 385	-104 985
Variation des dettes rattachées	217	-1 170
Solde en fin de période	91 206	103 108

Le détail des emprunts à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA		31.12.2020	31.12.2019
Emprunt BIO	(a)	328	984
Emprunt AFD1+2	(b)	2 292	2 865
Emprunt BOAD	(c)	20 000	20 000
Emprunts convertible FGIS	(d)	4 435	6 379
Emprunt BSIC TOGO	(e)	6 000	0
Crédit spot OCI	(f)	4 500	0
Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE	(g)	8 383	8 981
Billet de Trésorerie ORAGROUP	(h)	35 000	35 000
Emprunts et dettes à terme AATIF	(i)	0	13 119
Emprunt et dettes auprès de BIDC	(j)	9 839	15 000
Dettes locative (IFRS16)	(k)	186	39
Total des emprunts		90 963	102 368

- L'emprunt BIO est octroyé à Oragroup SA sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,2% HT.
- Les emprunts AFD ont été accordés à Oragroup SA au taux nominal de 1,33% et 1,38%. La date d'échéance est fixée pour septembre 2024.
- L'emprunt BOAD est octroyé à Oragroup SA au taux de 5,6% et remboursable à terme en décembre 2020.
- L'emprunt obligataire FGIS est un emprunt convertible octroyé à Oragroup SA remboursable au 7ème anniversaire de la date d'émission au taux de 6% l'an.

- e) L'emprunt BSIC TOGO est un crédit spot au taux de 4,1% sur trois mois.
- f) L'emprunt OCI est une ligne de crédit spot au taux de 5,25% sur 12 mois renouvelable.
- g) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5 ans.
- h) Oragroup SA a émis des billets de trésorerie sur une durée de 2 ans au taux de 6,1% par appel à l'épargne publique garantie à 100% par AGF en principal et intérêts.
- i) L'emprunt AATIF est une dette levée sur 1 an pour le financement des projets agricoles par les filiales de la Côte d'Ivoire et succursales. Le taux de rémunération est de 3,7%.
- j) L'emprunt BIDC est une dette à long terme au taux de 5% l'an sur 7 années et remboursable par semestrialité.
- k) La dette locative concerne l'évaluation du contrat de location du siège d'Oragroup SA conformément à IFRS 16.

6.4.8 Passif d'impôts courants et différés

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Impôts courants	239	136
Impôts différés	0	0
Total Passif d'impôts courants	239	136

6.4.9 Provisions

En millions de FCFA	31.12.2019	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2020
Risques et charges	545	0	-545		0
Total provisions	545	0	-545	0	0

Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture.

6.5 Exposition au risque de crédit

6.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale d'Oragroup au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Actif disponible à la vente
- Prêts et créances sur les établissements de crédit
- Autres débiteurs divers

En millions de FCFA	2020			2019		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Actifs financiers disponibles à la vente	12	Durée de vie	Durée de vie	12	Durée de vie	Durée de vie
En millions de FCFA	mois			mois		
Valeur brute comptable	1 647	0	0	1 348	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-14	0	0	0	0	0
Valeur nette comptable	1 633	0	0	1 348	0	0

En millions de FCFA	2020			2019		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12	Durée de vie	Durée de vie	12	Durée de vie	Durée de vie
En millions de FCFA	mois			mois		
Valeur brute comptable	41 999	0	0	60 542	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-102	0	0	-396	0	0
Valeur nette comptable	41 898	0	0	60 146	0	0

	2020			2019		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Autres débiteurs divers	12	Durée de vie	Durée de vie	12	Durée de vie	Durée de vie
En millions de FCFA	mois			mois		
Valeur brute comptable	18 194	0	0	14 044	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-131	0	0	-131	0	0
Valeur nette comptable	18 063	0	0	13 912	0	0

6.5.2 Exposition des prêts et créances par notation interne

Prêts et créances sur les établissements de crédit	2020			2019		
	Montant brut	Dépéciations	Montant net	Montant brut	Dépéciation	Montant net
En millions de FCFA						
Créances saines	41 898	0	41 898	60 146	0	60 146
Watch-list	0	0	0	0	0	0
Créances défaillantes	0	0	0	0	0	0
Créances douteuse	0	0	0	0	0	0
Total	41 898	0	41 898	60 146	0	60 146

6.5.3 Engagements maximums avant prise en compte des garanties

Les engagements de crédits existant au bilan sont résumés comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Bilan	60 943	75 228
Actifs financiers à la JVCR	1 633	1 348
Prêts et créances sur les établissements de crédit	41 898	60 146
Prêts et créances sur la clientèle	0	0
Actifs divers	17 412	13 735
Total des engagements	60 943	75 228

6.5.4 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

6.5.4.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, Oragroup a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties.

En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Actifs financiers à la JVCR	1 633	0	0	0	0	1 633
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27 219	6 818	0	0	7 861	41 898
Autres débiteurs divers	7 555	7 768	350	254	2 135	18 063
Total Engagement du bilan	36 407	14 586	350	254	9 996	61 593
Total au 31 décembre 2020	36 407	14 586	350	254	9 996	61 593

6.5.4.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre 2020.

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Public	Services et autres	Total
Actifs financiers à la JVCR	1 633	0	0	0	0	1 633
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 302				6 596	41 898
Autres débiteurs divers	14 538				3 525	18 063
Total Engagement du bilan	51 473	0	0	0	10 120	61 593
Total au 31 décembre 2020	51 473	0	0	0	10 120	61 593

6.5.5 Risque de change

Oragroup prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Il faut noter qu'en dehors de l'Euro, Oragroup ne prend pas de position dans aucunes autres devises.

Au 31 décembre 2020

En millions de FCFA

	Dollar	Euro	CFA	Autres	Total
Actif					
Actifs financiers à la JVCR			1 633		1 633
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	189	41 708	0	41 898
Actifs divers	0	0	18 063	0	18 063
Actifs financiers à la JVAERG	0	0	192 037	0	192 037
Immobilisations corporelles	0	0	770	0	770
Immobilisations incorporelles	0	0	3 092	0	3 092
Total actifs financiers	0	189	257 302	0	257 492
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	0	27	0	0	27
Emprunts à long terme	0	0	91 206	0	91 206
Passifs d'impôts courants	0	0	239	0	239
Passifs divers	0	0	3 803	0	3 803
Provisions	0	0	0	0	0
Total passifs financiers	0	27	95 248	0	95 275
Position nette de change bilan	0	163	162 054	0	162 217

6.5.6 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Les marges d'intérêt peuvent augmenter en raison de ces changements, mais peuvent réduire les pertes en cas de mouvement inattendu.

Au 31 décembre 2020

En millions de FCFA	<= 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	> 1 an et <= 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
Actif						
Actifs financiers à la JVCR	0	0	1 633	0	0	1 633
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 032	8 875	2 426	13 564	10 000	41 898
Total actifs financiers	7 032	8 875	4 060	13 564	10 000	43 531
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	0	27	0	0	0	27
Emprunts à terme	25 794	11 277	37 767	13 162	3 205	91 206
Total passifs financiers	25 794	11 303	37 767	13 162	3 205	91 233
Ecart (Actif - Passif)	-18 762	-2 428	-35 341	401	6 795	-49 335

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Oragroup effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous :

	Augmentation		Diminution	
Variation projetée du d'intérêt	100 points de base	300 points de base	100 points de base	300 points de base
Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA)	-30,3	-90,9	30,3	90,9

6.6 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé Oragroup S.A. lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Conseil d'administration du Groupe définit la stratégie du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité et le contrôle de sa mise en œuvre est assuré par l'ALCO. L'ALCO approuve les politiques et procédures de liquidité du Groupe élaborées par le groupe des risques financiers. La Trésorerie centrale gère au quotidien la position de liquidité du Groupe et examine quotidiennement les rapports couvrant la position de liquidité du Groupe et des filiales opérationnelles et des succursales étrangères. Un rapport de synthèse, y compris les exceptions et les mesures correctives prises, est soumis à l'ALCO sur une base mensuelle ou ad hoc lorsque des seuils prédéfinis sont dépassés.

L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements à leur échéance, dans des conditions normales comme de stress, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation du Groupe. Les éléments clés de la stratégie de liquidité du Groupe sont les suivants.

- Le financement quotidien, géré par le suivi des flux de trésorerie futurs pour s'assurer que les exigences peuvent être satisfaites. Cela comprend la reconstitution des fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients ;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être facilement liquidés en tant que protection contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie ;
- Le suivi de l'état des ratios de liquidité de la situation financière par rapport aux exigences internes et réglementaires ; et
- La gestion de la concentration et du profil des échéances de la dette.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie, répartis par échéance contractuelle résiduelle à la date de l'état de la situation financière. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés puisque Oragroup S.A. gère le risque de liquidité inhérent en s'appuyant sur des prévisions d'encaissement non actualisées.

Au 31 décembre 2020

En millions de FCFA

	< = 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	> 1 an et <= 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Actif						
Actifs financiers à la JVCR			1 633			1 633
Prêts et créances sur les établissements de crédit	7 032	8 875	2 426	13 564	10 000	41 898
Actifs divers		7 968	10 095			18 063
Total actifs financiers	7 032	16 843	14 154	13 564	10 000	61 593
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit		27	0	0	0	27
Emprunts à long terme	25 794	11 277	37 767	13 162	3 205	91 206
Passifs d'impôts courants	239					239
Passifs divers			3 803			3 803
Total passifs financiers	26 033	11 303	41 571	13 162	3 205	95 275
Solde net bilan	-19 001	5 540	-27 416	401	6 795	-33 682

6.7 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

En millions de FCFA	31-déc-20			31-déc-19		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la JVAERG	0	0	192 037	0	0	158 989
Total actifs financiers	0	0	192 037	0	0	158 989

Il n'y a pas de mouvement au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

6.8 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2020				Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
			Coût amorti			
Actif						
Actifs financiers à la JVCR			1 633			1 633
Prêts et créances sur les établissements de crédit			41 898			41 898
Actifs financiers à la JVAERG				192 037		192 037
Actifs divers			18 063			18 063
Total actifs financiers			0 61 593	0 192 037		253 630
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit			27			27
Emprunts à terme			91 206			91 206
Passifs d'impôts courants			239			239
Passifs divers			3 803			3 803
Total passifs financiers			0 95 275	0 0		95 275

	31-décembre-19			Total
	Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	
Actif				
Actifs financiers à la JVCR	1 348			1 348
Prêts et créances sur les établissements de crédit	54 435			54 435
Actifs financiers à la JVAERG			158 989	158 989
Actifs divers	13 672			13 672
Total actifs financiers	69 455	0	158 989	228 444
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	27			27
Emprunts à terme	103 108			103 108
Passifs d'impôts courants	116			116
Passifs divers	2 756			2 756
Total passifs financiers	106 006	0	0	106 006

6.9 Gestion du capital et adéquation fonds propres

6.9.1 Cadre réglementaire

Depuis janvier 2018, Oragroup applique la nouvelle réglementation Bâle 2/3 mise en œuvre dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le biais de la Décision n°013/24/06/CM/UMOA du 24 juin 2016 portant dispositif prudentiel, l'entrée en vigueur de certaines exigences contenue dans cette décision étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2022.

Avec l'effet de la COVID-19, le régulateur à la suite de la décision n°019 du 26/06/2020/CM/UMOA portant modification du dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'union monétaire ouest Africaine (UMOA) a décalé d'un an la période d'étalement des nouvelles exigences réglementaires. Le nouveau dispositif transitoire se présente comme ci-dessous :

Exigences minimales	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio minimal pour les fonds propres de base durs (CET 1)	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Coussin de conservation des fonds propres	0,625%	1,25%	1,25%	1,875%	2,50%	2,50%
Ratio minimal CET 1 + Coussin de conservation	5,625%	6,25%	6,25%	6,875%	7,50%	7,50%
Ratio minimal de fonds propres de base (T1)	6%	6%	6%	6%	6%	6%
Ratio minimal T1 + Coussin de conservation	6,625%	7,25%	7,25%	7,875%	8,50%	8,50%
Ratio minimal de solvabilité	8%	8,25%	8,25%	8,50%	8,75%	9%
Ratio minimal de solvabilité + Coussin de conservation	8,625%	9,5%	9,5%	10,375%	11,25%	11,50%

Le cadre général défini par le dispositif Bâlois s'articule autour de trois piliers :

- Le Pilier 1 fixe les exigences minimums de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- Le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- Le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- La refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio Common Equity Tier 1 normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- De nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché.

Les objectifs du Groupe lors de la gestion du capital, qui est un concept plus large que le « fonds propres » sont les suivants :

- Se conformer aux exigences de fonds propres établies par les régulateurs bancaires sur les marchés où les filiales du Groupe opèrent ;
- Préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes ; et
- Maintenir une solide base de capital pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des fonds propres et l'utilisation du capital réglementaire par les filiales sont contrôlées par la Direction des Risques du Groupe, en utilisant des techniques basées sur les lignes directrices élaborées par le Comité de Bâle mises en œuvre par les banques centrales respectives. Des rapports mensuels sont soumis aux banques centrales dans les différentes juridictions par les filiales individuelles.

Les banques centrales dans les différentes juridictions exigent que chaque banque : (a) détienne le niveau minimum du capital réglementaire déterminé par la réglementation bancaire du pays respectif, et (b) maintienne un ratio du capital réglementaire total à l'actif pondéré en fonction du risque (le « ratio de Bâle ») égal ou supérieur au minimum de 8% convenu au niveau international.

6.9.2 Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale.

Toutes les entités du groupe respectent leur engagement prudentiel sur base individuel exceptés, le Tchad et la Mauritanie du fait des pertes cumulées.

6.9.3 Fonds propres

Les fonds propres consolidés du groupe, dont la valeur comptable est établie conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), se composent comme suit :

a. Fonds propres de base durs de catégorie 1 (Common Equity Tier1)

Au niveau consolidé, suivant la réglementation, les fonds propres de base durs comprennent principalement :

- Le capital social libéré, constitué d'actions ordinaires et des primes liées ;
- Le report à nouveau créditeur ;
- Le bénéfice de l'exercice non affecté ;
- Autres éléments du résultat global accumulés ;
- Autres réserves ;
- Réserves minoritaires.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Montant estimé des dividendes ;
- Report à nouveau débiteur ;
- Impôt différé actif dépendant de la rentabilité future et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif) ;
- Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- Participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières ;
- Participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires ;
- Excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation, au total des immobilisations et participations, aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel ;
- Réserves de valorisation des positions moins liquides.

b. Fonds propres de base additionnels (AT1)

Suivant la réglementation, PCB révisé, les fonds propres de base additionnels sont constitués des instruments de capital émis et qui satisfont aux critères d'inclusion suivants :

- Ils sont émis et libérés ;
- Leur achat ou leur mise à disposition, selon le cas, ne peut pas être financé directement ou indirectement par l'établissement ;
- Ils ne peuvent être acquis ni par l'établissement, ni par ses filiales-sœurs ;
- Leur créance a un rang inférieur aux déposants, aux salariés, aux autres créanciers privilégiés, aux créanciers chirographaires ainsi qu'aux créanciers détenant des instruments de la catégorie fonds propres complémentaires, en cas de procédure de liquidation ou de résolution de l'établissement ;

- Ils ne sont adossés ni à des suretés, ni à une garantie de la part de l'établissement ou ses filiales-sœurs, de société elle-même et de toutes entités affiliées aux entités du groupe ;
- Les dispositions régissant ces instruments n'incluent aucun mécanisme visant à rehausser, sous une forme juridique ou économique, le rang de sa créance par rapport à celui des créanciers de rang supérieur citées plus haut, en cas de liquidation ou de procédure de résolution de l'établissement ;
- Ils sont perpétuels et les dispositions contractuelles les régissant ne comportent aucune incitation au remboursement anticipé par l'établissement, ni aucune clause basée sur le paiement d'un coupon reposant sur un taux progressif favorisant un remboursement avant l'échéance ;
- Les distributions aux détenteurs d'instruments (sous forme de dividendes, coupons ou assimilés) doivent satisfaire à un certain nombre de conditions ;
- Ils peuvent comporter une option de rachat ou de remboursement anticipé, mais celle-ci ne peut être exercée qu'à la discrétion de l'établissement au bout de 5 ans au minimum après la date d'émission, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions ;
- Tout remboursement ou rachat requiert une autorisation préalable de la Commission Bancaire, l'établissement ne devant pas présumer, ni laisser croire au marché que cette approbation lui sera accordée ;
- Les instruments ne doivent pas contribuer à créer une situation d'insolvabilité de l'établissement, qui se traduirait par des passifs de l'établissement supérieurs à ses actifs ;
- Ils doivent disposer d'une capacité d'absorption de perte, en principal. A cet égard, les dispositions contractuelles liées à ces instruments doivent inclure, l'une des deux options suivantes, si un événement déclencheur se produit :
 - i. la conversion de ces instruments en instruments de fonds propres de base durs à un niveau de seuil prédéfini ;
 - ii. la mise en place d'un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument, dès que le ratio CET1 ne dépasse pas le minimum requis.
- Les dispositions contractuelles liées aux instruments ne comportent pas de caractéristiques susceptibles d'entraver la recapitalisation de l'établissement.

Les déductions des fonds propres de base additionnels portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Les participations croisées qui sont éligibles à la catégorie AT1 ;
- Les participations significatives représentées par des éléments de fonds propres éligibles à AT1 ;
- Le montant des éléments devant être déduit des fonds propres complémentaires (T2) et qui dépasse les fonds propres complémentaires.

c. Fonds propres complémentaires (T2)

Les fonds propres complémentaires incluent :

- Les subventions d'investissement ;
- Les fonds affectés ;
- Les comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés ;
- Les provisions règlementées.

Les fonds propres complémentaires consolidés comprennent également des instruments émis par les filiales consolidées du groupe et détenus par des tiers (intérêts minoritaires). Pour être éligibles dans la catégorie T2 sur base consolidée, les instruments doivent respecter les critères additionnels ci-après, outre les critères d'éligibilité :

- Lorsque les instruments ne sont pas directement émis par l'établissement, les deux conditions suivantes doivent être réunies :
 - i. l'émission doit être effectuée par le biais d'une entité incluse dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement ;
 - ii. le produit de l'émission des instruments doit être de disponibilité immédiate sans limitation pour l'entité visée au point i).
- Les instruments ne peuvent être acquis par aucune des entités suivantes :
 - iii. l'établissement ou ses filiales ;
 - iv. une entité sur laquelle l'établissement exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les déductions applicables aux fonds propres complémentaires portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Les participations croisées, éligibles à la catégorie T2 ;
- Les participations significatives, représentées par des éléments de fonds propres éligibles à T2.

d. Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (Common Equity Tier 1 (CET1), Tier 1 (T1) ou Fonds Propres Effectifs (FPE)) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (APR) et en référence à la méthode de construction des fonds propres à savoir le CET1, AT1 ou FPE.

Les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios. L'exigence minimum est fixée par la réglementation à 7,28% pour le CET1, 8,28% pour le T1 et 10,87% pour le ratio de solvabilité au 31 décembre 2020. Cette exigence minimale n'est constante dans le temps et se situerait à l'horizon 2023 à 7,5% pour le CET1 8,5% pour le T1 et 11,5% pour le ratio de solvabilité.

Au 31 décembre 2020, le groupe présente les ratios de solvabilité suivants :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Capital social libéré	67 768	68 067
Primes liées à l'émission des instruments CET1	18 763	18 763
Réserves consolidées	23 513	15 946
Report à nouveau	-7 168	4 871
Participation ne donnant pas le contrôle	36 591	29 077
Moins : goodwill	-15 713	-15 713
Moins : Immobilisations incorporelles	-8 112	-8 772
TOTAL DES FONDS PROPRES CET1	115 640	112 238
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE T1	115 640	112 238
Réévaluation réserves sur les actifs financiers disponible à la vente	1 209	1 042
Emprunts convertibles	12 785	10 000
Total Tier 2 capital	13 994	11 042
FONDS PROPRES EFFECTIFS	129 635	123 280
Actifs pondérés de risque		
Encours pondérés au titre du risque de crédit	985 249	919 878
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	239 146	238 714
Encours pondérés au titre du risque de marché	2 626	2 610
Total Actifs risqués	1 227 020	1 161 202
Ratio Common Equity Tier 1	9,4%	9,7%
Ratio Tier 1	9,4%	9,7%
Ratio de solvabilité global	10,6%	10,6%

7 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2020.

8 Informations complémentaires

8.1 Transactions avec parties liées

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées correspondant aux principaux dirigeants telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme principaux dirigeants, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint).

Rémunérations des principaux dirigeants

Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature	2020	2019
Due au titre de l'exercice	842	801
Versée au cours de l'exercice	842	791
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par Oragroup dans l'année	147	113
Prévoyance/couverture santé : primes versées par Oragroup dans l'année	5	3

ORAGROUP S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les normes Internationales d'Information Financière (IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2020
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé - Togo
Ce rapport contient 6 pages
Les annexes comprennent 87 pages

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P. 2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés annuels établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- l'audit des états financiers consolidés annuels d'Oragroup S.A. tels que joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. Audit des états financiers consolidés annuels

1.1. *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés annuels ci-joints de ORAGROUP S.A., qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers consolidés annuels ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'Oragroup S.A. au 31 décembre 2020 conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.2. *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. *Observation*

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur l'information relative au litige en cours décrite dans la note 6.4.15 annexée au projet d'états financiers.

1.4. *Point clés de l'audit*

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés d'Oragroup S.A. au 31 décembre 2020. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

❖ **Identification et évaluation du risque de crédit**

➤ **Risques identifiés**

Le Groupe Orabank est exposé au risque de crédit et de contrepartie.

Ces risques se définissent comme étant la probabilité qu'un débiteur soit dans l'incapacité de faire face au remboursement des financements octroyés. Le défaut d'une contrepartie peut avoir une incidence significative sur les résultats du groupe.

Le Groupe Orabank constitue des dépréciations sur ses expositions pour couvrir ces risques.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations/provisions, constituent un domaine d'estimation comptable significatif, puisqu'il fait un recours important au jugement de la Direction dans les hypothèses retenues et le classement des expositions.

Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à un montant brut de FCFA 1 750 milliards et font l'objet de dépréciations à l'actif à hauteur de FCFA 164,835 milliards dont FCFA 48,165 milliards de dotation pour dépréciation brute constituée au cours de l'exercice tels que détaillés dans la note 6 .4.5 des notes annexes aux états financiers.

Compte tenu de l'importance significative des crédits à la clientèle ainsi que du recours important au jugement pour la détermination des provisions pour dépréciation, ce sujet a été considéré comme un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Pour apprécier le caractère raisonnable des dépréciations/provisions constituées, nous avons :

- ✓ pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions et du dispositif de contrôle interne l'encadrant ;
- ✓ examiné la gouvernance des processus de provisionnement/dépréciation ;
- ✓ vérifié la cohérence des données issues des systèmes de gestion des risques avec les données comptables ;
- ✓ effectué un calcul indépendant des pertes attendues sur une sélection de portefeuille au 31 décembre 2020 ;
- ✓ apprécié la cohérence de l'évolution des provisions, des créances et de la charge du risque ;
- ✓ vérifié la cohérence des paramètres appliqués dans le moteur de calcul conformément aux principes méthodologiques validés ;
- ✓ et nous sommes assurés que les règles de déclassement et de dépréciation des créances en douteux n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent et sont correctement appliquées au cours de l'exercice.

1.5. Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration du 30 avril 2021.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board), ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états

financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de ORAGROUP à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre ORAGROUP en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière d'ORAGROUP.

1.6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers consolidés annuels établis selon les Normes IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée à l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers consolidés annuels et le rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels) et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers consolidés annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Lomé, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO

KPMG Togo



Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
6^e étage immeuble BTCL Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo

Franck FANOU
Associé

Annexes :

- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés
- Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2020

ANNEXE 1 :

**Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l’audit des états financiers annuels
consolidés**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états

financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la direction générale une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la direction générale, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Gérant ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et les transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Gérant, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2 :

**Etats financiers consolidés IFRS
Au 31 décembre 2020**

1 Compte de résultat consolidé

En millions de FCFA	Note	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts et produits assimilés	6.3.1	162 621	139 458
Intérêts et charges assimilées	6.3.1	-81 107	-66 649
Commissions (produits)	6.3.2	84 752	84 402
Commissions (charges)	6.3.2	-13 503	-14 108
Revenus des titres à revenue variable	6.3.3	128	43
Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti	6.3.4	33	-30
Produits des autres activités	6.3.5	3 083	3 779
Charges des autres activités	6.3.5	-613	-43
Produit net Bancaire		155 395	146 852
Frais de personnel	6.3.6	-46 341	-42 583
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6.3.7	-9 115	-11 821
Autres charges générales d'exploitation	6.3.8	-45 108	-45 953
Résultat Brut d'Exploitation		54 831	46 495
Coût du risque	6.3.9	-39 555	-22 705
Résultat d'exploitation		15 276	23 790
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.3.10	424	557
Résultat avant impôt		15 700	24 347
Impôts sur les bénéfices	6.3.11	-6 260	-6 020
Résultat net		9 440	18 327
Participations ne donnant pas le contrôle		9 122	2 063
Résultat Net, Part du Groupe		318	16 264

2 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	9 440	18 327
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	-2 156	-190
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	-2 156	-190
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	207	129
Pertes et gains nets sur les titres de participations classés à la JVAERG	281	182
Impôts différés relatifs aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	-74	-53
Autres éléments du résultat global net d'impôt	7 491	18 267
Part du Groupe	-1 077	9 749
Participations ne donnant pas le contrôle	8 568	8 518

3 Situation financière

En millions de FCFA	Note	31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Caisse et banques centrales	6.4.1	224 906	205 166
Autres actifs financiers aux coûts amortis	6.4.2	973 875	676 850
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6.4.3	6 248	5 998
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.4.4	223 041	132 853
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	6.4.5	1 584 872	1 366 206
Actifs d'impôts courants	6.4.6	401	580
Actifs d'impôts différés	6.4.6	22 592	22 714
Actifs divers	6.4.7	100 354	108 495
Immeubles de placement	6.4.8	46 360	38 599
Immobilisations corporelles	6.4.9	61 770	52 392
Immobilisations incorporelles	6.4.9	8 112	8 772
Goodwill	6.4.10	15 713	15 713
TOTAL DE ACTIF		3 268 244	2 634 338

En millions de FCFA	Note	31.12.2020	31.12.2019
Dettes			
Banques centrales	6.4.11	26	3
Dettes envers les établissements de crédit	6.4.12	784 013	442 252
Dettes envers la clientèle	6.4.13	2 124 048	1 822 532
Emprunts à terme	6.4.14	133 049	146 513
Passifs d'impôts courants	6.4.6	3 949	4 877
Passifs d'impôts différés	6.4.6	13 906	10 810
Passifs divers	6.4.6	54 186	58 963
Provisions	6.4.15	13 072	7 740
Total des passifs		3 126 248	2 493 690
CAPITAUX PROPRES			
Capital		86 531	86 830
Réserves consolidées et report à nouveau		18 874	24 741
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		105 405	111 571
Total Capitaux propres part du groupe		105 405	111 571
Participations ne donnant pas le contrôle		36 591	29 077
Total des capitaux propres		141 995	140 648
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		3 268 244	2 634 338

4 Tableau des flux de trésorerie

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Résultat avant impôts	15 700	24 347
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	9 115	11 821
Dotations nettes aux provisions	39 554	22 705
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	48 669	34 526
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	213 100	9 976
Flux liés aux opérations prêts avec la clientèle	-234 750	-184 925
Flux liés aux dépôts de la clientèle	301 516	360 227
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs non financiers	9 557	-24 198
Flux liés aux autres opérations affectant des passifs non financiers	-9 915	2 450
Impôts payés	-3 864	-8 504
Dividendes payés	-5 496	-5 330
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	270 147	149 697
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	334 517	208 570
Acquisitions liées aux autres actifs évalués au coût amorti	-299 164	-296 466
Remboursements liés aux autres actifs évalués au coût amorti	2 307	135 248
Acquisitions liées aux autres actifs évalués à la JVAERG	-293	-774
Flux liés aux immeubles de placement	-8 250	-2 846
Acquisitions liées aux immobilisations corporelles	-28 581	-19 939
Cessions liées aux immobilisations corporelles	3 565	700
Acquisitions liées aux immobilisations incorporelles	-1 197	-1 362
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-331 613	-185 439
Souscription de nouveaux emprunts	7 245	169 791
Remboursements liés aux emprunts	-21 055	-102 817
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-13 810	66 974
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-8 048	-1 294
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-18 954	88 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	238 405	149 594
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	205 163	141 646
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	33 243	7 947
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	219 451	238 405
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	224 881	205 163
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 430	33 243
Variation de la trésorerie nette	-18 954	88 812

5 Etat de variation des capitaux propres

En millions de FCFA	Capital social et primes	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la JVAERG	Réserves de réévaluation des immobilisations	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participation ne donnant pas de contrôle	TOTAL
Capitaux propres au 1er janvier 2019	88 178	7 882	950	8 548	3 032	108 590	20 977	129 566
Résultat net de la période		9 806				9 806	8 521	18 327
Autres éléments du résultat global			92		-149	-57	-3	-61
Résultat Global	0	9 806	92	0	-149	9 749	8 518	18 267
Actions propres	-1 348					-1 348	0	-1 348
Distribution de dividendes		-4 747				-4 747	-1 095	-5 838
Transaction entre les actionnaires		-677				-677	677	0
Capitaux propres au 31 décembre 2019	86 830	12 268	1 042	8 548	2 883	111 571	29 077	140 647
Capitaux propres au 1er janvier 2020	86 830	12 268	1 042	8 548	2 883	111 571	29 077	140 647
Résultat net de la période		318				318	9 122	9 440
Autres éléments du résultat global			168		-1 563	-1 395	-555	-1 950
Résultat Global	0	318	168	0	-1 563	-1 077	8 568	7 491
Actions propres	-299					-299		-299
Distribution de dividendes		-4 791				-4 791	-1 054	-5 844
Capitaux propres au 31 décembre 2020	86 531	7 796	1 209	8 548	1 320	105 404	36 591	141 995

6 Notes annexes aux états financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS

La société ORAGROUP S.A. («la Société »), est une société anonyme à conseil d'administration de droit Togolais ayant son siège au 392 rue des Plantains - BP 271 0 Lomé, Togo. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble étant désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe est un groupe bancaire privé présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'Ouest et du centre et fortement impliqué dans l'économie locale des pays dans lesquels il est implanté via son métier de banque commerciale. Les principaux domaines d'activité du Groupe sont :

- Institutions financières ;
- Commerce de gros et de détail ;
- Industrie et Construction ;
- Secteur publique ;
- Services et autres.

6.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

6.1.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe Orabank pour la clôture au 31 décembre 2020 sont établis conformément la norme comptable IAS 1 « Présentation des états financiers », telle que publiée par l'IASB (Internationales Accounting Standard Board) qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes comportent l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets.

6.1.2 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du groupe Orabank établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2020 seront arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 30 Avril 2021.

6.1.3 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception de certains actifs financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers consolidés est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, Contrats de location, et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, Stocks, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

6.1.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en FCFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis en millions de francs le plus proche, sauf indication contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

6.1.5 Normes comptables

6.1.5.1 Adoption des normes révisées au 01 janvier 2020

6.1.5.1.1 Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

Le Conseil étudie les effets de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt sur les rapports financiers depuis 2018, divisant ses travaux en deux phases.

Pour la première phase, l'IASB a publié en septembre 2019 des amendements aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 prévoyant des exceptions temporaires à des exigences spécifiques de comptabilité de couverture et exigeant des informations connexes au cours de la période au cours de laquelle il existe une incertitude sur les flux de trésorerie contractuels résultant de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt.

Pour la deuxième phase, l'IASB a publié d'autres modifications visant à résoudre les problèmes affectant les états financiers lorsque des modifications sont apportées aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture à la suite de la réforme.

Les principales modifications proposées concernent :

- modifications - une société ne décomptabiliserait pas ou n'ajusterait pas la valeur comptable des instruments financiers pour les modifications requises par la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt, mais mettrait à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter la variation de l'indice de référence des taux d'intérêt;
- comptabilité de couverture - une entreprise n'interromprait pas sa comptabilité de couverture uniquement en raison du remplacement de l'indice de référence des taux d'intérêt si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture; et
- informations à fournir - une entreprise divulguerait des informations sur les nouveaux risques découlant de la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt et sur la manière dont elle gère la transition vers d'autres taux de référence.

L'application des amendements présentés ci-dessous n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés du Groupe.

6.1.5.1.2 Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

Ces amendements n'ont eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe

6.1.5.1.3 Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité »

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

Ces amendements n'ont eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

6.1.5.1.4 La réforme du LIBOR

À la suite de l'initiation de la réforme du LIBOR, le remplacement des taux de référence LIBOR par des taux alternatifs, le board IFRS a travaillé sur des réformes pour limiter les incidences de cette réforme sur les états financiers des entités qui utilisent les taux LIBOR. Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de cette réforme ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.1.5 AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » LIES A LA CRISE COVID-19

Publiés par l'IASB le 28 mai 2020, ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au 31 décembre 2020, Oragroup n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

6.1.5.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

Au 31 décembre 2020, le groupe n'avait pas appliqué les normes nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur.

6.1.5.2.1 IFRS 17 « contrats d'assurance »

La nouvelle norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet ; elle remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation

discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1er janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1er janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1er janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9.

La société ne s'attend pas à ce que l'application de cette norme ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.1.5.2.2 AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » LIES A LA CRISE COVID-19

Publiés par l'IASB le 28 mai 2020, ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au 31 décembre 2020, Oragroup n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

6.1.5.2.3 AMENDEMENTS A IAS 37 « PROVISIONS, PASSIFS EVENTUELS ET ACTIFS EVENTUELS » - CONTRATS ONEREUX - COÛTS D'EXECUTION D'UN CONTRAT

Publiés par l'IASB le 14 mai 2020, ces amendements précisent les coûts à retenir pour déterminer les coûts d'exécution d'un contrat lors de l'analyse des contrats déficitaires.

6.1.5.2.4 Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018–2020 :

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes comme suit :

- IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

La norme exige la conformité à toute IFRS s'appliquant spécifiquement à une transaction, un autre événement ou une condition et fournit des indications pour l'élaboration de méthodes comptables pour d'autres éléments qui donnent lieu à des informations pertinentes et fiables. Les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs sont généralement comptabilisés de façon rétrospective tandis que les changements d'estimations comptables sont généralement comptabilisés de façon prospective. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 ; leur application anticipée est permise.

- IAS 16, Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles doivent être initialement évaluées au coût, puis réévaluées soit au moyen du modèle du coût ou de celui de la réévaluation, et amorties de sorte que le montant amortissable est réparti systématiquement sur sa durée d'utilité.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. L'application anticipée est permise.

- Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

Ces amendements visent à permettre aux entités de fournir des informations financières utiles pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR, modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. De plus, ces amendements obligent les entités à fournir aux investisseurs des informations supplémentaires sur leurs relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes.

- Amendements à la norme IAS 28 intitulés « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises »

Ces amendements précisent que la norme IFRS9 s'applique à tous les autres instruments financiers auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers consolidés.

6.2 Consolidation

6.2.1 Principes comptables

6.2.1.1 Principes de consolidation

6.2.1.1.1 Périmètre de consolidation

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

L'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Orabank sont des entreprises contrôlées au sens de la norme IFRS 10 (Note 8.1).

Il n'y a pas eu de variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 par rapport au périmètre du 31 décembre 2019.

6.2.1.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables qu'elles utilisent concordent avec celles du Groupe.

6.2.1.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en francs CFA qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million de francs CFA le plus proche, sauf indication contraire. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du francs CFA est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis en francs CFA au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis en francs CFA au cours moyen de la période.

6.2.1.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur (sauf exceptions), déterminée à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs transférées par l'acquéreur, des passifs repris par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

La contrepartie transférée comprend les compléments de prix éventuels évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisée immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à hauteur de leur quote-part dans l'actif net identifiable évalué à la juste valeur de l'entité acquise (goodwill partiel) soit à leur juste valeur (goodwill total). Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette dernière option.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

6.2.2 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe lorsque celui-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

6.2.2.1 Actifs financiers

Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché. Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués ultérieurement dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les actifs financiers du Groupe sont composés :

- Des prêts et créances sur les établissements de crédits ;
- Des bons de trésors ;
- Des obligations ;
- Des titres de participation en action ;
- Des prêts et créances sur la clientèle ;
- Des débiteurs divers.

6.2.2.1.1 Classement des actifs financiers

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunts qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Malgré ce qui précède, le Groupe peut ci-dessous au moment de la comptabilisation initiale d'un actif financier :

- Choisir de manière irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur d'un placement en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global si certaines conditions sont remplies (voir (iii) ci-dessous) ;
- Désigner de manière irrévocable un placement en titres d'emprunt qui remplit les critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le résultat net si cette désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable (voir (iv) ci-dessous).

(i) Coût amorti et méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (actifs dépréciés au moment de la comptabilisation initiale), le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit est calculé en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, y compris les pertes de crédit attendues, au coût amorti de l'instrument d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Pour les actifs financiers autres que des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les produits d'intérêt sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite (voir ci-après).

Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier. Si, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, le risque de crédit que comporte l'instrument financier déprécié diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié, les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier.

Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, le Groupe comptabilise les produits d'intérêts en appliquant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. On ne peut revenir à un calcul au moyen de la valeur comptable brute même si par la suite le risque de crédit que comporte l'actif financier diminue de sorte que l'actif financier n'est plus déprécié.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Marge nette d'intérêts – produits d'intérêts (note 6.3.1).

(ii) Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Au moment de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable (instrument par instrument) de désigner les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. La désignation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global d'un instrument de capitaux propres n'est pas permise s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il s'agit d'une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises.

Un actif financier est détenu à des fins de transaction :

- S'il est acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ;
- Si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- S'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Les placements en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve au titre de la réévaluation des placements. Le profit ou la perte cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie d'es placements en instruments de capitaux propres.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste « *Revenus des titres à revenue variable* » (note 6.3.2) en résultat net. Le Groupe a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au moment de la première application d'IFRS 9.

(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir les paragraphes (i) à (ii) ci-dessus) sont évalués à la juste valeur par le résultat net. Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la juste valeur par le résultat net, sauf si le Groupe désigne comme étant à la juste valeur par les autres éléments du résultat global un placement en instruments de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle découlant d'un regroupement d'entreprises lors de la comptabilisation initiale (voir (ii) ci-dessus) ;
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la juste valeur par les autres éléments du résultat global (voir (i) et (ii) ci-dessus) sont classés à la juste valeur par le résultat net. De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. Le Groupe n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la juste valeur par le résultat net.

(iv) Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marche par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

6.2.2.1.2 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les créances clients et les actifs sur contrats ainsi que les contrats de garantie financière. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients, les actifs sur contrat et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation

aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les informations ci-dessous sont plus particulièrement prises en considération pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale :

- Une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation de crédit interne ;
- Une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- Des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses dettes ;
- Une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- Des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- Un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses dettes.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou le contrat a subi une restructuration (stage 1 à stage 2), à moins que le Groupe dispose

d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté et lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si :

- L'instrument financier comporte un risque de défaillance faible ;
- Le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
- Cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe considère que le risque de crédit que comporte un actif financier est faible lorsque l'actif est noté « catégorie investissement » par une agence de notation externe qui cadre avec une définition universellement reconnue de « risque de crédit faible » ou s'il n'y a pas de notation externe, lorsque la notation interne « productif » est attribuée à l'actif. « Productif » veut dire que la contrepartie a une situation financière solide et qu'il n'y a aucun montant en souffrance.

Dans le cas des contrats de garantie financière, la date à laquelle le Groupe devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de la comptabilisation initiale aux fins de l'application des dispositions en matière de dépréciation. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de contrats de garantie financière, le Groupe tient compte des variations du risque que le débiteur spécifié manque à ses engagements aux termes du contrat.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

(ii) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables, si les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

(iii) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance (voir (ii) ci-dessus) ;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières ;
- Un manquement à des obligations contractuelles, tel qu'un défaut ou retard de paiement des intérêts ou du principal ;
- Des données observables indicatives d'une baisse mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

(iv) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de cinq ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

(v) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, les pertes en cas de défaillance et l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, dans le cas des actifs financiers, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture ; dans le cas des contrats de garantie financière, l'exposition en cas de défaillance comprend le montant prélevé à la date de clôture, ainsi que tout montant supplémentaire dont on s'attend à ce qu'il soit prélevé dans le futur par date de défaillance déterminée d'après la tendance passée, la compréhension qu'a le Groupe des besoins de financement spécifiques futurs des débiteurs et d'autres informations prospectives pertinentes.

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Dans le cas d'un contrat de garantie financière, comme le Groupe n'est tenu d'effectuer des paiements qu'en cas de défaillance du débiteur selon les modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes attendues correspond aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au porteur de l'instrument d'emprunt la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que le Groupe s'attend à recevoir du porteur, du débiteur ou de toute autre partie.

Le Groupe comptabilise une plus-value ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en instruments d'emprunt qui sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation de placements, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état de la situation financière.

6.2.2.1.3 Décomptabilisation d'actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. De plus, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur par les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

6.2.2.2 Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le résultat net.

Toutefois, les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou lorsque l'approche de l'implication continue s'applique, et les contrats de garantie financière émis par le Groupe, sont évalués conformément aux méthodes comptables spécifiques décrites ci-dessous.

6.2.2.2.1 Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net

Les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils :

- Constituent la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- Sont détenus à des fins de transaction ou ;
- Sont désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction :

- S'il est acquis principalement en vue d'être racheté à court terme ;

- Si, au moment de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble par le Groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- S'il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un contrat de garantie financière ou un instrument de couverture désigné et efficace).

Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction ou qu'une contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises peut être désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net au moment de la comptabilisation initiale :

- Si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait ;
- Si le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée du Groupe et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base ;
- S'il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si IFRS 9 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné comme étant à la juste valeur par le résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne font pas partie d'une relation de couverture désignée.

6.2.2.2 Passifs financiers évalués ultérieurement au coût amorti

Les passifs financiers qui :

- Ne constituent pas la contrepartie éventuelle à verser par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- Ne sont pas détenus à des fins de transaction, ou ;
- Ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le résultat net sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

6.2.2.3 Décomptabilisation de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations du Groupe sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

6.2.2.3 Profits et pertes de change

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont généralement comptabilisés en résultat net.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

6.2.2.4 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts concernant tous les instruments financiers rémunérés sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

6.2.2.5 Produits des commissions

Les produits de commissions liés aux prêts sont étalés suivant l'échéancier desdits prêts dans les différentes filiales. Les commissions éligibles à l'étalement sont : les commissions sur dossier, les commissions de mise en place et les commissions d'arrangement ou de négociation.

6.2.2.6 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

6.2.3 Perte de valeur des actifs non-financiers

A chaque date de clôture, les goodwill et immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill est testé chaque année.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs testés avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif correspond à la valeur la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou sa valeur d'utilité.

Afin de procéder aux tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Le Groupe teste ses goodwill au niveau de chaque UGT.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par les UGTs telle qu'elle résulte des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des UGTs et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode DDM « Discount Dividend Method ». Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

6.2.4 Immobilisations : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont évaluées à la date de clôture soit par la méthode du coût ou selon le modèle de réévaluation pour les terrains et immeubles.

Après la comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle dont la valeur de marché peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à sa juste valeur à la date de la réévaluation, moins tout amortissement accumulé ultérieur et les pertes de valeur cumulées subséquentes. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée à l'aide de la juste valeur à la date de clôture. Si un élément de l'immobilisation corporelle est réévalué, toute la catégorie d'immobilisations corporelles auxquelles cet actif appartient sera réévaluée. La juste valeur des terrains et des bâtiments est habituellement déterminée à partir

de preuves basées sur le marché par une évaluation qui est normalement effectuée par des évaluateurs professionnellement qualifiés. La juste valeur des immobilisations corporelles est généralement leur valeur de marché déterminée par évaluation.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Les durées suivantes ont été retenues :

- Constructions : 20 ans ;
- Améliorations locatives : 15 - 20 ans ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 15 ou 20 ans ;
- Mobilier et équipement : 3 – 10 ans ;
- Matériels roulants : 3 – 5 ans.

6.2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et licences acquises.

Les licences de logiciel acquises sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'acquisition et le démarrage du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité prévisionnelle.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

6.2.6 Impôt sur le résultat exigible et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles de titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

6.2.7 Engagements au titre d'un régime de retraite

Le Groupe a des régimes à cotisations définies. Ces régimes ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges au titre des services rendus.

Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements.

6.2.8 Provisions

Les provisions regroupent les provisions pour risque de crédit sur les engagements hors-bilan de financement et de garantie accordés par le Groupe à des tiers, les provisions relatives aux engagements sur les contrats d'épargne-logement, ainsi que celles représentatives d'autres passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise et qui concernent essentiellement des litiges juridiques et des restructurations.

Leur constitution est subordonnée :

- À l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers ;
- Et à la disponibilité d'une estimation fiable de la sortie de ressource probable.

Le montant de la sortie de ressources attendue est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont comptabilisées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes. Les pertes probables encourues par le Groupe à la suite de l'identification d'un risque avéré de crédit sur les engagements hors bilan de financement et de garantie sont comptabilisées en *Coût du risque* dans le compte de résultat en contrepartie d'une provision au passif du bilan.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

6.2.9 Événements postérieurs à la clôture des comptes

Oragroup procède à l'ajustement de ses états financiers pour refléter des événements survenus entre la date de clôture et la date à laquelle lesdits états financiers consolidés sont autorisés pour publication à condition que ces événements se rapportent à des situations existantes à la date du Bilan.

Au cas où ces événements se rapportent à des situations apparues après la date de clôture des comptes mais qui nécessitent une information à fournir, le Bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres ne sont pas ajustés. La nature et l'impact potentiel de ces événements sont fournis dans la note 6.6 ci-dessous.

6.2.10 Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Cette note fournit une vue d'ensemble des domaines qui impliquent un plus haut degré de jugement ou de complexité et des sources principales d'incertitude relative aux estimations qui risquent fortement d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice. Des informations détaillées sur chacune de ces estimations et jugements figurent dans les notes correspondantes, ainsi que des informations sur la base de calcul de chaque élément affecté dans les états financiers.

6.2.10.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes.

Classement des actifs financiers sur la base des résultats de l'application des conditions SPPI et de l'appréciation du modèle économique (Note 6 .2.2.1.1).

Etablissement des critères permettant de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, détermination du modèle permettant d'intégrer les informations prospectives à l'évaluation de la perte de crédit attendue (Note 6 .2.2.1.2 : Dépréciation des actifs financiers).

6.2.10.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont données dans les notes suivantes :

- Détermination des inputs du modèle d'évaluation de provision pour perte de crédit attendue y compris les informations prospectives, Hypothèses clés dans l'estimation des flux de trésorerie recouvrable (Note 6 .2.2.1.2 : Dépréciation des actifs financiers) ;
- Test de dépréciation des UGT comprenant le goodwill : principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables (confère Notes 6.4.8 et 6.2.3) ;
- Évaluation des justes valeurs (confère Notes 6.4.3 et 6.9) ;

- Les provisions enregistrées au passif du bilan : principales hypothèses concernant la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressource (confère Notes 6.4.15 et 6.2.8) ;
- Comptabilisation des actifs d'impôt différés au bilan : (confère Notes 6.4.-6)

6.3 Notes relatives au compte de résultat

6.3.1 Marge nette d'intérêts

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Produits d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	4 190	4 934
Intérêts sur prêts interbancaires au taux nominal	4 190	4 934
Opérations avec la clientèle	104 644	96 253
Intérêts sur prêts clientèle au TIE	82 780	73 277
Intérêts sur prêts clientèle au taux nominal	21 865	22 976
Opérations sur instruments financiers à revenu fixe	53 787	38 271
Autres actifs financiers au coût amorti	53 787	38 271
Total produits d'intérêts	162 621	139 458
Charges d'intérêts		
Opérations avec les établissements de crédits	-23 282	-18 820
Emprunts interbancaires	-13 906	-8 262
Titres et valeurs donnés en pension	-9 376	-10 558
Opérations avec la clientèle	-53 492	-44 937
Comptes d'épargne à régime spécial	-5 036	-4 070
Dépôts à terme	-41 349	-34 887
Autres dettes envers la clientèle	-7 107	-5 980
Opérations sur instruments financiers	-4 333	-2 892
Dettes représentées par des titres	-3 091	-1 677
Dettes subordonnées et convertibles	-1 242	-1 215
Total charges d'intérêts	-81 107	-66 649
Marge nette d'intérêts	81 515	72 809

6.3.2 Produits et Charges de commissions

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Produits de commissions		
Opérations avec la clientèle	22 194	20 389
Commissions nettes de change	33 122	35 420
Engagements de financement, de garantie et autres	9 548	8 986
Prestations de services	19 889	19 608
Total des produits	84 752	84 402
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	-3 533	-2 901
Opérations avec la clientèle	-1 740	-995
Engagements de financement, de garantie et autres	-1 901	-366
Autres	-6 329	-9 846
Total des charges	-13 503	-14 108

(1) Les frais d'achat de devises liés aux opérations de change sont reportés sur la ligne Commissions nettes de change.

6.3.3 Revenus des titres à revenu variable

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Produits de commissions		
Participations et autres titres détenus à long terme	128	43
Total des produits	128	43

6.3.4 Gains ou pertes nets sur cession d'actifs financiers évalués au coût amorti

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Plus-value de cession	44	76
Moins-value de cession	-12	-106
Sous total	33	-30

6.3.5 Produits et Charges des autres activités

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Produits des autres activités		
Activités de location immobilière	14	7
Autres activités	3 068	3 772
Sous-total	3 083	3 779
Charges des autres activités		
Autres activités	-613	-43
Sous-total	-613	-43
Total net	2 470	3 736

6.3.6 Frais de personnel

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Rémunérations du personnel	-38 252	-35 221
Charges sociales et fiscales sur rémunération	-6 238	-5 945
Personnel extérieur	-1 850	-1 417
Total	-46 341	-42 583

6.3.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Dépréciation and amortissement des immobilisations corporelles	-7 095	-9 098
Dépréciation and amortissement des immobilisations incorporelles	-2 020	-2 723
Total	-9 115	-11 821

6.3.8 Autres charges générales d'exploitation

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Fournitures consommées	-4 794	-4 599
Loyers et charges locatives	-2 043	-2 556
Entretiens et réparations	-5 057	-4 366
Intermédiaires et honoraires	-3 460	-4 043
Publicités et promotions	-2 147	-2 924
Transports	-2 415	-3 897
Charges de technologie	-7 520	-5 723
Assurances	-1 883	-2 125
Charges de gouvernance	-530	-386
Formations	-430	-902
Impôts et taxes	-3 215	-2 991
Autres charges	-11 615	-11 440
Total	-45 108	-45 953

6.3.9 Coût du risque

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Risque de contrepartie		
Dotations nettes de reprises sur les créances clientèles	-36 624	-21 608
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-279	-529
Récupérations sur créances amorties	1 261	679
Dotations nettes de reprises sur les titres	167	13
Autres risques		
Autres dotations nettes aux autres provisions	-4 079	-1 259
Total	-39 555	-22 705

6.3.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Plus ou moins-values de cession sur immobilisations corporelles	424	557
Total	424	557

6.3.11 Impôts sur les bénéfices

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Impôts courants	-3 115	-6 987
Impôts différés	-3 144	967
Total de la charge d'impôt	-6 260	-6 020

Le taux d'impôt appliqué dans la majorité des filiales varie entre 25% et 35%. Il faut noter la non prise en compte de l'impôt différé sur les retraitements des entités de la Mauritanie, du Mali et du Tchad.

Résultat net par action

	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net part du groupe	318	9 806
Nombre d'action en circulation	69 415 031	69 415 031
Résultat de base par action (en unité de franc CFA)	5	141

6.4 Notes relatives au bilan

6.4.1 Caisse et banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	62 858	54 320
Banques centrales	162 048	150 846
Total	224 906	205 166

6.4.2 Autres actifs financiers aux coûts amortis

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Bons du trésor et obligations	947 659	664 328
Créances rattachées sur bons et obligations	26 261	12 735
Dépréciations cumulées	-45	-212
Total	973 875	676 850

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués au coût amortis se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Solde d'ouverture au 1er janvier	676 850	515 620
Acquisitions	411 199	296 466
Cessions/remboursements	-114 342	-135 248
Dépréciations sur actifs financiers disponible à la vente	167	13
Solde de clôture	973 875	676 850

6.4.3 Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Titres de participation	6 181	6 187
Variation de juste valeur	67	-190
Total	6 248	5 998

Le mouvement de la période sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Solde d'ouverture au 1er janvier	5 998	5 318
Différence de change	-6	774
Ajustement de juste valeur sur les actifs financiers à la JVAERG	256	-94
Solde de clôture	6 248	5 998

6.4.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Compte à vue	85 287	45 899
Prêts à terme	128 506	81 627
Créances rattachées	9 049	5 327
Total Brut	222 842	132 853
<i>dont encours douteux</i>	460	260
Dépréciations	-260	-260
Total nets de dépréciations	223 041	132 853

6.4.5 Prêts et créances sur la clientèle

En millions de FCFA	31/12/2020				31/12/2019					
	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total	Particuliers	Professionnels	Institutionnels	Entreprises	Total
Portefeuille d'effets commerciaux	281	2 153	17 411	27 579	47 424	0	5 542	1 889	25 647	33 078
Crédits à court terme	8 746	29 015	57 799	374 764	470 324	20 685	25 461	56 905	267 936	370 988
Crédits à moyen terme	230 473	39 046	71 312	249 203	590 033	149 886	63 965	49 433	292 741	556 026
Crédits à long terme	24 016	3 988	43 886	27 202	99 093	21 121	4 579	26 582	32 042	84 323
Comptes ordinaires débiteurs	26 049	15 888	56 700	83 477	182 114	9 495	26 751	17 376	119 413	173 036
Créances rattachées	318	1 558	3 164	10 168	15 208	2 183	1 245	1 599	8 269	13 296
Total des prêts et créances sains	289 884	91 648	250 273	772 392	1 404 196	203 370	127 543	153 784	746 049	1 230 746
Créances impayées	3 446	9 841	8 465	45 672	67 424	1 796	15 898	1 320	39 345	58 358
Créances douteuses	22 200	43 616	4 154	208 116	278 087	21 264	42 988	10 841	150 759	225 853
Dépréciation des prêts et créances	-16 218	-38 856	-10 799	-98 962	-164 835	-19 002	-37 142	-6 518	-86 087	-148 750
Total net des prêts et créances	299 312	106 249	252 093	927 218	1 584 872	207 427	149 286	159 427	850 066	1 366 206

Le mouvement sur les prêts et créances bruts à la clientèle se présente comme suit :

Au 31 décembre 2020	Portefeuille d'effets commerciaux	Crédits à court terme	Crédits à moyen terme	Crédits à long terme	Comptes ordinaires débiteurs	Créances rattachées	Créances impayées et douteuses	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2020	33 078	370 988	556 026	84 323	173 036	13 296	284 211	1 514 958
Augmentations	26 732	122 455	68 078	17 864	27 072	3 234	110 804	376 239
Remboursement	-12 379	-20 620	-30 429	-2 510	-16 295	-1 316	-27 611	-111 160
Créances passées en pertes							-18 069	-18 069
Différences de change	-6	-2 499	-3 642	-584	-1 699	-5	-3 826	-12 261
Solde de clôture au 31 décembre 2020	47 424	470 324	590 033	99 093	182 114	15 208	345 510	1 749 707

Le mouvement sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Solde d'ouverture au 1er janvier	-148 750	-147 636
Dotations de provisions	-48 165	-39 618
Reprises de provisions	11 261	17 481
Prêts annulés durant la période	18 069	20 494
Différences de change	2 750	529
Solde de clôture	-164 835	-148 750

6.4.6 Impôts courants et différés

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Impôts courants	401	580
Impôts différés	22 592	22 714
Total actifs d'impôts courants	22 992	23 294
Impôts courants	3 949	4 877
Impôts différés	13 906	10 810
Total passifs d'impôts courants	17 855	15 687

La variation des impôts différés au cours de la période se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Impôts différés nets en début de période	-11 905	-10 991
Charge d'impôt différé	3 144	-967
Variations des impôts différés liées à la réévaluation des actifs financiers à la JVAERG	74	53
Impôts différés nets fin de période	-8 686	-11 905

6.4.7 Comptes de régularisation et actifs et passif divers

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts et cautionnements versés	4 135,9	3 337
Comptes de recouvrement	3 839,5	3 694
Comptes d'encaissement	6 358,2	9 013
Charges payées ou comptabilisées d'avance	7 873,9	6 610
Produits à recevoir	1 300,7	1 760
Stocks	0,3	2
Autres débiteurs divers	91 474,2	100 124
Provisions sur autres débiteurs	-14 629,0	-16 045
Total comptes de régularisation et actifs divers	100 354	108 495
Charges à payer sur engagements sociaux	24 867	19 728
Produits constatés d'avance	7 839	4 340
Autres créditeurs divers	21 480	34 895
Total comptes de régularisation et passifs divers	54 186	58 963

6.4.8 Immeubles de placement

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Au 1er janvier 2019	38 599	36 179
Acquisition	7 899	2 846
Cession	351	-351
Dotations aux amortissements	-489	-75
Total Immeuble de placement	46 360	38 599
Revenus locatifs	365	332
Total	365	332

Les immeubles de placement concernent essentiellement des immobilisations acquises par réalisation de garantie dont l'objectif est la cession à moyen terme. Ils sont donc classés comme des actifs détenus en vue de la vente. Ils sont évalués par la méthode de coût historique.

6.4.9 Immobilisations d'exploitation

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles					Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	Immobilisations en cours	
Au 1er janvier 2020							
Valeur brute	24 378	30 362	19 186	34 361	8 974	10 873	103 757
Amortissements cumulés	-15 606	-8 617	-12 284	-23 512	-6 914	-37	-51 365
Valeur Nette au 1er janvier 2020	8 772	21 746	6 902	10 849	2 060	10 836	52 392
Au 31 Décembre 2020							
Acquisitions	1 197	4 947	1 438	3 599	1 541	7 223	18 748
Cessions / Sorties	0	-3 021	0	-420	-460	0	-3 901
Reclassements valeur brute	0	850	-18	169	3 643	-4 643	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	-200	-56	0	-255
Dotations aux amortissements	-1 790	-2 957	-1 372	-3 305	-446	0	-8 079
Repises d'amortissement	27	0	177	469	113	0	760
Reprises de dépréciation	0	0	2 816	0	-242	0	2 816
Reclassements amortissement cumulés	0	0	242	0	-242	0	0
Effets des variations de parités monétaires	-93	-103	40	-25	-2	-620	-710
Valeur Nette au 31 Décembre 2020	8 112	21 461	10 225	11 137	6 151	12 796	61 770
Valeur brute	25 482	33 035	20 646	37 484	13 641	12 833	117 638
Amortissements cumulés	-17 370	-11 574	-13 236	-26 348	-7 489	-37	-58 684

En millions de FCFA	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles				Total
		Terrains et constructions	Agencements et installations	Matériel	Autres	
Au 1er janvier 2019						
Valeur brute	23 126	24 092	16 159	30 801	7 315	6 831 85 198
Amortissements cumulés	-13 054	-4 880	-12 034	-20 835	-6 556	0 -44 304
Valeur Nette au 1er janvier 2019	10 072	19 212	4 126	9 967	758	6 831 40 894
Au 31 décembre 2019						
Acquisitions	1 362	3 975	3 284	4 766	3 110	4 804 19 939
Cessions / Sorties	0	-30	0	-363	-40	0 -433
Reclassements valeur brute	-166	2 342	-244	-765	-1 387	-758 -812
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0 0
Dotations aux amortissements	-2 710	-3 153	-842	-3 642	-565	0 -8 203
Repises d'amortissement	33	0	0	273	15	1 290
Reclassements amortissement cumulés	125	-584	592	692	192	-39 853
Effets des variations de parités monétaires	56	-16	-13	-79	-24	-3 -135
Valeur Nette au 31 décembre 2019	8 772	21 746	6 902	10 849	2 060	10 836 52 392
Valeur brute	24 378	30 362	19 186	34 361	8 974	10 873 103 757
Amortissements cumulés	-15 606	-8 617	-12 284	-23 512	-6 914	-37 -51 365

6.4.10 Goodwill

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Valeur nette comptable en début de période	15 713	15 713
Valeur nette comptable en fin de période	15 713	15 713
Valeur brute	21 493	21 493
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-5 779	-5 779

Le détail du goodwill par filiale se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Filiale Orabank- Benin	6 827	6 827
Filiale Orabank- Gabon	715	715
Filiale Orabank- Mauritanie	2 265	2 265
Filiale Orabank- Togo	3 004	3 004
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	8 682	8 682
Total Brut du goodwill	21 493	21 493
Dépréciation		
Filiale Orabank- Mauritanie	-3 514	-3 514
Filiale Orabank- Benin	-2 265	-2 265
Total des dépréciations	-5 779	-5 779

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020, un test de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (« *discounted cash-flows* ») appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chacune.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur une période de cinq ans sur la base des budgets prévisionnels annuels à cinq ans.

La valeur terminale actualisée est calculée par la méthode du taux de croissance à perpétuité.

Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Le cas échéant, une prime de risque pays est également ajoutée au taux sans risque.

Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de la source principale, à savoir, l'*International Monetary Fund* qui fournit des prévisions à horizon moyen et long terme.

Les budgets prévisionnels s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Filiale Orabank Bénin

- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque ;
- Poursuite du développement du dispositif commercial de la banque et élargissement des services à travers l'ouverture de nouvelles agences ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd ;
- Développer les opérations de change avec les bureaux de change agréés par la banque centrale de l'Afrique de l'Ouest.

Filiale Orabank Côte d'Ivoire

- Poursuite de l'adaptation de nos modèles afin de capter les potentiels de croissance du pays et de renforcer notre position concurrentielle ;
- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Forte discipline sur les frais généraux et normalisation du coût ;
- Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Gabon

- Poursuite du développement du dispositif commercial de Orabank Gabon et élargissement des services à travers l'offre mobile banking ;
- Adaptation des métiers de financement structuré à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ;
- Consolidation de la rentabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ;
- Poursuite des investissements d'accompagnement de la transformation ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée.

Filiale Orabank Togo

- Optimisation de l'efficacité opérationnelle ;
- Maîtrise des frais généraux et du coût du risque ;
- Développement des relations avec les intermédiaires internationaux, pourvoyeurs de devises (entreprises telles que INTL, Emerging Capital markets Ltd ;
- Poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle vers un modèle de banque digitalisée ;
- Poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information.

Les hypothèses clés utilisées pour l'estimation de la valeur recouvrable déterminée sur la base de sa valeur d'utilité sont présentées ci-dessous :

▪ **Taux d'actualisation**

	31/12/2019	31/12/2020
Filiale Orabank- Benin	15,9%	15%
Filiale Orabank- Gabon	19%	16,5%
Filiale Orabank- Togo	15,8%	19,7%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	14,0%	17,81%

▪ **Taux de croissance à long terme**

	31/12/2019	31/12/2020
Filiale Orabank- Benin	3,0%	6%
Filiale Orabank- Gabon	2,5%	2,5%
Filiale Orabank- Togo	3,5%	2,5%
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	2,5%	4,08%

Au 31 décembre 2020, la valeur recouvrable des UGT excède leur valeur comptable.

Le tableau ci-dessous illustre la valeur recouvrable de chacune de ces UGT.

	31/12/2019		31/12/2020	
	Valeur recouvrable	Valeur Comptable	Valeur recouvrable	Valeur Comptable
Filiale Orabank- Benin	36 545	27 307	43 870	29 970
Filiale Orabank- Gabon	48 293	25 440	27 856	27 312
Filiale Orabank- Togo	91 190	52 575	75 293	61 857
Succursale Orabank- Cote d'Ivoire	195 354	82 644	82 759	82 644
Total	371 382	187 966	266 639	195 086

Des tests de sensibilité sont réalisés pour mesurer l'impact de la variation des hypothèses clés sur la valeur recouvrable de chaque UGT au 31 décembre 2020 notamment sur les taux d'actualisation, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, des sensibilités à la variation du taux d'actualisation et à la croissance long terme.

Ainsi les résultats de ces tests de sensibilité montrent que :

- Une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau ci-dessus (31.12.2020) entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale de 9% sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- Une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme (31.12.2020) entraînerait une diminution de 6% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.
- Une réduction de 100 points de base des taux de croissance à long terme combinée avec une augmentation de 100 points de base appliquée à tous les taux d'actualisation des UGT, entraînerait une diminution de 14% de la valeur recouvrable totale sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

6.4.11 Banques centrales

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Compte à vue	26	3
Total solde banque centrale	26	3

6.4.12 Dettes envers les établissements de crédit

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Compte à vue	90 717	12 657
Emprunts	624 119	379 677
Opérations de pension	64 294	46 814
Dettes rattachées	4 882	3 105
Total des dettes envers les établissements de crédit	784 013	442 252

6.4.13 Dettes envers la clientèle

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires créditeurs	1 027 968	904 520
Comptes d'épargne	210 497	167 425
Comptes à terme et assimilés	708 449	619 356
Autres dépôts de la clientèle	169 566	124 223
Dettes rattachées	7 569	7 009
Total des dettes envers la clientèle	2 124 048	1 822 532

6.4.14 Emprunts à terme

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts obligataires	130 737	143 961
Dettes rattachées	2 312	2 552
Total des dettes représentées par un titre	133 049	146 513

Le mouvement de la période sur les emprunts se présente comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Solde au 1er janvier 2017	146 513	78 938
Additions	7 245	169 791
Remboursements	-20 730	-102 817
Variation de la juste valeur	21	601
Solde au 31 décembre 2018	133 048	146 513

Le détail des emprunts à la clôture se présente comme suit :

En millions de FCFA	Entité	31.12.2020	31.12.2019
Emprunt auprès de la BSIC	(a) Oragroup SA	6 000	0
Emprunt PROPARCO	(b) Oragroup SA	0	0
Emprunt BIO	(c) Oragroup SA	328	984
Emprunt AFD1+2	(d) Oragroup SA	2 292	2 865
Crédit sport OCI	(e) Oragroup SA	0	0
Emprunt BOAD à la Holding	(f) Oragroup SA	20 000	20 000
Emprunts convertible FGIS	(g) Oragroup SA	4 435	6 379
Emprunt BMCI	(h) BMB	705	0
Emprunt BOAD à Orabank Côte d'Ivoire	(i) Orabank Côte d'Ivoire	10 000	10 000
Emprunt BPEC	(j) BMB	11 700	11 700
Emprunts obligataires AFRIQUE CENTRALE	(k) Oragroup SA	8 383	8 981
Emprunt AFRILAND	(l) BMB	11 930	11 930
Billet de trésorerie	(m) Oragroup SA	35 000	35 000
Emprunt et dettes auprès de BIDC	(n) Oragroup SA	9 839	15 000
Emprunt divers	(o) Bénin	2 785	1 300
Emprunts et dettes à terme AATIF	(p) Oragroup SA	0	13 119
Dettes locative (IFRS16)	(q)	7 340	6 703
Total des dettes représentées par un titre		130 737	143 961

- a) L'emprunt BSIC TOGO est un crédit spot au taux de 4,1% sur trois mois.
- b) L'emprunt PROPARCO est octroyé à ORAGROUP S.A. sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,68% HT. Il a été soldé au 31 décembre 2020.
- c) L'emprunt BIO est octroyé à Oragroup S.A. sur 7 années avec 2 années de différé au taux de 4,2% HT.
- d) Les emprunts AFD ont été accordés à Oragroup S.A. au taux nominal de 1,33% et 1,38%. La date d'échéance est fixée pour septembre 2024.
- e) L'emprunt OCI est une ligne de crédit spot au taux de 5,25% sur 12 mois renouvelable.
- f) L'emprunt BOAD est octroyé à Oragroup S.A. au taux de 5,6% et remboursable à terme en décembre 2020.
- g) L'emprunt obligataire FGIS est un emprunt convertible octroyé à Oragroup SA remboursable au 7ème anniversaire de la date d'émission au taux de 6% l'an.
- h) Emprunt contracté auprès de la BMCI sur 5ans au taux de 6% an. Il est mis en place le 23/12/2019 et sera remboursable in fine le 23/12/2024.
- i) L'emprunts BOAD est contracté par la filiale de la Côte d'Ivoire sur une période 10 ans au taux de 8,5% l'an.
- j) L'emprunts contracté auprès de la SUNU BANK Togo pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Bénin. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 5ans.
- k) L'emprunt obligataire Afrique centrale est une dette représentée par un titre levé en Afrique centrale et rétrocédée en totalité à Orabank Tchad. Il a été souscrit principalement par CNPS Cameroun, ALCB Fund. Il est rémunéré au taux de 6,5% sur une durée de 5 ans.
- l) L'emprunts contracté auprès de la AFRILAND FIRST BANK Cameroun pour financer l'acquisition des créances par BMB auprès de Orabank Tchad. Il est rémunéré à 5,07% et sera payable in fine sur une durée de 6 ans.

- m) Oragroup S.A. a émis des billets de trésorerie sur une durée de 2 ans au taux de 6,1% par appel à l'épargne publique garantie à 100% par AGF en principal et intérêts.
- n) L'emprunt BIDC est une dette à long terme au taux de 5% l'an sur 7 années et remboursable par semestrialité.
- o) Emprunts subordonnés contractés par Orabank Bénin auprès de divers souscripteurs.
- p) L'emprunt AATIF est une dette levée sur 1 an pour le financement des projets agricoles par les filiales de la Côte d'Ivoire et succursales. Le taux de rémunération est de 3,7%.
- q) La dette locative concerne l'évaluation des contrats location du Groupe conformément à IFRS 16.

6.4.15 Provisions

En millions de FCFA	31.12.2019	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2020
Provisions sur engagements hors bilan	1 229	1 790	-527	0	2 492
Provisions pour pensions de retraite	40	16	-259	204	0
Provisions pour autres risques et charges	6 471	5 065	-938	-19	10 580
Total provisions	7 740	6 872	-1 724	184	13 072

- Provisions sur engagement hors bilan : il s'agit des pertes de crédit attendues suivant IFRS9 pour ce qui concerne les engagements hors bilan. L'ajustement en pertes de crédits attendues s'élève à 486 millions FCFA de reprises.
- Les provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face aux risques et charges dont la survenance est probable à la clôture. Les soldes les plus significatifs : Togo (1 254 MFCFA), la Côte d'Ivoire (1 822 MFCFA), et Gabon (4 095 MFCFA).
- Les provisions pour autres risques et charges intègrent les provisions constituées pour couvrir la perte opérationnelle liée au litige opposant Orabank Gabon au client SOGAD.
- Dans le dossier SOGAD, Orabank Gabon est sous le coup de deux condamnations à savoir :
 - Arrêt CCJA n°223/2019 du 8 août 2019 qui condamne Orabank Gabon à des dommages de FCFA 11 001 323 163 ;
 - Arrêt interprétatif CCJA n° 025/2021 du 18 février 2021 qui ajoute une somme de FCFA 11 256 926 802 au montant à payer par Orabank Gabon à SOGAD à titre de reliquat découlant de la cession de créance.

Orabank Gabon a déposé un recours en révision n° 158/2021/PC formé le 26 avril 2021 contre l'arrêt CCJA n° 223/2019 du 8 août 2019, suite à l'audit de la dette intérieure par l'Etat du Gabon qui a revu à la baisse le montant de sa dette (9 milliards) sur SOGAD. Cette décision de l'état du Gabon ouvre ainsi un moyen de cassation contre le 1er arrêt de la CCJA dans ce dossier.

Contre le nouvel arrêt interprétatif CCJA n° 025/2021 du 18 février 2021, Orabank Gabon a déposé une requête en tierce opposition le 18 mars 2021. Les deux procédures sont en cours de mise en état devant la CCJA et les dates de transmission des conclusions sont attendues. Toutefois, les chances de succès de ces nouvelles procédures sont bonnes.

Elles viennent s'ajouter à la procédure de conciliation à l'amiable demandée le 21 février 2020 par voie diplomatique par le gouvernement belge actionnaire de Oragroup à travers sa structure BIO. Cette demande adressée au Ministre de la Justice du Gabon

en raison de l'accord de protection des investissements liant les deux Etats et restée sans réponse à ce jour, sera réactivée si nécessaire.

Sur la base de son évaluation, le Conseil d'administration estime que le montant des provisions constituées dans les livres au 31 décembre est suffisant et raisonnable pour faire face à ce risque.

6.4.16 Engagement hors bilan

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Engagements donnés	738 976	606 083
Engagements de financement	188 980	208 769
Engagements de garantie	549 996	397 313
Engagements reçus	1 797 532	1 423 505
Engagements de garantie	1 722 032	1 348 005

6.5 Gestion des risques

La section suivante présente les politiques de gestion des risques du Groupe. L'évaluation de l'ECL selon IFRS 9 utilise les informations et les méthodes utilisées par le Groupe pour gérer le risque de crédit, bien que certains ajustements soient apportés afin de respecter les exigences de la norme IFRS 9.

6.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière si l'un des clients du Groupe, ne remplissait pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des prêts et avances interbancaires, ainsi que des engagements de prêts, mais peut également provenir des garanties financières, des lettres de crédit, des endossements et acceptations.

Le Groupe est également exposé à d'autres risques de crédit liés à des investissements dans des titres de créance et à d'autres expositions comme les soldes de règlement avec des contreparties de marché et des contrats de prise en pension.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour l'activité du Groupe. La direction gère donc avec soin son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés de la direction du risque qui rend compte régulièrement au conseil d'administration et au responsable de chaque filiale.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, Oragroup définit un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, ce dispositif est revu et validé par le Comité des risques du Conseil d'administration.

La définition des méthodes d'évaluation du risque de contrepartie est assurée par le Département des risques. Le département de la Direction des risques, est en charge de :

- Valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- Assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- Valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, il effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques Groupe (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

6.5.1.1 Politique de crédit

Les principes du risque de crédit reflètent les convictions et la position du Conseil d'Administration, la Direction Générale et du personnel en matière de risque de crédit. Ils servent de guide pour le choix des types de financement et des clients avec lesquels des relations seront nouées. Ce choix ne sera pas basé sur l'appétit du risque (voir encadré sur les paramètres spécifiques pour la définition de l'appétit du risque) et la rentabilité seulement, mais aussi sur les valeurs et l'éthique du Groupe et la réputation visée au sein de la communauté bancaire.

Lors de la décision d'accorder un crédit, le groupe Orabank doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du Groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Les principes du Groupe sont décrits à travers les éléments suivants :

- Se focaliser sur les clients qui respectent les critères d'acceptation des risques du Groupe ;
- Gérer le portefeuille de crédit pour s'assurer que le risque de concentration excessive sur un secteur d'activité et un client individuel est minimisé ;
- S'assurer que les concours à accorder à un client (personnalité juridique ou physique) sont en conformité avec la réglementation prudentielle des zones d'implantation respectives du Groupe ;
- L'octroi des concours est respectueux des principes de la connaissance du client (Know Your Customer : KYC). S'abstenir en cas de doute ;
- Vérifier la conformité aux procédures de Lutte anti-Blanchiment (LAB) et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)
- S'abstenir d'octroyer un crédit quand la source de remboursement, l'objet/destination du crédit sont inconnus ;
- Faire preuve de beaucoup de réserve si la capacité de remboursement du client est basée sur une projection financière ou un paiement très optimiste. Pour chaque opération, la pression de gain ne doit pas reléguer les considérations du risque en arrière-plan ;
- La rémunération du crédit sera fonction du niveau de risque pris ou à prendre ;
- Encourager aussi largement que possible le financement des besoins de la clientèle des Particuliers, PME/PMI par des Programmes de Crédits approuvés ;
- S'assurer que le financement global de l'opération est bouclé pour éviter des financements partiels successifs ;
- La garantie est accessoire au crédit ;
- Analyse de la source de remboursement (primaire, secondaire et tertiaire).

Le processus de validation des risques repose sur les principes clés ci-après :

- Toutes les transactions entraînant un risque de crédit doivent être soumises à autorisation préalable ;
- L'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement au secteur de suivi commercial du client et aux unités de risque dédiées qui examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à ce client afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe ;
- Ce secteur de suivi commercial et cette unité de risque doivent être indépendants l'un de l'autre ;
- Les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne proposées par le secteur de suivi commercial et validées par la Direction des risques.

6.5.1.2 Dispositif de suivi et de surveillance des risques

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité des Grands Risques présidé par la Direction générale.

6.5.1.3 Notations du risque (Rating)

La notation du risque (Risk rating) est un grade attribué à une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et qui reflète la qualité de leur risque. Il y a la notation du risque du client et la notation du risque du concours.

La notation du risque du client évalue la capacité attendue de remboursement du client. Cette évaluation est opérée à travers l'analyse quantitative (états financiers et des projections, de la trésorerie d'exploitation, etc..) et l'analyse qualitative (management, relation bancaire, secteur d'activité, etc....) des facteurs de risque lié au client.

La notation du risque du concours définit le risque spécifique de la facilité de crédit en combinant la notation du risque du client avec l'analyse des facteurs tels que la structure du concours et des sûretés.

Pour une gestion effective des risques liés aux engagements individuels aussi bien que du portefeuille des engagements, il sera procédé à une notation du client et de son (ses) concours avec l'outil de notation Rating Pro du Groupe. Au bout de cette notation le risque est quantifié pour permettre un contrôle de l'évolution de la situation de risque de client au cours de la vie du crédit lors des revues du portefeuille.

La classification du portefeuille suivant la notation interne a évolué en 2019 et se présente de la manière suivante :

- **Créances saines** : il s'agit des créances ne comportant aucune défaillance dans les remboursements, les découverts respectant des autorisations en compte avec mouvements créditeurs et les créances restructurées remboursées pendant au moins 24 mois sans aucun impayé.

- **Watch-list** : il s'agit des créances en observation possédant des impayés ne dépassant pas les 30 jours, les dépassements autorisés de découvert et les créances restructurées sans incident avec des durées comprise entre 12 mois et 24 mois.
- **Créances pré douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de moins de 90 jours et de plus de 30 jours, les débits sans rupture de plus de 60 jours et moins de 90 jours et sans autorisation, les dépassements non nivelés de plus de 60 jours et de moins de 90 jours et les créances restructurées sans impayé avec remboursement de moins 12 mois.
- **Créances douteuses potentielles** : il s'agit des impayés et des débits sans autorisation de plus de 90 jours, les comptes débiteurs sans mouvement de plus de 90 jours et les créances restructurées avec impayés de plus de 30 jours.
- **Créances douteuses** : il s'agit des créances avec des impayés de plus de 90 jours et non classées dans la catégorie précédente.
- **Créances irrécouvrables** : il s'agit des créances douteuses entièrement provisionnées de plus de 5 ans.

Pour les titres de créance du portefeuille, les notes de crédit des agences de notation externes sont utilisées. Ces notes publiées sont continuellement surveillées et mises à jour. Les PD associées à chaque note sont déterminées en fonction des taux de défaut réalisés au cours des 12 mois précédents, tels que publiés par l'agence de notation. Pour les titres de créances d'Etat, les PD sont estimées nulles par le Groupe.

La méthode de notation des clients, du groupe comprend 10 niveaux de notation pour les instruments non en défaut (1 à 10) et cinq niveaux pour les instruments en défaut (11 à 15). L'échelle principale attribue à chaque catégorie de notation une plage spécifiée de probabilités de défaut, qui est stable dans le temps. Les méthodes de notation font l'objet d'une validation et d'un recalibrage annuels afin de refléter les dernières projections en tenant compte de tous les défauts effectivement observés.

La table des PD à 12 mois est présentée ci-dessous :

<i>Classe de Rating</i>	<i>Probabilité de défaut (PD)</i>
1	≤ 0.075%
2	0.075% - 0.125%
3	0.125% - 0.185%
4	0.185% - 0.285%
5	0.285% - 0.425%
6	0.425% - 0.655%
7	0.655% - 0.995%
8	0.995% - 1.525%
9	1.525% - 2.335%
10	2.335% - 3.575%
11	3.575% - 5.465%
12	5.465% - 8.375%
13	8.375% - 12.825%
14	12.825% - 19.655%
15	>19.655%

6.5.1.4 Mesure du risque de crédit

6.5.1.4.1 Prêts et créances ; engagement de financement et de garantie

L'estimation de l'exposition au risque de crédit aux fins de la gestion des risques est complexe et nécessite l'utilisation de modèles car l'exposition varie en fonction de l'évolution de la situation du marché, des flux de trésorerie attendus et du facteur temps. L'évaluation du risque de crédit d'un portefeuille d'actifs implique d'autres estimations de la probabilité de défaillance, des ratios de perte associés et des corrélations de défaillance entre les contreparties. Le Groupe mesure le risque de crédit à l'aide de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque implicite (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD). Cette approche est similaire à celle utilisée aux fins de l'évaluation de la perte de crédit attendue selon la norme IFRS 9.

a. Mesure de perte de crédit attendue

IFRS 9 décrit un modèle de dépréciation en trois étapes basées sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale, résumé ci-après :

Un instrument financier ne faisant pas l'objet d'une dépréciation de crédit lors de la comptabilisation initiale est classé dans la « Stage 1 » et son risque de crédit est surveillé en permanence par le Groupe.

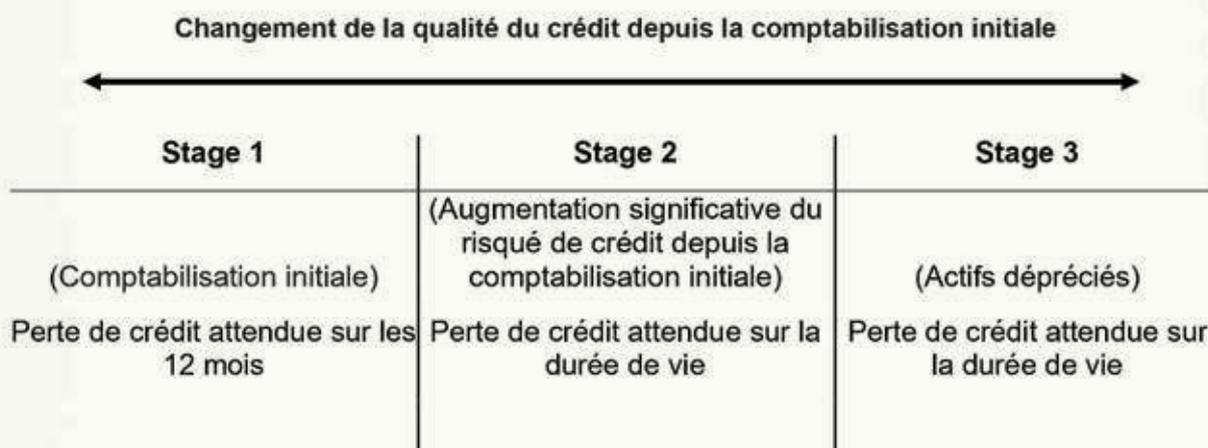
Si une augmentation significative du risque de crédit (« SICR ») depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est déplacé vers la « Stage 2 » mais n'est pas encore considéré comme ayant subi une dépréciation de crédit. Veuillez-vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe détermine le moment où une augmentation significative du risque de crédit est survenue.

Si l'instrument financier est déprécié, l'instrument financier est alors déplacé au « Stage 3 ». Veuillez-vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description de la manière dont le Groupe définit le crédit douteux et le défaut.

Dans les instruments financiers classés en « Stage 1 », leur ECL est évaluée à un montant égal à la partie des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et résultant de défaillances possibles au cours des 12 prochains mois. Pour les instruments aux étapes 2 ou 3, leur ECL est évaluée sur la base des pertes sur créances attendues sur la durée de vie. Veuillez-vous reporter à la note 6.2.2.1.2 pour une description des intrants, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL.

Un concept omniprésent dans la mesure de l'ECL conformément à IFRS 9 est qu'il devrait prendre en compte les informations prospectives. Des explications supplémentaires sont également fournies sur la manière dont le Groupe détermine les regroupements appropriés lorsque l'ECL est évaluée collectivement (voir la note 6.2.2.1.2).

Le diagramme ci-dessous récapitule les exigences de dépréciation selon IFRS 9 (autres que les actifs financiers dépréciés acquis ou créés) :



Les principaux jugements et hypothèses retenus par le Groupe pour l'application de la norme IFRS9 sont discutés ci-dessous :

b. Augmentation significative du risque de crédit (SICR)

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou de soutien suivant ont été remplis :

Critères quantitatifs :

- Les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou un contrat ayant subi une restructuration pour le passage de stage 1 à stage 2.
- Contrat ayant subi une restructuration.
- Les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours pour le passage de stage 2 à stage 3.
- Seuil absolu : si PD à 12 mois ou à maturité > 5% alors déclassement en Stage 2.
- Seuil relatif : si la valeur de PD à 12 mois ou à maturité a augmenté d'au moins 5% alors déclassement en Stage 2.
- Une période probatoire correspondant à trois échéanciers doit être observée pour tout retour en stage inférieur (Stage 2 vers Stage 1 ou Stage 3 vers Stage 2). Cette période sera de 2 ans pour les engagements restructurés de stage 3 vers Stage 2).
- Cependant si le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative la reclassification n'interviendra pas. Il peut s'agir :
 - d'un l'instrument financier qui comporte un risque de défaillance faible ;
 - le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme ;
 - cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Critères qualitatifs :

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté sensiblement depuis le moment de la comptabilisation initiale le Groupe tient compte des informations qualitatives suivantes :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit externe de l'instrument financier (si elle est disponible) ou dans sa notation interne de crédit ;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour le même instrument financier ;
- des changements défavorables avérés ou prévus touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité du débiteur d'honorer ses engagements ;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation du débiteur ;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers du même débiteur ;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire économique ou technologique du débiteur, qui entraîne une diminution importante dans la capacité du débiteur d'honorer ses engagements.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est réalisée sur une base semestrielle au niveau du portefeuille pour tous les instruments financiers de détail détenus par le Groupe. En ce qui concerne les instruments financiers de gros et de trésorerie, lorsqu'une liste de surveillance est utilisée pour surveiller le risque de crédit, cette évaluation est effectuée au niveau de la contrepartie et de manière périodique. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont contrôlés et examinés périodiquement par l'équipe de risque de crédit indépendante afin de déterminer leur pertinence.

Excepté les bons de trésor et les obligations d'Etat, le Groupe n'a pas utilisé l'exemption de risque de crédit faible pour aucun instrument financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

c. Définition des actifs défaillants et dépréciés

Le Groupe définit un instrument financier comme étant en défaut, ce qui est parfaitement conforme à la définition du crédit douteux lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

Critères quantitatifs

L'emprunteur est en souffrance depuis plus de quatre-vingt-dix jours dans ses paiements contractuels pour être considéré en défaut. Le délai de quatre-vingt-dix jours est prorogé à cent quatre-vingts jours pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI.

Critères qualitatifs

L'emprunteur répond à des critères d'incompatibilité de paiement, ce qui indique qu'il est en grande difficulté financière. Ce sont des cas où :

- L'emprunteur est dans l'abstention à long terme ;
- L'emprunteur est décédé ;
- L'emprunteur est insolvable ;

- L'emprunteur n'a pas respecté le ou les engagements financiers ;
- Un marché actif pour cet actif financier a disparu en raison de difficultés financières ;
- Le prêteur a consenti des concessions en raison des difficultés financières de l'emprunteur. Il devient probable que l'emprunteur se déclare en faillite.

Les actifs financiers sont achetés ou créés avec un important escompte qui reflète les pertes de crédit subies. Les critères ci-dessus ont été appliqués à tous les instruments financiers détenus par le Groupe et correspondent à la définition du défaut utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit.

La définition par défaut a été appliquée de manière cohérente pour modéliser la probabilité de défaut (PD), l'exposition par défaut (EAD) et la perte en cas de défaillance (LGD) dans l'ensemble des calculs de pertes attendues du Groupe.

La définition par défaut de 180 jours de retard utilisée pour les expositions sur les Etats, les organismes publics hors administration centrale des Etats ainsi que les financements accordés aux PME/PMI a été alignée sur celle utilisée aux fins du capital réglementaire. Un instrument peut faire la transition en arrière, c'est-à-dire du stage 3 au stage 2 ou de stage 2 au stage 1, suivant une période de probation supposée de 90 jours. Lorsque le crédit est restructuré la période probatoire est de 12 mois.

d. Mesure d'ECL - Explication des entrées, des hypothèses et des techniques d'estimation

La perte de crédit attendue est évaluée sur une base de 12 mois ou sur la durée de vie, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit est survenue depuis la comptabilisation initiale ou qu'un actif est considéré comme ayant une dépréciation de crédit. Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition au risque de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaillance (LGD), définies comme suit :

La PD représente la probabilité qu'un emprunteur manque à son obligation financière (voir « Définition de défaut et de perte de crédit » ci-dessus), soit au cours des 12 prochains mois (12 mois de PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à vie) de la dette. Les PD à 12 mois sont requises pour calculer les ECL des actifs financiers classés dans le « Stage 1 ». Ces PD constituent également la base des courbes de PD sur la durée de vie, nécessaires pour calculer les ECL sur la durée de vie pour les comptes classés en « stage 2 ».

Les PD de la clientèle des particuliers et de la clientèle entreprises non notées sont calculées de façon collective suivant un modèle non interne alors que pour les sociétés notées les PD sont calculées par type de notation suivant un modèle interne. La probabilité de défaut des actifs financiers arrivés à maturité est de 100%.

L'EAD est basé sur les montants que le Groupe s'attend à perdre au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12 mois EAD) ou sur la durée de vie restante (EAD à vie). Le montant de l'EAD est égal à l'encours du prêt. Par la suite, l'EAD est calculé comme suit :

- Pour toutes les facilités renouvelables (découverts), l'EAD est égale à la somme du solde du compte à la date de clôture et du solde de la limite de crédit non utilisé pondéré par le facteur de conversion en crédit. Le facteur de conversion représente la proportion de découvert qui devrait être tiré en cas de défaut.
- Pour toutes les facilités non renouvelables, l'échéancier de remboursement du prêt est utilisé pour déterminer le profil des encours basé sur les paiements contractuels prévus.

La perte en cas de défaillance (LGD) représente l'attente du Groupe quant à l'ampleur de la perte sur une exposition en défaut. LGD varie en fonction du type et de l'ancienneté de la créance, ainsi que de la disponibilité d'une garantie. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). LGD est calculé sur une base de 12 mois ou à vie, où LGD de 12 mois est le pourcentage de perte attendu si la défaillance survient au cours des 12 prochains mois et de LGD à vie qui est le pourcentage de perte prévue si la défaillance survient pendant la durée de vie restante prévue du prêt. Les LGD à 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont une incidence sur les recouvrements effectués après défaut. Celles-ci varient selon le type de crédit. Pour les crédits garantis, cela est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les décotes historiques par rapport aux valeurs marchande / comptable en raison de ventes forcées, le délai de reprise de possession et les coûts de recouvrement observés. Pour les crédits non garantis, les LGD sont définies en tenant compte des probabilités de recouvrement historique des crédits non garantis. Ces LGD sont influencées par les stratégies de recouvrement.

L'ECL est déterminée en projetant la PD, la LGD et l'EAD pour chaque exposition ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et pondérées en fonction de scénario macroéconomique (meilleure estimation, optimisme et ralentissement). Ceci calcule efficacement une ECL, qui est ensuite additionné pour obtenir la perte de crédit attendue.

Des informations économiques prospectives sont également incluses dans la détermination de la PD, de l'EAD et de la LGD sur 12 mois et sur la durée de vie.

Les hypothèses sous-jacentes au calcul de la l'ECL tel le profil d'échéance des PD et l'évolution de la valeur des sûretés, etc. sont surveillées et revues tous les semestres.

Il n'y a eu aucun changement important dans les techniques d'estimation ni d'hypothèses importantes formulées au cours de la période considérée.

e. Informations prospectives utilisées dans les modèles ECL

L'évaluation du SICR et le calcul de l'ECL intègrent tous deux des informations prospectives. Le Groupe utilise un module Eca-Pro pour la notation des crédits et qui calcule également les PD à 12 mois. L'évaluation dans le module intègre des informations prospectives liées à l'environnement et à l'activité du client.

Comme pour toute prévision économique, les projections et les probabilités d'occurrence sont soumises à un degré élevé d'incertitude inhérente et, par conséquent, les résultats réels peuvent être très différents de ceux projetés. Le Groupe considère que ces prévisions représentent sa meilleure estimation des résultats possibles et a analysé les non-linéarités et les asymétries au sein des différents portefeuilles du Groupe afin d'établir que les scénarios choisis sont suffisamment représentatifs de la gamme de scénarios possibles.

6.5.1.5 Exposition au risque de crédit

6.5.1.5.1 Engagements maximums sur instruments financiers soumis à dépréciation au titre de ECL

Le tableau ci-dessous présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour perte attendue est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Il s'agit des postes :

- Prêts et créances sur les établissements de crédit ;
- Prêts et créances sur la clientèle ;

- Bons et obligations ;
- Autres débiteurs divers ;
- Exposition au hors bilan.

Prêts et créances sur les établissements de crédit	2020			2019		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	223 301	0	0	133 113	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-260	0	0	-260	0	0
Valeur nette comptable	223 041	0	0	132 853	0	0

Prêts et créances sur la clientèle	2020			2019		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	1 306 587	86 004	357 115	1 038 606	127 176	349 175
Provisions cumulées pour pertes	-20 659	-7 341	-136 835	-19 193	-13 049	-116 508
Valeur nette comptable	1 285 928	78 663	220 280	1 019 413	114 126	232 667

Autres actifs financiers aux coûts amortis	2020			2019		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	973 920	0	0	677 063	0	0
Provisions cumulées pour pertes	-45	0	0	-212	0	0
Valeur nette comptable	973 875	0	0	676 850	0	0

Autres débiteurs divers	2020			2019		
	Stage de calcul des pertes attendues			Stage de calcul des pertes attendues		
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3
En millions de FCFA	12 mois	Durée de vie	Durée de vie	12 mois	Durée de vie	Durée de vie
Valeur brute comptable	61 272	0	30 202	69 010	0	31 114
Provisions cumulées pour pertes	-2 467	0	-12 162	-2 467	0	-13 578
Valeur nette comptable	58 805	0	18 040	66 543	0	17 535

6.5.1.5.2 Exposition maximum au risque de crédit avant prise en compte des garanties

Les engagements de crédits existant au bilan et au hors bilan sont résumés comme suit :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Bilan	2 864 881	2 265 985
Autres actifs financiers aux coûts amortis	973 875	676 850
Actifs financiers à la JVAERG	6 248	5 998
Prêts et créances sur les établissements de crédit	223 041	132 853
Prêts et créances sur la clientèle	1 584 872	1 366 206
Autres débiteurs divers	76 845	84 078
Hors bilan	738 976	606 083
Engagements de financement	188 980	208 769
Engagements de garantie	549 996	397 313
Total des engagements	3 603 857	2 872 068

Le tableau ci-dessus représente le scénario pour l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 sans tenir compte des garanties détenues ou autres rehaussements de crédit associés. Pour les actifs au bilan, les expositions détaillées ci-dessus reposent sur les valeurs nettes comptables telles que renseignées dans le bilan.

6.5.1.5.3 Exposition des prêts et créances par notation interne

Prêts et créances sur la clientèle	2020			2019		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
En millions de FCFA						
Risque faible - Créance saine	943 452	-16 708	926 744	707 540	-14 628	692 912
Risque moyen - Watch List	296 625	-11 439	285 187	279 954	-9 470	270 483
Risque élevé - Créances pré-douteuses	119 827	-10 237	109 590	104 657	-5 845	98 812
Risque très élevé - CDL potentiel	111 716	-33 510	78 206	196 953	-29 252	167 701
Créances douteuse	278 087	-92 942	185 145	225 853	-89 555	136 298
Total	1 749 707	-164 835	1 584 872	1 514 957	-148 750	1 366 206

Prêts et créances sur les établissements de crédit	2020			2019		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
En millions de FCFA						
Créance saine	222 842	0	222 842	132 593	0	132 593
Créances douteuse	460	-260	199	260	-260	0
Total	223 302	-260	223 041	132 853	-260	132 593

Créances saines

Le tableau ci-dessous analyse les encours sains suivant la notation interne du Groupe par segment métier.

Au 31 décembre 2020	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
En millions de FCFA				
Portefeuille d'effets commerciaux	31 050	1 611	11 644	1 090
Crédits à court terme	194 310	47 725	128 053	38 962
Crédits à moyen terme	177 563	61 871	218 014	74 086
Crédits à long terme	51 123	0	29 371	1 691
Comptes ordinaires débiteurs	50 439	40 770	19 575	20 568
Créances rattachées				
Total des engagements	504 486	151 977	406 656	136 397

Au 31 décembre 2019	Corporates et Institutionnels		Banque de détail et PME	
	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List	Risque faible - Créance saine	Risque moyen - Watch List
En millions de FCFA				
Portefeuille d'effets commerciaux	13 488	12 179	3 460	2 461
Crédits à court terme	129 654	49 805	111 339	23 386
Crédits à moyen terme	151 834	62 593	161 388	74 773
Crédits à long terme	47 900	1 409	25 773	1 912
Comptes ordinaires débiteurs	46 405	28 396	16 298	23 040
Total des engagements	389 282	154 383	318 258	125 571

Créances douteuses

Les créances douteuses et litigieuses et les garanties connexes détenues afin d'atténuer les pertes éventuelles sont présentés ci-dessous :

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Garanties reçues	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Prêts et créances sur les établissements de crédit	460	-260	199	0	260	-260	199
Prêts et créances sur la clientèle	265 175	-115 487	149 688	142 975	225 853	-89 555	68 653
Autres débiteurs divers	30 202	-12 162	18 040	7 317	31 114	-13 578	19 550
Total	295 837	-127 909	167 927	150 292	257 227	-103 394	88 402

Les informations sur la manière dont la perte de crédit attendue (ECL) est calculée et la manière dont les trois étapes ci-dessus sont déterminées sont incluses dans la note 6.5.1.1(b) « Mesure de la perte de crédit attendue ».

Le groupe ne dispose pas d'actifs financiers non soumis à la dépréciation c'est-à-dire à la juste valeur par le résultat net au 31 décembre 2020.

6.5.1.5.4 Améliorations apportées aux garanties et autres crédits

Le Groupe applique diverses politiques et pratiques visant à atténuer le risque de crédit. Le plus commun d'entre eux est le dépôt de garantie. Le Groupe a des politiques internes sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou sur l'atténuation des risques de crédit.

Le Groupe prépare une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus de mise en place du prêt. Cette évaluation est revue périodiquement.

Les garanties détenues à titre de garantie pour des actifs financiers autres que des prêts et avances dépendent de la nature de l'instrument. Les titres de créance, les bons du Trésor et les autres effets éligibles ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs et des instruments similaires, qui sont garantis par des portefeuilles d'instruments financiers.

La politique du Groupe en matière d'obtention de garanties n'a pas changé de manière significative au cours de la période considérée et la qualité générale des garanties détenues par le Groupe n'a pas changé depuis la période précédente.

Le Groupe surveille de près les sûretés détenues pour des actifs financiers considérés comme ayant une dépréciation de crédit, car il est de plus en plus probable que le Groupe prenne possession des sûretés pour atténuer les pertes de crédit potentielles.

6.5.1.6 Provisions cumulées

La provision comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, décrits ci-après :

- Transferts entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à des instruments financiers qui ont connu une augmentation (ou une diminution) significative du risque de crédit ou dont le crédit a subi une dépréciation au cours de la période, et les ajustements à la hausse ou à la baisse qui en a résulté entre ECL à 12 mois et ECL à vie ;
- Les provisions supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période ;
- Impact sur la mesure de l'ECL en raison des changements dans les PD, les EAD et les LGD au cours de la période, résultant de la mise à jour régulier des données dans les modèles ;
- Impacts sur la mesure de l'ECL en raison des modifications apportées aux hypothèses ;
- Impact de la conversion pour les actifs libellés en devises et autres mouvements ;
- et Actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et reprise de provisions pour les actifs remboursés ou passés en pertes sur créances irrécouvrables.

Les tableaux suivants expliquent les variations de la provision et des encours entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 en raison de ces facteurs :

Prêts et créances sur les établissements de crédit	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2020	133 113	-260					133 113	-260
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	133 113	-260	0	0	0	0	133 113	-260
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	90 188	0	0	0	0	0	90 188	0
Décomptabilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	223 301	-260	0	0	0	0	223 301	-260

Prêts et créances sur les établissements de crédit	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2019	79 923	-268					79 923	-268
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	79 923	-268	0	0	0	0	79 923	-268
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	53 190	7	0	0	0	0	53 190	7
Décomptabilisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	133 113	-260	0	0	0	0	133 113	-260

Prêts et créances sur la clientèle	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2020	1 038 606	-19 193	127 176	-13 049	349 175	-116 508	1 514 957	-148 750
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	42 107	917	-42 107	-917	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	78 139	1 814	0	0	-78 139	-1 814	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	42 202	0	42 202	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	-38 332	0	38 332	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	-77 336	-4 012	77 336	4 012	0	0	0	0
Total après transferts	1 081 516	-20 474	124 073	-9 954	351 570	-118 322	1 557 159	-148 750
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	11 120	-11 258	-2 647	8 943	-26 948	-2 316	-18 475
Nouvelle production de la période	293 172	-12 566	0	5 260	1 500	1 501	294 672	-5 805
Décomptabilisation	-67 012	1 261	-26 810	0	-4 898	2 037	-98 720	3 298
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	4 898	0	4 898
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	1 307 675	-20 659	86 004	-7 341	357 115	-136 835	1 750 795	-164 835
Amortissement surcote / décote	-1 088						-1 088	0
Au 31 décembre 2020	1 306 587	-20 659	86 004	-7 341	357 115	-136 835	1 749 707	-164 835

Prêts et créances sur la clientèle	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2019	929 972	-24 161	222 943	-15 336	201 758	-108 139	1 354 673	-147 636
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	-18 835	554	18 835	-554	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	-40 571	357	0	0	40 571	-357	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	-75 803	1 072	75 803	-1 072	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	1 239	-17	-1 239	17	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	6 288	-382	-6 288	382	0	0	0	0
Total après transferts	876 853	-23 632	160 927	-14 453	316 893	-109 551	1 354 673	-147 636
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	5 211	27 735	611	60 888	-24 379	83 623	-18 557
Nouvelle production de la période	278 449	-2 382	0	0	0	0	278 449	-2 382
Décomptabilisation	-115 542	1 611	-61 486	792	-11 953	7 157	-188 981	9 540
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	-16 653	10 264	-16 653	10 264
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	1 039 759	-19 193	127 176	-13 049	349 175	-116 508	1 516 111	-148 750
Amortissement surcote / décote	-1 154						-1 154	0
Au 31 décembre 2019	1 038 606	-19 193	127 176	-13 049	349 175	-116 508	1 514 957	-148 750
Autres actifs financiers aux coûts amortis								
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2020	677 063	-212	0	0	0	0	677 063	-212
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	677 063	-212	0	0	0	0	677 063	-212
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD		167	0	0	0	0	0	167
Nouvelle production de la période	411 199	0	0	0	0	0	411 199	0
Décomptabilisation	-114 342	0	0	0	0	0	-114 342	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	973 920	-45	0	0	0	0	973 920	-45
Autres actifs financiers aux coûts amortis								
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2019	515 845	-225	0	0	0	0	515 845	-225
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	515 845	-225	0	0	0	0	515 845	-225
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD		13	0	0	0	0	0	13
Nouvelle production de la période	296 466	0	0	0	0	0	296 466	0
Décomptabilisation	-135 248	0	0	0	0	0	-135 248	0
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	677 063	-212	0	0	0	0	677 063	-212

Autres débiteurs divers	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2020	69 010	-2 467	0	0	31 114	-13 578	100 124	-16 045
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	69 010	-2 467	0	0	31 114	-13 578	100 124	-16 045
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle production de la période	0	0	0	0	0	0	0	0
Décomptabilisation	-7 738	0	0	0	-912	1 416	-8 650	1 416
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	61 272	-2 467	0	0	30 202	-12 162	91 474	-14 629

Autres débiteurs divers	Stage 1 12 mois		Stage 2 Durée de vie		Stage 3 Durée de vie		Total	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
En millions de FCFA								
Au 01 janvier 2019	48 091	-1 358			32 197	-14 850	80 288	-16 208
Transfert des actifs d'un bucket à l'autre								
Transfert de Stage 1 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 1 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 3 à Stage 2	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de Stage 2 à Stage 1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total après transferts	48 091	-1 358	0	0	32 197	-14 850	80 288	-16 208
Variation des valeurs brutes et des corrections de valeur pour pertes								
Variations des PD/LGD/EAD	0	0	0	0	0	189	0	189
Nouvelle production de la période	20 919	-1 109	0	0	0	0	20 919	-1 109
Décomptabilisation	0	0	0	0	-1 083	1 083	-1 083	1 083
Modification des flux de trésorerie contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement dans le modèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	69 010	-2 467	0	0	31 114	-13 578	100 124	-16 045

6.5.1.7 Politique de passage en pertes des créances (write-off)

Le Groupe passe en pertes sur créances irrécouvrables, lorsqu'il a épuisé tous les efforts de recouvrement pratiques et qu'il a conclu qu'il n'y avait aucune attente raisonnable de recouvrement. Les indicateurs indiquant qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement incluent la cessation des activités en application des lois et (ii) lorsque la méthode de recouvrement utilisée par le Groupe empêche la constitution d'une sûreté additionnelle et que la valeur de la sûreté est telle qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement intégral. Les actions de recouvrement du Groupe concernent également des actifs passés en pertes. Le montant total des actifs passés en pertes sur créances irrécouvrable au cours de la période est de FCFA 16,6 milliards.

6.5.1.8 Crédits restructurés

Le Groupe modifie parfois les conditions des prêts accordés à des clients en raison de renégociations commerciales ou de prêts en difficulté, dans le but de maximiser le recouvrement. L'approbation d'une créance restructurée est validée par un niveau supérieur au niveau d'approbation initial du crédit.

La restructuration concerne souvent l'allongement de la durée initiale, les périodes de différé, des baisses de taux initial. Les politiques et les pratiques de restructuration reposent sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement va probablement se poursuivre. La restructuration s'applique le plus souvent aux prêts à terme.

Le risque de défaillance de ces actifs après modification est évalué à la date de clôture. Le Groupe surveille la performance ultérieure des actifs restructurés et peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les actifs passent des stages 3 ou 2 (ECL à vie) au stage 1 (ECL à 12 mois). Ce n'est le cas que pour les actifs dont les remboursements ont fonctionné conformément aux nouvelles conditions pendant vingt-quatre mois consécutifs. La période probatoire est de 12 mois pour ces actifs. La valeur comptable brute de ces actifs détenus au 31 décembre 2020 était de FCFA 241 milliards.

Le tableau ci-dessous présente des informations résumées sur les actifs financiers avec les provisions calculées sur la durée de vie et dont les flux de trésorerie ont été modifiés au cours de la période dans le cadre des restructurations du groupe et sur leur incidence respective sur les résultats financiers du groupe :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Crédits restructurés et toujours douteux	98 692	1 498
Crédits restructurés sains pouvant devenir douteux	109 642	126 727
Crédits restructurés sains sans impayés	33 107	70 723
Total	241 441	198 948

6.5.2 Concentration des risques d'actifs financiers avec exposition au risque de crédit

6.5.2.1 Région géographique

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur géographique. Pour ce tableau, la Banque a classé les expositions aux régions en fonction du pays de domicile de ses contreparties.

En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	880 732	42 173	50 969	0	0	973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6 265	0	0	-17		6 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit	185 705	37 336	0	0	0	223 041
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	1 261 061	239 255	63 919	20 637		1 584 872
- Corporates et Institutionnels	702 301	143 426	42 355	9 410	0	897 491
- Banque de détail et PME	558 759	95 830	21 564	11 227	0	687 381
Autres débiteurs divers	75 936	909	0	0		76 845
Total Engagement du bilan	2 409 700	319 674	114 888	20 620	0	2 864 882
Engagement hors bilan	644 202	94 706	0	68		738 976
Total au 31 décembre 2020	3 053 902	414 380	114 888	20 688	0	3 603 858
En millions de FCFA	UEMOA	CEMAC	Guinée Conakry	Mauritanie	Autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	606 792	42 399	27 620	0	39	676 850
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5 886	2	42	50		5 981
Prêts et créances sur les établissements de crédit	96 210	42 751	7 757	4 990	41 257	192 965
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti	1 068 242	213 450	57 103	27 411		1 366 206
- Corporates et Institutionnels	557 906	143 035	39 563	4 579	0	745 083
- Banque de détail et PME	510 337	88 183	17 539	22 833	0	638 892
Autres débiteurs divers	54 140	10 921	3 345	790		69 196
Total Engagement du bilan	1 831 270	309 524	95 867	33 241	41 296	2 311 198
Engagement hors bilan	644 202	94 706	0	68		738 976
Total au 31 décembre 2019	2 475 472	404 229	95 867	33 309	41 296	3 050 174

6.5.2.2 Secteur d'activité

Le tableau suivant décompose le principal risque de crédit de la Banque, selon le secteur d'activité de la contrepartie au 31 décembre 2020.

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Public	Services et autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	2 328	0	10 094	961 453	0	973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6 248	0	0	0	0	6 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit	223 041	0	0	0	0	223 041
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti	65 147	231 556	405 871	191 946	690 353	1 584 872
- Corporates et Institutionnels	63 026	126 809	310 610	189 891	292 471	982 806
- Banque de détail et PME	2 120	104 747	95 261	2 055	397 882	602 066
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	76 845	76 845
Total Engagement du bilan	296 764	231 556	415 965	1 153 399	767 198	2 864 881
Engagement hors bilan	83 856	162 057	294 668	32 741	165 654	738 976
Total au 31 décembre 2020	380 620	393 612	710 633	1 186 140	932 852	3 603 857

En millions de FCFA	Institutions financières	Commerce de gros et de détail	Industrie et construction	Secteur Public	Services et autres	Total
Autres actifs financiers aux coûts amortis	26 041	0	831	647 180	2 798	676 850
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5 998	0	0	0	0	5 998
Prêts et créances sur les établissements de crédit	132 853	0	0	0	0	132 853
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisés au coût amorti	48 042	211 556	330 509	108 306	667 794	1 366 206
- Corporates et Institutionnels	48 026	106 809	236 546	105 992	229 942	727 314
- Banque de détail et PME	15	104 747	93 963	2 314	437 853	638 892
Autres débiteurs divers	0	0	0	0	84 078	84 078
Total Engagement du bilan	212 934	211 556	331 340	755 485	754 671	2 265 985
Engagement hors bilan	48 691	81 416	197 316	33 181	76 235	436 839
Total au 31 décembre 2019	261 625	292 971	528 657	788 666	830 905	2 702 824

6.6 Risque de change

La Banque prend en compte les effets des fluctuations des taux de change en vigueur sur sa situation financière et ses flux de trésorerie. Des limites d'exposition par devise et par jour sont globalement fixées.

En millions de FCFA	Dollar	Euro	CFA	Autres	Total
Actif					
Caisse et banques centrales	1 358	23 588	178 343	21 617	224 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 918	19 419	201 704	0	223 041
Prêts et créances sur la clientèle	12 597	2 840	1 397 313	172 122	1 584 872
Autres actifs financiers aux coûts amortis	0	0	915 750	58 124	973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	6 248	0	6 248
Actifs d'impôts courants	0	0	401	0	401
Actifs d'impôts différés	0	0	22 592	0	22 592
Actifs divers	4 492	1 641	94 221	0	100 354
Total actifs financiers	20 365	47 488	2 816 572	251 864	3 136 288
Passif					
Banques centrales			26		26
Dettes envers les établissements de crédit	1 536	39 128	700 248	43 100	784 013
Dettes envers la clientèle	20 555	27 781	1 780 699	295 014	2 124 048
Emprunts à terme	0	77	126 385	6 586	133 049
Passifs divers	1 104	802	40 752	11 528	54 186
Total passifs financiers	23 195	67 788	2 648 110	356 229	3 095 322
Position nette de change bilan	-2 831	-20 300	168 462	-104 365	40 966

Le Groupe effectue périodiquement une analyse de sensibilité pour déterminer l'impact sur les résultats globaux du Groupe résultant d'une appréciation ou d'une dépréciation potentielle des taux de change. Les résultats obtenus au 31 décembre 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Augmentation du Taux de change			Diminution du Taux de change		
	10%	15%	20%	-10%	-15%	-20%
Impact global sur le résultat net Global (en millions FCFA)	173	248	316	-211	-335	-474
<i>Impact pour le USD</i>	118	169	216	-144	-229	-324
<i>Impact pour le GNF</i>	31	44	56	-37	-59	-84
<i>Impact pour le MRU</i>	24	34	44	-29	-47	-66

6.7 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt à la juste valeur est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Groupe prend en compte les effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur tant pour sa juste valeur que pour ses risques de flux de trésorerie. Les marges d'intérêt peuvent augmenter en raison de ces changements, mais peuvent réduire les pertes en cas de mouvement inattendu. Le conseil d'administration fixe des limites sur le niveau d'inadéquation des réévaluations des taux d'intérêt qui peuvent être entreprises, qui est contrôlée quotidiennement par la trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2020

En millions de FCFA

	<= 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	> 1 an et <= 5 ans	Au-delà de 5 ans	Actifs et Passifs non rémunérés	Total
Actif							
Caisse et banques centrales	224 906				0	0	224 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit	86 934	113 446	6 929	15 731	0		223 041
Prêts et créances sur la clientèle	283 459	565 716	359 013	201 486	175 199		1 584 872
Autres actifs financiers aux coûts amortis	8 179	14 945	153 177	564 791	232 783		973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					6 248		6 248
Actifs divers						100 354	100 354
Total actifs financiers	603 478	694 107	519 119	782 007	414 230	100 354	3 113 295
Passif							
Banques centrales						3	3
Dettes envers les établissements de crédit	503 143	208 349	7 491	60 693	4 336		784 013
Dettes envers la clientèle	920 976	638 014	163 029	332 084	69 945		2 124 048
Emprunts à terme	25 794	11 277	37 767	55 005	3 205	0	133 049
Passifs divers						54 109	54 186
Total passifs financiers	1 449 990	857 640	208 288	447 782	77 487	54 113	3 095 299
Solde net bilan	846 512	163 533	-310 832	-334 225	-336 743	-46 241	-17 996

Au 31 décembre 2019

En millions de FCFA	<= 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	> 1 an et <= 5 ans	Au-delà de 5 ans	Actifs et Passifs non rémunérés	Total
Actif							
Caisse et banques centrales					150 846	54 320	205 166
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 690	59 243	36 084	14 727	110		132 853
Prêts et créances sur la clientèle	222 488	131 015	217 524	444 821	350 359		1 366 206
Autres actifs financiers aux coûts amortis	872	12 835	49 408	216 085	397 649		676 850
Actifs financiers à la JVAERG					5 998		5 998
Actifs divers						108 495	108 495
Total actifs financiers	246 050	203 093	303 016	675 633	904 960	162 815	2 495 568
Passif							
Banques centrales						3	3
Dettes envers les établissements de crédit	175 463	182 143	26 625	35 303	22 718		442 252
Dettes envers la clientèle	999 792	167 721	150 397	419 825	84 798		1 822 532
Emprunts à terme	0	328	53 744	93 078	0	0	147 150
Passifs divers						58 963	58 963
Total passifs financiers	1 175 255	350 192	230 766	547 569	107 516	58 966	2 470 901
Solde net bilan	929 205	147 099	-72 250	-127 428	-797 445	-103 849	-24 667

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

Le Groupe effectue une analyse périodique de la sensibilité de ses bénéfices projetés d'un an à une augmentation ou une baisse des taux d'intérêt du marché en supposant un changement parallèle des courbes de rendement et une position de bilan constant et les résultats sur la base des données au 31 décembre 2020 sont présentés ci- dessous :

	Augmentation		Diminution	
Variation projetée du d'intérêt	100 points de base	200 points de base	100 points de base	200 points de base
	408,3	816,7	-408,3	-816,7
Impact estimé sur le résultat / Fonds propres (en millions de FCFA)	1 225,0	1 225,0	-1 225,0	-1 225,0

6.8 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Conseil d'administration du Groupe définit la stratégie du Groupe en matière de gestion du risque de liquidité et le contrôle de sa mise en œuvre est assuré par l'ALCO. L'ALCO approuve les politiques et procédures de liquidité du Groupe élaborées par le groupe des risques financiers. La Trésorerie centrale gère au quotidien la position de liquidité du Groupe et examine quotidiennement les rapports couvrant la position de liquidité du Groupe et des filiales opérationnelles et des succursales étrangères. Un rapport de synthèse, y compris les exceptions et les mesures correctives prises, est soumis à l'ALCO sur une base mensuelle ou ad hoc lorsque des seuils prédéfinis sont dépassés.

L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements à leur échéance, dans des conditions normales comme de stress, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de porter atteinte à la réputation du Groupe. Les éléments clés de la stratégie de liquidité du Groupe sont les suivants.

- Le financement quotidien, géré par le suivi des flux de trésorerie futurs pour s'assurer que les exigences peuvent être satisfaites. Cela comprend la reconstitution des fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients ;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs hautement négociables qui peuvent être facilement liquidés en tant que protection contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie ;
- Le suivi de l'état des ratios de liquidité de la situation financière par rapport aux exigences internes et réglementaires (le ratio de crédits brut sur les dépôts s'établit à 82,4% à fin 2020 contre 83,1% à fin 2019) ; et
- La gestion de la concentration et du profil des échéances de la dette.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie à payer par le Groupe, répartis par échéance contractuelle résiduelle à la date de l'état de la situation financière. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés puisque le Groupe gère le risque de liquidité inhérent en s'appuyant sur des prévisions d'encaissement non actualisées.

Au 31 décembre 2020

En millions de FCFA	<= 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	> 1 an et <= 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et banques centrales	224 906					224 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 747	60 132	37 166	16 936	143	137 123
Prêts et créances sur la clientèle	224 212	134 061	227 639	548 242	508 020	1 642 174
Autres actifs financiers aux coûts amortis	877	13 028	50 891	248 498	516 943	830 237
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	6 248	6 248
Actifs divers	0	0	100 354	0	0	100 354
Total actifs financiers	472 741	207 220	416 049	813 676	1 031 354	3 041 395
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	504 384	209 894	7 603	65 348	4 466	791 695
Dettes envers la clientèle	923 247	642 746	165 456	478 937	87 342	2 297 729
Emprunts à termes	25 858	11 360	38 330	59 224	3 716	138 488
Passifs divers	77		54 109			54 186
Total passifs financiers	1 453 566	864 001	265 498	603 510	95 524	3 282 098
Solde net bilan	-980 824	-656 781	150 551	210 166	935 831	-240 703

Au 31 décembre 2020

En millions de FCFA	<= 1 mois	> 1 et <= 3 mois	> 3 et <= 12 mois	> 1 an et <= 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Actif						
Caisse et banques centrales	54 320					54 320
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 747	60 132	37 166	16 936	143	137 123
Prêts et créances sur la clientèle	224 212	134 061	227 639	548 242	508 020	1 642 174
Autres actifs financiers aux coûts amortis	877	13 028	50 891	248 498	516 943	830 237
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0	0	0	7 797	7 797
Actifs divers	0	0	108 495	0	0	108 495
Total actifs financiers	302 155	207 220	424 190	813 676	1 032 903	2 888 640

Passif

Dettes envers les établissements de crédit	175 896	183 494	27 021	38 010	23 400	447 821
Dettes envers la clientèle	1 002 257	168 965	152 636	452 024	87 342	1 863 224
Emprunts à termes	0	330	54 544	98 475	0	153 350
Passifs divers			58 963			58 963
Total passifs financiers	1 178 153	352 790	293 165	588 509	110 741	2 523 359

Solde net bilan

-875 998 -145 569 131 025 225 167 922 162 365 281

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs et passifs financiers non dérivés qui devraient être recouverts ou réglés à moins de 12 mois après la date de clôture.

En millions de FCFA

31.12.2020 31.12.2019

Actifs financiers	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et créances sur la clientèle	1 208 187	571 027
Autres actifs financiers aux coûts amortis	176 301	63 116
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	0	0
Total actifs financiers	1 384 488	634 143
Passifs financiers		
Dettes envers la clientèle	1 722 019	1 317 910
Emprunts à termes	74 838	54 072
Total passifs financiers	1 796 857	1 371 982

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs et passifs financiers non dérivés qui devraient être recouverts ou réglés à plus de 12 mois après la date de clôture.

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Actifs financiers		
Prêts et créances sur la clientèle	376 685	402 029
Autres actifs financiers aux coûts amortis	797 573	58 211
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	6 248	0
Total actifs financiers	1 180 506	460 240
Passifs financiers		
Dettes envers la clientèle	402 029	504 623
Emprunts à termes	58 211	93 078
Total passifs financiers	460 240	597 701

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des engagements hors bilan par maturité :

En millions de FCFA	À moins d'un an	À plus d'un an	Total
Au 31 décembre 2020			
Engagements de financement	188 980	188 980	188 980
Engagements de garantie	549 996	549 996	549 996
Total	738 976	0	738 976
Au 31 décembre 2019			
Engagements de financement	208 769	208 769	208 769
Engagements de garantie	397 313	397 313	397 313
Total	606 083	0	606 083

Réserves de liquidité

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité lié aux passifs financiers, le Groupe détient des liquidités constituées de trésorerie et équivalents de trésorerie, et des titres de créance émis par des souverains, qui peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de liquidité. En outre, le Groupe maintient des lignes de crédit convenues avec d'autres banques et détient des actifs non grevés pouvant être utilisés comme garantie auprès des banques centrales (ces montants sont appelés « réserves de liquidité du Groupe »).

Le tableau suivant présente les composantes des réserves de liquidité du Groupe :

	31.12.2020		31.12.2019	
	Encours	Juste valeur	Encours	Juste valeur
Caisse	62 858	62 858	54 320	54 320
Banques centrales	162 048	162 048	150 846	150 846
Prêts et créances sur les établissements de crédit	223 041	223 041	132 853	132 853
Bons de trésor et obligations émis par les Etats et refinançable	447 016	447 016	301 544	301 544
Autres actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque centrale	206 961	206 961	75 298	75 298
Total actifs financiers	1 101 924	1 101 924	714 861	714 861

6.9 Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie de la juste valeur

Selon IFRS 13, les instruments financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day one Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Les actifs et passifs financiers à court terme pour lesquels la valeur nette comptable est considérée correspondre à une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leur nature à court terme est égale à la valeur nette comptable.

En millions de FCFA	31-Décembre-20			31-déc-19		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la JVAERG	0	0	6 248	0	0	5 318
Total actifs financiers	0	0	6 248	0	0	5 318

Le tableau ci-dessous montre les mouvements au niveau de la classification de niveau 3 au cours de la période.

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Solde en début de période	437	255
Gains/ Pertes comptabilisé dans les autres éléments de capitaux propres	281	182
Solde en fin de période	718	437

6.10 Classification des instruments financiers

Au 31 décembre 2020		Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
Actif					
Caisse et banques centrales		224 906			224 906
Prêts et créances sur les établissements de crédit		223 041			223 041
Prêts et créances sur la clientèle comptabilisé au coût amorti		1 584 872			1 584 872
Autres actifs financiers aux coûts amortis		973 875			973 875
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global				6 248	6 248
Actifs divers		100 354			100 354
Total actifs financiers		3 107 047	0	6 248	3 113 295
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit		784 013			784 013
Dettes envers la clientèle		2 124 048			2 124 048
Emprunts à terme		133 049			133 049
Passifs divers		54 186			54 186
Total passifs financiers		3 095 322	0	0	3 095 322

Au 31 décembre 2019		Coût amorti	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	Total
Actif					
		141 679			141 679
Caisse et banques centrales					
Prêts et créances sur les établissements de crédit		79 655			79 655
		1 207 037			1 207 037
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti					
Autres actifs financiers aux coûts amortis					
Actifs financiers à la JVAERG					
Actifs divers					
Total actifs financiers		2 027 665	0	5 318	2 032 983
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit		399 373			399 373
Dettes envers la clientèle		1 462 305			1 462 305
Emprunts à terme		83 938			83 938
Passifs divers		55 076			55 076
Total passifs financiers		2 000 725	0	0	2 000 725

6.11 Informations sectorielles

6.11.1 Performances des pôles métiers

Conformément à l'approche de gestion de la norme IFRS 8, les pôles métiers sont comptabilisés conformément aux rapports internes fournis au Comité exécutif du groupe. Tous pôles métiers utilisés par le groupe répondent à la définition d'un segment à déclarer selon IFRS 8.

Au 31 décembre 2020	Particuliers		Professionnels		Institutions		Entreprises		Trésorerie		Autres		Total	Ajustements de consolidation	Groupes consolidés
Marge nette d'intérêts	15 108	6 613	-223	38 359	26 822	-5 165	81 515	0	81 515						
Honoraires et commissions nettes	12 208	7 510	4 588	20 136	27 026	17 609	89 078	-15 198	73 880						
PRODUIT NET BANCAIRE	27 316	14 123	4 366	58 495	53 849	12 445	170 593	-15 198	155 395						
Charges d'exploitation	-23 650	-10 977	-6 734	-40 553	-21 153	314	-114 381	13 817	-100 564						
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 666	3 146	-2 368	17 942	32 695	1 131	56 212	-1 381	54 831						
Coût du risque	-833	-4 509	908	-35 812	0	5 268	-34 978	-4 576	-39 555						
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 833	-1 363	-1 460	-17 870	32 695	6 399	21 234	-5 957	15 276						
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisation.	76	285	116	-197	141	2	424		424						
RESULTAT AVANT IMPOT	2 909	-1 078	-1 344	-18 067	32 836	6 402	21 657	-5 957	15 700						
Crédits nets à la clientèle	272 330	144 110	237 060	931 371	0	0	1 584 872		1 584 872						
Dépôts	422 121	205 045	627 733	869 149	0	0	2 124 048		2 124 048						

6.11.2 Performances des zones géographiques

Le groupe opère dans quatre zones géographiques dont les performances sont résumées ci-dessous. Il s'agit de la zone UMOA composée de huit entités bancaires, la zone CEMAC qui regroupe les filiales du Tchad et du Gabon et les filiales de la Mauritanie et du Tchad constituées en deux zones distinctes.

Au 31 décembre 2020	UEMOA			Guinée		Ajustements de			Total Groupe
	CEMAC	Conakry	Mauritanie	Mauritanie	Autres	Total consolidation	Total	de consolidation	
Marge nette d'intérêts	68 931	10 525	6 183	1 040	-5 165	81 515	81 515	0	81 515
Commissions nettes	50 464	12 900	6 762	1 343	17 609	89 078	89 078	-15 198	73 880
PRODUIT NET BANCAIRE	119 395	23 425	12 945	2 383	12 445	170 593	170 593	-15 198	155 395
Charges d'exploitation	-71 927	-20 468	-7 657	-3 014	-11 314	-114 381	-114 381	13 817	-100 564
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	47 468	2 957	5 287	-631	1 131	56 212	56 212	-1 381	54 831
Coût du risque	-18 025	-18 919	-4 145	-414	6 524	-34 978	-34 978	-4 576	-39 555
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 443	-15 962	1 142	-1 045	7 655	21 234	21 234	-5 957	15 276
Gains et pertes nets sur cession d'immobilisation.	-6	423	0	4	2	424	424	0	424
RESULTAT AVANT IMPOT	29 437	-15 538	1 142	-1 042	7 658	21 657	21 657	-5 957	15 700
Impôts sur les sociétés	-3 439	-2 436	62	-60	-387	-6 260	-6 260	0	-6 260
RESULTAT NET	25 998	-17 975	1 204	-1 101	7 271	15 398	15 398	-5 957	9 440
Total bilan	2 684 659	406 452	151 252	40 477	244 643	3 527 484	3 527 484	-259 241	3 268 243
Total des fonds propres	128 781	2 474	12 593	2 220	115 677	261 745	261 745	-119 750	141 995

6.12 Gestion du capital et adéquation fonds propres

6.12.1 Cadre réglementaire

Depuis janvier 2018, Oragroup applique la nouvelle réglementation Bâle 2/3 mise en œuvre dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le biais de la Décision n°013/24/06/CM/UMOA du 24 juin 2016 portant dispositif prudentiel, l'entrée en vigueur de certaines exigences contenue dans cette décision étant étalée sur une période allant au moins jusqu'en 2022.

Avec l'effet de la COVID-19, le régulateur à la suite de la décision n°019 du 26/06/2020/CM/UMOA portant modification du dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit et aux compagnies financières de l'union monétaire ouest Africaine (UMOA) a décalé d'un an la période d'étalement des nouvelles exigences réglementaires. Le nouveau dispositif transitoire se présente comme ci-dessous :

Exigences minimales	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio minimal pour les fonds propres de base durs (CET 1)	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Coussin de conservation des fonds propres	0,625%	1,25%	1,25%	1,875%	2,50%	2,50%
Ratio minimal CET 1 + Coussin de conservation	5,625%	6,25%	6,25%	6,875%	7,50%	7,50%
Ratio minimal de fonds propres de base (T1)	6%	6%	6%	6%	6%	6%
Ratio minimal T1 + Coussin de conservation	6,625%	7,25%	7,25%	7,875%	8,50%	8,50%
Ratio minimal de solvabilité	8%	8,25%	8,25%	8,50%	8,75%	9%
Ratio minimal de solvabilité + Coussin de conservation	8,625%	9,5%	9,5%	10,375%	11,25%	11,50%

Le cadre général défini par le dispositif Bâlois s'articule autour de trois piliers :

- Le Pilier 1 fixe les exigences minimums de solvabilité et énonce les règles que les banques doivent employer pour mesurer les risques et calculer les besoins en fonds propres qui en découlent selon des méthodes standardisées ou plus avancées ;
- Le Pilier 2 concerne la surveillance discrétionnaire exercée par l'autorité de tutelle compétente qui lui permet, en dialoguant constamment avec les établissements de crédit dont elle assure la supervision, d'apprécier l'adéquation de fonds propres calculés selon le Pilier 1 et de calibrer des exigences de fonds propres supplémentaires prenant en compte l'ensemble des risques auxquels sont confrontés ces établissements ;
- Le Pilier 3 encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures d'évaluation des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres d'un établissement donné.

En matière de capital, les principales nouvelles mesures introduites pour renforcer la solvabilité des banques ont été les suivantes :

- La refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio Common Equity Tier 1 normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres « Tier 1 » pour les titres hybrides ;
- De nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie des opérations de marché.

Les objectifs du Groupe lors de la gestion du capital, qui est un concept plus large que le « fonds propres » sont les suivants :

- Se conformer aux exigences de fonds propres établies par les régulateurs bancaires sur les marchés où les filiales du Groupe opèrent ;
- Préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de continuer à fournir des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages pour les autres parties prenantes ; et
- Maintenir une solide base de capital pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des fonds propres et l'utilisation du capital réglementaire par les filiales sont contrôlées par la Direction des Risques du Groupe, en utilisant des techniques basées sur les lignes directrices élaborées par le Comité de Bâle mises en œuvre par les banques centrales respectives. Des rapports mensuels sont soumis aux banques centrales dans les différentes juridictions par les filiales individuelles.

Les banques centrales dans les différentes juridictions exigent que chaque banque : (a) détienne le niveau minimum du capital réglementaire déterminé par la réglementation bancaire du pays respectif, et (b) maintienne un ratio du capital réglementaire total à l'actif pondéré en fonction du risque (le « ratio de Bâle ») égal ou supérieur au minimum de 8% convenu au niveau international.

6.12.2 Périmètre prudentiel

Le périmètre prudentiel du Groupe inclut toutes les entités consolidées par intégration globale.

Toutes les entités du groupe respectent leur engagement prudentiel sur base individuel exceptés, le Tchad et la Mauritanie du fait des pertes cumulées

6.12.3 Fonds propres

Les fonds propres consolidés du groupe, dont la valeur comptable est établie conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), se composent comme suit :

a. Fonds propres de base durs de catégorie 1 (Common Equity Tier1)

Au niveau consolidé, suivant la réglementation, les fonds propres de base durs comprennent principalement :

- Le capital social libéré, constitué d'actions ordinaires et des primes liées ;
- Le report à nouveau créditeur ;
- Le bénéfice de l'exercice non affecté,
- Autres éléments du résultat global accumulés ;

- Autres réserves ;
- Réserves minoritaires.

Les déductions des fonds propres de base de catégorie 1 portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Montant estimé des dividendes ;
- Report à nouveau débiteur ;
- Impôt différé actif dépendant de la rentabilité future et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif)
- Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles, nets des passifs d'impôts différés associés ;
- Participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières ;
- Participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires
- Excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation, au total des immobilisations et participations, aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel ;
- Réserves de valorisation des positions moins liquides.

b. Fonds propres de base additionnels (AT1)

Suivant la réglementation, PCB révisé, les fonds propres de base additionnels sont constitués des instruments de capital émis et qui satisfont aux critères d'inclusion suivants :

- Ils sont émis et libérés ;
- Leur achat ou leur mise à disposition, selon le cas, ne peut pas être financé directement ou indirectement par l'établissement ;
- Ils ne peuvent être acquis ni par l'établissement, ni par ses filiales-sœurs ;
- Leur créance a un rang inférieur aux déposants, aux salariés, aux autres créanciers privilégiés, aux créanciers chirographaires ainsi qu'aux créanciers détenant des instruments de la catégorie fonds propres complémentaires, en cas de procédure de liquidation ou de résolution de l'établissement ;
- Ils ne sont adossés ni à des suretés, ni à une garantie de la part de l'établissement ou ses filiales-sœurs, de société elle-même et de toutes entités affiliées aux entités du groupe ;
- Les dispositions régissant ces instruments n'incluent aucun mécanisme visant à rehausser, sous une forme juridique ou économique, le rang de sa créance par rapport à celui des créanciers de rang supérieur citées plus haut, en cas de liquidation ou de procédure de résolution de l'établissement ;
- Ils sont perpétuels et les dispositions contractuelles les régissant ne comportent aucune incitation au remboursement anticipé par l'établissement, ni aucune clause basée sur le paiement d'un coupon reposant sur un taux progressif favorisant un remboursement avant l'échéance ;
- Les distributions aux détenteurs d'instruments (sous forme de dividendes, coupons ou assimilés) doivent satisfaire à un certain nombre de conditions ;

- Ils peuvent comporter une option de rachat ou de remboursement anticipé, mais celle-ci ne peut être exercée qu'à la discrétion de l'établissement au bout de 5 ans au minimum après la date d'émission, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions ;
- Tout remboursement ou rachat requiert une autorisation préalable de la Commission Bancaire, l'établissement ne devant pas présumer, ni laisser croire au marché que cette approbation lui sera accordée ;
- Les instruments ne doivent pas contribuer à créer une situation d'insolvabilité de l'établissement, qui se traduirait par des passifs de l'établissement supérieurs à ses actifs ;
- Ils doivent disposer d'une capacité d'absorption de perte, en principal. A cet égard, les dispositions contractuelles liées à ces instruments doivent inclure, l'une des deux options suivantes, si un événement déclencheur se produit :
 - i. la conversion de ces instruments en instruments de fonds propres de base durs à un niveau de seuil prédéfini ;
 - ii. la mise en place d'un mécanisme de dépréciation qui impute les pertes à l'instrument, dès que le ratio CET1 ne dépasse pas le minimum requis.
- Les dispositions contractuelles liées aux instruments ne comportent pas de caractéristiques susceptibles d'entraver la recapitalisation de l'établissement.

Les déductions des fonds propres de base additionnels portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Les participations croisées qui sont éligibles à la catégorie AT1 ;
- Les participations significatives représentées par des éléments de fonds propres éligibles à AT1 ;
- Le montant des éléments devant être déduit des fonds propres complémentaires (T2) et qui dépasse les fonds propres complémentaires.

c. Fonds propres complémentaires (T2)

Les fonds propres complémentaires incluent :

- Les subventions d'investissement ;
- Les fonds affectés ;
- Les comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés ;
- Les provisions règlementées.

Les fonds propres complémentaires consolidés comprennent également des instruments émis par les filiales consolidées du groupe et détenus par des tiers (intérêts minoritaires). Pour être éligibles dans la catégorie T2 sur base consolidée, les instruments doivent respecter les critères additionnels ci-après, outre les critères d'éligibilité :

- Lorsque les instruments ne sont pas directement émis par l'établissement, les deux conditions suivantes doivent être réunies :
 - i. l'émission doit être effectuée par le biais d'une entité incluse dans le périmètre de consolidation prudentielle de l'établissement ;
 - ii. le produit de l'émission des instruments doit être de disponibilité immédiate sans limitation pour l'entité visée au point i).

- Les instruments ne peuvent être acquis par aucune des entités suivantes :
 - i. l'établissement ou ses filiales ;
 - ii. une entité sur laquelle l'établissement exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Les déductions applicables aux fonds propres complémentaires portent essentiellement sur les éléments suivants :

- Les participations croisées, éligibles à la catégorie T2 ;
- Les participations significatives, représentées par des éléments de fonds propres éligibles à T2.

d. Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont définis en mettant en rapport, d'une part, les fonds propres du Groupe (Common Equity Tier 1 (CET1), Tier 1 (T1) ou Fonds Propres Effectifs (FPE)) et, d'autre part, la somme des encours de crédit pondérés des risques et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Ils sont exprimés en pourcentage des encours pondérés des risques (APR) et en référence à la méthode de construction des fonds propres à savoir le CET1, AT1 ou FPE.

Les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios. L'exigence minimum est fixée par la réglementation à 7,28% pour le CET1, 8,28% pour le T1 et 10,87% pour le ratio de solvabilité au 31 décembre 2020. Cette exigence minimale n'est constante dans le temps et se situerait à l'horizon 2023 à 7,5% pour le CET1 8,5% pour le T1 et 11,5% pour le ratio de solvabilité.

Au 31 décembre 2020, le groupe présente les ratios de solvabilité suivants :

En millions de FCFA	31.12.2020	31.12.2019
Capital social libéré	67 768	68 067
Primes liées à l'émission des instruments CET1	18 763	18 763
Réserves consolidées	23 513	15 946
Report à nouveau	-7 168	4 871
Participation ne donnant pas le contrôle	36 591	29 077
Moins : goodwill	-15 713	-15 713
Moins : Immobilisations incorporelles	-8 112	-8 772
TOTAL DES FONDS PROPRES CET1	115 640	112 238
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE T1	115 640	112 238
Réévaluation réserves sur les actifs financiers disponible à la vente	1 209	1 042
Emprunts convertibles	12 785	10 000
Total Tier 2 capital	13 994	11 042
FONDS PROPRES EFFECTIFS	129 635	123 280
Actifs pondérés de risque		
Encours pondérés au titre du risque de crédit	985 249	919 878
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	239 146	238 714
Encours pondérés au titre du risque de marché	2 626	2 610
Total Actifs risqués	1 227 020	1 161 202
Ratio Common Equity Tier 1	9,4%	9,7%
Ratio Tier 1	9,4%	9,7%
Ratio de solvabilité global	10,6%	10,6%

7 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif de nature à avoir une incidence sur la situation financière ou commerciale du Groupe n'est apparue postérieurement à la clôture du 31 décembre 2020.

Evolution récente et perspectives

La crise sanitaire actuelle ayant de graves répercussions sur l'activité économique, les perspectives 2020 seront fortement impactées. Elle s'est déjà traduite par une forte baisse de l'activité dans tous nos pays de présence et l'évolution de la situation reste donc une source d'incertitude.

Dans ce contexte, le groupe prévoit une baisse de ses activités en 2020. Cependant, les mesures de soutien à l'économie prises par les banques centrales et certains États de nos zones de présence constituent des leviers sur lesquels le groupe travaille pour limiter les effets de cette crise sur nos activités.

Le groupe poursuit activement les discussions avec les bailleurs de fonds pour des financements au profit des clients importateurs des produits en provenance des pays de la Ligue Arabe, en faveur de notre filiale au Gabon et à l'endroit des PME dans la zone UEMOA.

8 Informations complémentaires

8.1 Transactions avec parties liées

Les frais de personnel incluent les transactions avec les parties liées correspondant aux principaux dirigeants telles que définies par la norme IAS 24.

Le Groupe a retenu comme principaux dirigeants, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint).

Rémunérations des principaux dirigeants

Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature	2020	2019
Due au titre de l'exercice	842	801
Versée au cours de l'exercice	842	791
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par Oragroup dans l'année	147	113
Prévoyance/couverture santé : primes versées par Oragroup dans l'année	5	3

8.2 Périmètre de consolidation

Entité	Détenion	Type de contrôle	Intégration	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Bénin	Directe	Exclusif	Global	97,62%	97,62%	97,62%	97,62%
Côte d'Ivoire	Directe	Exclusif	Global	64,11%	64,11%	64,11%	64,11%
Gabon	Directe	Exclusif	Global	85,47%	85,47%	85,47%	85,47%
Guinée	Directe	Exclusif	Global	68,33%	68,33%	68,33%	68,33%
Mauritanie	Directe	Exclusif	Global	98%	98%	98%	98%
Tchad	Directe	Exclusif	Global	100%	100%	100%	100%
Togo	Directe	Exclusif	Global	83,67%	83,67%	83,67%	83,67%

8.3 Autres informations spécifiques

Les capitaux propres d'Orabank Tchad sont négatifs au 31 décembre 2020. Ces capitaux propres n'intègrent pas les augmentations de capital pour un montant de 20 milliards dont 10 milliards réalisée en 2021 et en cours d'approbation par les autorités monétaires conformément aux dispositions légales en vigueur dans la zone monétaire CEMAC. Cette situation conjoncturelle est connue des autorités de supervision bancaire de la zone CEMAC qui attendent un plan de redressement de la filiale. Ce plan de redressement pour la recapitalisation de la filiale, en cours de finalisation, permettra à la filiale de disposer des moyens nécessaires pour assurer son activité conformément aux exigences légales en vigueur.

Les capitaux propres d'Orabank Mauritanie sont inférieurs au quart du capital social. Un plan de redressement en cours de finalisation pour la recapitalisation d'une part et d'autre part une redéfinition de la stratégie de conquête du marché est en cours de validation.

ORAGROUP S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil d'administration

(Article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2020
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé – Togo
Ce rapport contient 2 pages

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de
voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du
Conseil d'administration (Article 432 de l'AUSCGIE)**

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous présentons notre rapport
spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais
de voyage, déplacements et dépenses au profit des membres du Conseil
d'administration d'ORAGROUP S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous n'avons été avisés d'aucune rémunération ou remboursements de frais visés à
l'article précité au profit des membres du Conseil d'administration de votre société.

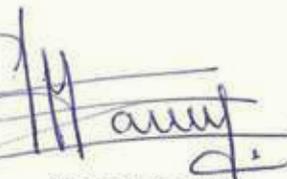
Ainsi, conformément à la loi, il vous appartient de vous prononcer sur le présent rapport
spécial.

Lomé, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Exco FICAO




Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo


KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
6^e étage immeuble BTCI Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
06 BP 6019 Lomé 06 - Togo
Franck FANOU
Associé

ORAGROUP S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au
droit des sociétés commerciales et du GIE)

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020
ORAGROUP S.A.
BP 2810 Lomé - Togo
Ce rapport contient 17 pages

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Assemblée générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées établi en application de l'article 438 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles généralement admises au Togo relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Orabank Côte d'Ivoire, votre filiale

- Administrateurs concernés :
- M'Baye THIAM : Président du Conseil d'administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Administrateur d'Oragroup S.A.
 - Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et d'Oragroup S.A.
 - Brice LODUGNON : Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et d'Oragroup S.A.
 - William NKONTCHOU : Administrateur commun Orabank Côte d'Ivoire et Oragroup S.A.
 - Cheikh Tidiane NDIAYE : Directeur Général Adjoint d'Oragroup S.A et Administrateur d'Orabank Côte d'Ivoire.
 - Mamoudou KANE : Directeur Général Adjoint d'Oragroup S.A et Administrateur d'Orabank Côte d'Ivoire.
- Nature et objet :
- (a) Prêts subordonnés à moyen terme pour le renforcement des fonds propres de la filiale.
Cette convention a été signée le 30 juin 2020
 - (b) Mise en place d'une ligne de crédit spot en faveur de Oragroup SA. Cette convention a été signée le 31 décembre 2019.
- Modalités
- (a) Montant du prêt 1 : 3 milliards de francs CFA
Montant du prêt 2 : 7 milliards de francs CFA
Taux d'intérêt : 7,23% HT
Le remboursement se fera in fine.
 - (b) Montant 4 500 000 000 F CFA ;
Durée 12 mois renouvelable ;
Taux : 5,25% l'an
- Montant des sommes reçues ou versées au cours de l'exercice
- (a) Les produits d'intérêts cumulés à recevoir comptabilisés par votre société s'élèvent respectivement pour le prêt 1 et pour le prêt 2 à FCFA 110 860 000 et à FCFA 515 940 833.
 - (b) Le prêt a été débloqué le 23/12/2020 et les charges d'intérêts courus comptabilisées par Oragroup s'élèvent à FCFA 5 906 250 au 31/12/2020.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Avec ECP Financial Holding (EFH)

Administrateurs concernés :

- Vincent LE GUENNOU : Administrateur d'ECP et Président du Conseil d'administration d'Oragroup S.A.
- EFH : Actionnaire et Administrateur d'Oragroup S.A. représenté par Anne-Claire GREMEAUX.
- William NKONTCHOU : Administrateur commun de EFH et d'Oragroup S.A.

Nature et objet : Renouvellement du crédit à court terme accordé à EFH pour financer ses besoins en trésorerie

Modalités : Montant du crédit : 5 milliards de francs CFA

Taux d'intérêt : 9% HT

Renouvellement intervenu le 14 juillet 2019 pour une période de 12 mois.

Le remboursement se fera in fine.

Le renouvellement du crédit a été autorisé par le conseil d'administration en sa session du 29 avril 2019.

Montant des sommes reçues au cours de l'exercice : Le capital échu en juillet 2020 n'a pas été remboursé. Les produits d'intérêts comptabilisés par ORAGROUP sur l'exercice 2020, s'élèvent à FCFA 457 500 000 au 31/12/2020.

2.2. Avec l'Agence Française de Développement (AFD)

Administrateurs concernés : PROPARCO Actionnaire et ex-Administrateur d'Oragroup S.A. qui était représenté par M. Laurent KLEIN.

Nature et objet : Mise à disposition d'une ligne de 6 000 000 Euros pour financer des investissements d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans le secteur privé.

Date de signature de la convention : 29 août 2014

Modalités :	<ul style="list-style-type: none">- Le prêteur (AFD) met à la disposition de l'emprunteur (ORAGROUP) à titre exclusif une ligne de 6 000 000 Euros. Le versement sera fait en plusieurs périodicités sans excéder 5 versements pour un montant minimum de 1 500 000 Euros et un montant maximal de 3 000 000 Euros. Le taux d'intérêt variable est le taux EURIBOR six mois plus un taux d'intérêt compris entre 0,25% et 4,51% maximum. Il faut préciser que le premier versement d'un montant de 1 500 000 Euros est intervenu le 14 décembre 2015 et un second versement de 3 000 000 Euros intervenu le 23 décembre 2016 et le dernier versement a eu lieu en avril 2018 pour 1 500 000 Euros, ce qui porte le montant total des versements à 6 000 000 Euros au 31 décembre 2018.- L'emprunteur devra verser chaque année une commission de 0,5% à titre de commission d'engagement au prêteur. La première échéance sera exigible et payable le 1er mars 2018, la dernière le 1^{er} septembre 2024.
Sommes versées au cours de l'exercice	<ul style="list-style-type: none">- Oragroup a remboursé au cours de l'exercice 2020 un montant de FCFA 573 061 339 soit 873 626 Euros.

2.3. Avec la société ECP manager France

Administrateurs concernés	<ul style="list-style-type: none">- Vincent LE GUENNOU : Administrateur ECP et Président du Conseil d'administration d'Oragroup S.A.- William NKONTCHOU : Directeur ECP France et administrateur d'Oragroup S.A.- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun de ECP et d'Oragroup S.A.
Nature et objet :	Avenant à la Convention de mise à disposition de locaux sis 29, avenue Hoche, 75008 Paris pour la domiciliation en France, des bureaux d'Oragroup S.A, suite au changement des adresses des locaux mis à disposition situés maintenant à 14, Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris.
Date de signature de la convention :	1 ^{er} février 2013
Modalités :	<p>La convention en date du 1er février 2013 a été signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle est établie moyennant un loyer de 15 000 Euros, soit F CFA 9 839 355 par semestre.</p> <p>Cette convention a connu un avenant en la date du 11 octobre 2017 prenant effet le 1^{er} octobre 2017. L'avenant a pour principal objet la modification des articles 1 et 2 du contrat portant ainsi la redevance à 20 000 Euros HT soit un montant TTC de 24 000 Euros, soit 13 119 140 FCFA par semestre.</p>

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

Sommes versées au cours de l'exercice Oragroup S.A. a versé au cours de l'exercice 2020, FCFA 31 485 936 soit 48 000 Euros.

2.4. Avec la société Orabank Togo, votre filiale

Administrateurs concernés :

- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur d'Oragroup S.A., et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Togo.
- William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Orabank Togo et d'Oragroup S.A.
- Brice LODUGNON : Administrateur commun d'Orabank Togo et d'Oragroup S.A.
- Binta TOURE NDOYE ex-Directrice générale d'Oragroup S.A et ex-Administratrice d'Orabank Togo.

Natures, objets et date de signature de la convention : Modalités et montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice :

a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Togo. La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette convention a été signée le 23 avril 2010. Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :
- Loyer des équipements : 644,04 Euros/mois ;
- Prestation de service et maintenance : 2 806,2 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Togo, la somme de FCFA 87 751 308.

b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN depuis le 18 mai 2006 entre Orabank Togo et Oragroup S.A. Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu FCFA 12 835 765.

Cette convention a été signée le 05 mai 2008.

- c) Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.
- Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.
- Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 128 000 Euros hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2020 Oragroup S.A. a reçu la somme de FCFA 102 962 952 soit 156 966 Euros.
- Cette convention a été signée le 28 décembre 2006.
- d) Oragroup S.A. prend en location chez Orabank Togo une partie de son immeuble abritant son siège social. L'immeuble, objet du bail est destiné à servir de siège social à Oragroup S.A.
- Le bail est signé le 08 janvier 2010 pour une durée de trois (3) ans, prenant cours le 1er janvier 2010. Un avenant à ce contrat a été signé le 16 septembre 2015 qui prend effet le 01 septembre 2015 pour une durée de trois (3) ans renouvelables par tacite reconduction. Un nouvel avenant a été signé au cours de 2017.
- Le loyer mensuel est de F CFA 6 700 000.
- Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a versé la somme de FCFA 80 400 000 au titre du loyer.
- e) Renouvellement d'une ligne de découvert.
- Oragroup a renouvelé sa ligne de découvert d'un montant d'un (01) milliard de FCA auprès d'Orabank Togo. Le renouvellement prévoit l'annulation de tous les frais de gestion ainsi que toutes les commissions sur les comptes d'ORAGROUP à l'exception du taux d'intérêt débiteur facturé.
- Cette convention a été signée le 29 décembre 2017.
- Les nouvelles modalités sont les suivantes :
- Montant 1 000 000 000 F CFA ;
 - Durée 12 mois ;
 - Taux : 5, 77870% l'an ;
 - Commission de dépassement sur découvert : Franco.
- Aucun tirage n'a été effectué sur la ligne de découvert au cours de l'exercice.

- f) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande spécifique soit formulée par Orabank Togo, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.
- La date d'effet de cette convention est le 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.
- Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'interventions et des taux horaires.
- Cette convention est signée le 24 avril 2017.
- Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 1 697 355 635.

2.5. Avec la société Orabank Mauritanie, votre filiale

- Administrateurs concernés :
- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Mauritanie.
 - William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Oragroup S.A. et d'Orabank Mauritanie.
 - Binta TOURE NDOYE : Ex-Directrice Générale d'Oragroup et ex-Administratrice d'Orabank Mauritanie.
- Natures, objets et date de signature de la convention :
- a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Mauritanie.
- Modalités et montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice :
- La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.
- Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :
- Loyer des équipements : 19 900 Euros/mois ;
 - Prestation de service et maintenance : 4229 Euros/mois.
- Cette convention a été signée 01 janvier 2010.
- Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Mauritanie, la somme de FCFA 37 822 476.
- b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Mauritanie et Oragroup S.A.
- Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque.
- Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu FCFA 11 374 956.
- Cette convention a été signée le 11 juin 2009.

- c) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Mauritanie, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 21 mars 2017.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 99 690 728.

2.6. Avec la société Orabank Tchad, votre filiale

- Administrateurs concernés :
- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun d'Orabank Tchad et d'Oragroup S.A.
 - William NKONTCHOU : Administrateur d'Oragroup S.A., et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Tchad.
 - Brice LODUGNON : Administrateur commun d'Oragroup S.A. et d'Orabank Tchad.
 - Binta TOURE NDOYE : Ex-Directrice générale d'Oragroup S.A et ex-Administratrice d'Orabank Tchad.

Natures, objets et date de signature de la convention :

Modalités et montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice :

- a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup SA au profit d'Orabank Tchad.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o Loyer des équipements : 19 900 Euros/mois ;
- o Prestation de service et maintenance : 4229 Euros/mois.

Cette convention a été signée le 01 janvier 2010.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Tchad, la somme de FCFA 312 921 012.

- b) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN entre Orabank Tchad et Oragroup.
Le coût annuel d'utilisation est fonction du trafic annuel de la banque.
Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu FCFA 10 920 372.
Cette convention a été signée le 25 mai 2005.
- c) Contrat de prestation de service ayant pour objet la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.
Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.
Le prix de base de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes.
Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Tchad la somme de FCFA 106 160 081 soit 161 840 Euros.
Cette convention a été signée le 30 septembre 2007.
- d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Tchad, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.
La date d'effet de cette convention est le 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.
Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.
Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 535 258 864.
Cette convention a été signée le 28 mars 2017.

2.7. Avec la société Orabank Gabon, votre filiale

Administrateurs concernés :	<ul style="list-style-type: none">- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Gabon.- William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Orabank Gabon et d'Oragroup S.A.- Binta TOURE NDOYE : Ex-Directrice générale d'Oragroup S.A et ex-Administratrice d'Orabank Gabon.
Natures, objets et date de signature de la convention :	Modalités et montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice :
a) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Gabon. Cette convention a été signée le 1 ^{er} janvier 2010.	La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2010. Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après : <ul style="list-style-type: none">o Loyer des équipements : 22 500 Euros/mois ;o Prestation de service et maintenance : 6 008 Euros/mois. Au cours de l'exercice 2020 Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 227 485 884.
b) Fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signée entre Orabank Gabon et Ora IT votre succursale.	Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque. Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 25 400 628.
c) Contrat de prestation de service ayant pour objet la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.	Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelable par tacite reconduction. Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes. Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Gabon la somme de FCFA 102 109 548 soit 155 665 euros.

d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte, sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Gabon, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 17 avril 2017

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 954 253 777.

2.8. Avec la société Orabank Bénin, votre filiale

Administrateurs concernés :

- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun d'Orabank Bénin et d'Oragroup S.A.
- Brice LODUGNON : Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Bénin.
- William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Orabank Bénin et d'Oragroup S.A.
- Binta TOURE NDOYE : Ex-Directrice générale d'Oragroup S.A et Ex-Administratrice d'Orabank Bénin.
- Mamoudou KANE : Administrateur d'Orabank Bénin.

Natures, objets et date de signature de la convention :

a) Fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signée entre Orabank Bénin et Ora IT, succursale d'Oragroup S.A.

Cette convention a été signée le 07 juin 2005.

Modalités et montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice :

Le coût annuel d'utilisation est fonction du trafic annuel de la banque.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu la somme de FCFA 19 628 888.

- b) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Bénin.

Cette convention a été signée le 1^{er} janvier 2010.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o Loyer des équipements : 12 500 Euros/mois ;
- o Prestation de service et maintenance : 17 949,5 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Bénin, la somme de FCFA 85 539 420.

- c) Contrat de prestation de service relatif à la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client.

Cette convention a été signée le 16 décembre 2007.

Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.

Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 122 000 Euros hors taxes.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Bénin la somme de FCFA 100 657 260 soit 153 451 euros.

- d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Bénin, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 17 mars 2017.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par ORAGROUP sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 565 972 983.

2.9. Avec la société Orabank Guinée, votre filiale

Administrateurs concernés :	<ul style="list-style-type: none">- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur commun d'Orabank Guinée et d'Oragroup S.A.- Brice LODUGNON : Administrateur d'Oragroup S.A. et représentant permanent d'Oragroup S.A. au sein du Conseil d'administration d'Orabank Guinée.- William NKONTCHOU : Administrateur commun d'Orabank Guinée et d'Oragroup S.A.- Binta TOURE NDOYE : Ex-Directrice générale d'Oragroup S.A. et ex-Administratrice d'Orabank Guinée.
Natures, objets et date de signature de la convention :	Modalités et montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice :
a) Prestation de fourniture d'accès au service SWIFT Net FIN signé entre Orabank Guinée et d'Oragroup S.A. Cette convention a été signée le 19 juillet 2006.	Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel de la banque. Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu FCFA 10 272 288.
b) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Guinée. Cette convention a été signée le 14 juin 2010.	La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2010. Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après : <ul style="list-style-type: none">o loyer des équipements : 22 500 Euros/mois ;o prestation de service et maintenance : 10 787,5 Euros/mois. Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Guinée la somme de FCFA 262 981 044.

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

- | | |
|---|--|
| c) Contrat de prestation de service portant sur la maintenance corrective de son système d'exploitation et la fourniture d'un logiciel de gestion électronique de documents installés sur le serveur du prestataire et accessible depuis les postes distants du client. | <p>Le contrat de prestation est signé pour une durée de deux (2) ans renouvelables par tacite reconduction.</p> <p>Le prix de la redevance annuelle du suivi du progiciel est de 128 000 Euros hors taxes.</p> <p>Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu la somme de FCFA 105 607 764 soit 160 998 Euros.</p> |
| d) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Guinée, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles. | <p>La date d'effet de cette convention est le 1^{er} Janvier 2017 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.</p> <p>Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.</p> <p>Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 764 632 107.</p> |
- Cette convention a été signée le 31 décembre 2016.

2.10. Avec la société Orabank Côte d'Ivoire, votre filiale

Administrateurs concernés :

- M'Baye THIAM : Président du Conseil d'administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Administrateur d'Oragroup S.A.
- Ferdinand NGON KEMOUM : Administrateur d'Oragroup S.A et représentant permanent d'Oragroup S.A. dans le Conseil d'administration d'Orabank Côte d'Ivoire.
- Brice LODUGNON : Administrateur commun d'Orabank Côte d'Ivoire et d'Oragroup S.A.
- William NKONTCHOU : Administrateur commun Orabank Côte d'Ivoire et Oragroup S.A.
- Madame Binta TOURE NDOYE : Ex-Directrice générale d'Oragroup S.A. et ex-administratrice d'Orabank Côte d'Ivoire.

Natures, objets et date de signature de la convention :

a) Autorisation de l'émission d'une garantie autonome en faveur de BIO dans le cadre d'un prêt à Orabank Côte d'Ivoire.

b) Convention d'assistance technique par laquelle Oragroup S.A. apporte sans qu'il ne soit nécessaire qu'une demande d'intervention spécifique soit formulée par Orabank Côte d'Ivoire, les moyens procurés par son réseau et appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles.

Cette convention a été signée le 17 avril 2017.

c) Fourniture, installation et mise en place d'un réseau privé de communication par satellite de type VSAT par Oragroup S.A. au profit d'Orabank Côte d'Ivoire.

Cette convention a été signée le 14 juin 2010.

Modalités et montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice :

Le Conseil à la demande de sa filiale de Côte d'Ivoire a autorisé le 27 novembre 2015 l'émission d'une garantie autonome en faveur de BIO pour un montant maximum de 10 millions d'Euros pour couvrir le prêt que BIO a accordé à Orabank Côte d'Ivoire.

La date d'effet de cette convention est le 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un (1) an renouvelable pour la même période par tacite reconduction.

Les modalités de rémunération des services rendus par Oragroup S.A. sont déterminées sur la base de prestations de services réelles en fonction de leur nature par département de la holding, du nombre d'heures d'intervention et des taux horaires.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu au titre de cette convention une redevance pour un montant de FCFA 3 366 425 979.

La convention est signée pour une durée de soixante (60) mois renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les modalités de rémunération se présentent comme ci-après :

- o loyer des équipements : 22 500 Euros/mois ;
- o prestation de service et maintenance : 10 787,5 Euros/mois.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a reçu d'Orabank Côte d'Ivoire la somme de FCFA 132 429 852.

ORAGROUP S.A.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
(Article 440 de l'AUSCGIE)

- d) Prestation de fourniture
d'accès au service SWIFT
Net FIN signé entre
Orabank Côte d'Ivoire et
Oragroup S.A.

Le coût annuel d'utilisation dépend du trafic annuel
de la banque.

Au cours de l'exercice 2020, Oragroup S.A. a perçu
FCFA 25 188 768.

Cette convention a été
signée le 19 juillet 2006.

Lomé, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes

EXCO – FICAO



Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

Franck Fanou
Associé

KPMG Togo

189, Bd. du 13 janvier

8^e étage immeuble BTCL Siège

Tel : +228 22 21 87 60 | Fax : +228 22 21 03 55

86 BP 6019 Lomé 06 - Togo

31, avenue François Mitterrand

B.P. 7378 – Lomé Togo

Tél : + 228 22 21 68 22

Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : excoficao@excoafrique.com

8^{ème} étage immeuble BTCI Siège, 169,

Boulevard du 13 Janvier- 06 BP 6019 Lomé,

Tél : + 228 22 21 87 69

Fax : + 228 22 21 03 55

E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Certification du montant des
rémunérations versées aux cinq
personnes les mieux rémunérées

(Article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE)

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

ORAGROUP S.A.

BP 2810 Lomé – Togo

Ce rapport contient 3 pages

L'annexe contient 1 page

31, avenue François Mitterrand
B.P. 7378 – Lomé Togo
Tél : + 228 22 21 68 22
Fax : + 228 22 21 83 86

E-mail : excoficoa@excoafrique.com

8^{ème} étage immeuble BTCl Siège, 169,
Boulevard du 13 Janvier- 06 BP 6019 Lomé,
Tél : + 228 22 21 87 69
Fax : + 228 22 21 03 55

E-mail : contact@kpmg.tg

ORAGROUP S.A.

Siège social : 392, rue des Plantains, B.P.2810 Lomé - Togo
Capital social : F CFA 69 415 031 000

Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées (Article 525 de l'AUSCGIE)

Assemblée Générale d'approbation des états financiers de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Direction générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles admises par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit, relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu.

ORAGROUP S.A.

Certification du montant des rémunérations versées aux cinq personnes
es mieux rémunérées (Article 525 de l'AUSCGIE)

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint, et s'élevant à **un milliard soixante-dix-neuf millions cinq cent trente et un mille sept cent vingt (1 079 531 720) francs CFA**, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article 525 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Lomé, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Exco FICAO



Abalo Amouzou
Associé

KPMG Togo

Franck FANOU
Associé

KPMG Togo
169, Bd. du 13 janvier
8^e étage immeuble BTCI Siège
Tél : +228 22 21 87 69 | Fax : +228 22 21 03 55
86 BP 6019 Lomé 06 - Togo



Oragroup

Holding du Groupe Orabank

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Date d'arrêté : 31/12/2020

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires, et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à un milliard soixante-dix-neuf millions cinq cent trente-et-un mille sept cent vingt (1 079 531 720) francs CFA.

Fait à Lomé, le 01/04/2021

Vincent LE GUENNOU

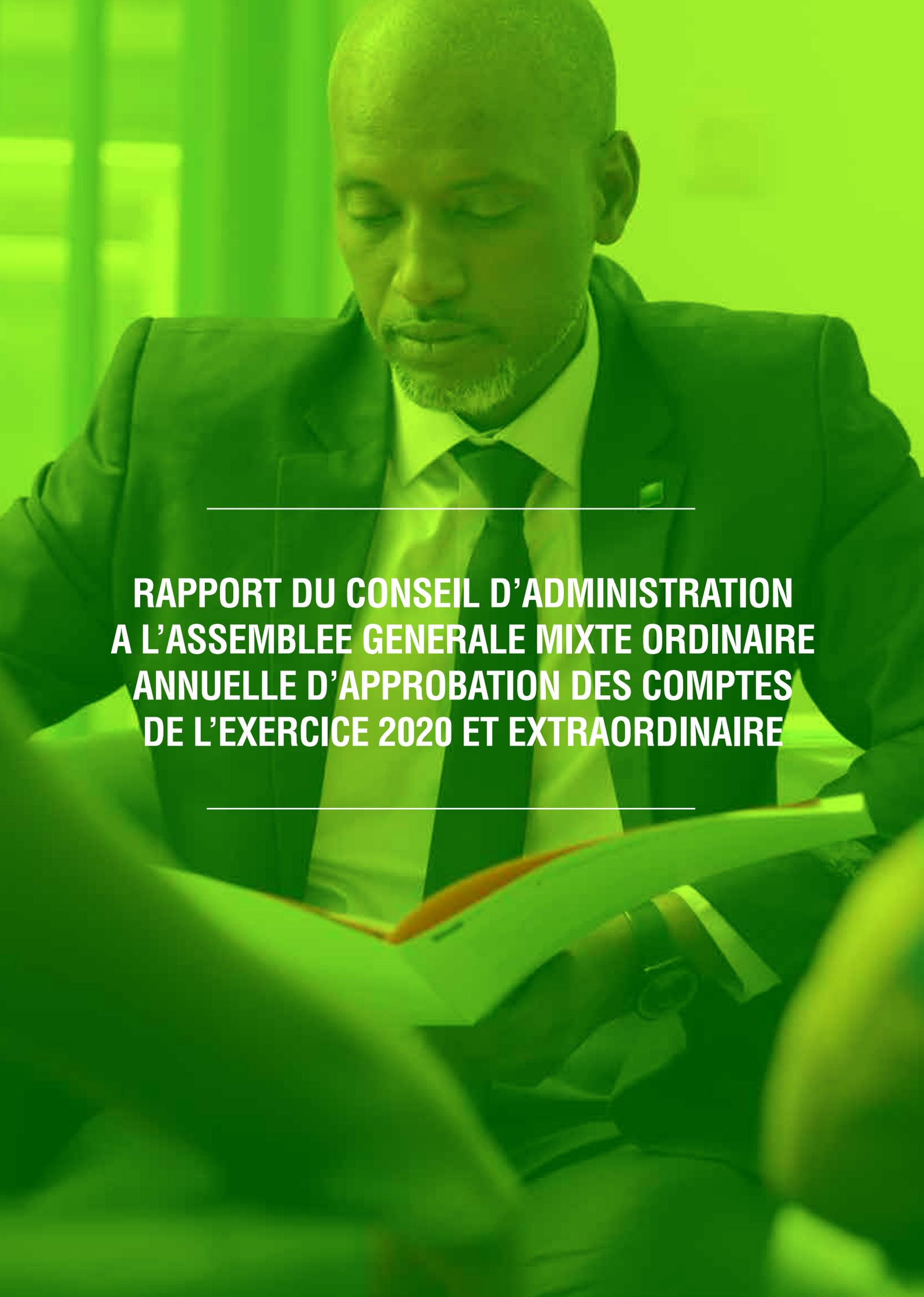
Le Président du Conseil d'Administration

392, Rue des Plantains – BP 2810 Lomé – TOGO

Tél. : (228) 22 23 05 80 – Fax : (228) 22 20 48 51

www.orabank.net

S.A. au capital de 69 415 031 000 FCFA – RCCM 2000 B 1130 – NIF 1000173853



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE
ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE 2020 ET EXTRAORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte afin de soumettre à votre approbation des décisions qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle et d'autres qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

- En assemblée générale ordinaire annuelle, afin d'une part, de vous rendre compte de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, et d'autre part, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice (*résolution 1*), le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 440 de l'AUSCGIE (*résolution 2*), le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'AUSCGIE (*résolution 3*), le rapport d'évaluation du Conseil, ses comités et chacun de ses membres (*résolution 4*), le vote d'un quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes (*résolution 5*), la décision d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/20 (*résolution 6*), la décision de renouvellement des mandats des administrateurs (*résolution 7*), la désignation d'un 4^{ème} administrateur indépendant (*résolution 8*), la fixation des indemnités de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2021 (*résolution 9*), le vote d'autorisation préalable pour la mise en place d'un emprunt obligataire (*résolution 10*), le vote de pouvoirs à conférer en vue des formalités légales (*résolution 11*); et
- En assemblée générale extraordinaire, afin de vous demander de vous prononcer sur la délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions de préférence à dividendes prioritaires sans droit de vote avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé (*résolution 12*), et le vote de pouvoirs à conférer en vue des formalités légales (*résolution 13*).

Le Conseil d'administration a arrêté les termes du présent rapport aux fins de vous présenter :

- D'une part, conformément aux dispositions de l'article 138 de l'AUSCGIE, un exposé sur la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi et, en particulier, les perspectives de continuation de l'activité, l'évolution de la situation de trésorerie et le plan de financement.
- D'autre part, conformément aux dispositions de l'article 564 de l'AUSCGIE, la première résolution soumise à votre vote au titre de l'assemblée générale extraordinaire.

Dans le contexte actuel exceptionnel de la pandémie de la Covid-19, le Conseil d'Administration vous encourage à privilégier le vote par correspondance ou par procuration donnée au Président ou aux autres membres du bureau de l'assemblée dans un souci de santé publique et de lutte contre la propagation de la Covid-19.

I. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Environnement économique

Les perturbations de l'activité économique en 2020, provoquées par la crise de la COVID-19 et les mesures de confinement qui s'en sont suivies, ont entraîné une forte contraction de l'économie mondiale de 4,3 % selon un rapport de la Banque Mondiale publié en janvier 2021, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière des sub-primes de 2008-2009.

La production en Afrique subsaharienne pour 2020, d'après les tendances récentes s'est contractée de 3,7% contre -1,6% lors de l'évaluation faite au premier semestre 2020.

Les diverses mesures prises par les banques centrales ont aidé les établissements financiers à continuer leur soutien à l'activité économique. Les gouvernements ont également établi des plans de riposte à travers des mesures sociales à l'endroit des populations les plus vulnérables et des mesures fiscales et douanières pour accompagner les entreprises avec l'aide des bailleurs multilatéraux.

En ce qui concerne la zone UEMOA, la Banque Centrale a pris des décisions, augmentant la capacité de refinancement des banques, de reports d'échéances de prêts pour certaines des entreprises impactées, d'allègement des règles de comptabilisation et de dépréciation des créances en souffrance, de la baisse du taux directeur et d'émission de bons COVID-19 pour soutenir les Etats membres. Elle a également assoupli les règles prudentielles en décalant d'une année l'application des nouvelles normes prudentielles. Le plan de riposte des Etats est estimé à plus de 5 200 milliards de FCFA pour la zone. On peut considérer que ce plan de soutien, certes très partiel, a permis au système bancaire de la zone de traverser l'année sans trop de secousses.

En contrepartie de ce soutien, la BCEAO a demandé un effort aux actionnaires des banques, leur recommandant la prudence dans la distribution de dividendes compte tenu du contexte COVID-19.

Dans la zone CEMAC, la Banque Centrale a suspendu les appels d'offre de ponction de liquidité et baissé les taux des appels d'offres et de facilités de prêt marginal. Elle a augmenté la capacité de refinancement des banques en baissant les décotes applicables sur les titres re-finançables. Le plan de riposte de nos deux pays de présence est estimé à plus de 650 milliards de FCFA. Le régulateur de la zone CEMAC a également exigé un effort de la part des actionnaires et a ordonné la suspension de la distribution des dividendes.

Pour la Guinée, la Banque Centrale a instauré, un programme d'injection de liquidité à long terme, a baissé le taux directeur et le taux de réserves obligatoires, et a allégé les règles de comptabilisation et de dépréciation des créances en souffrance. Elle a également assoupli les normes prudentielles.

Ce régulateur a également exigé un effort de la part des actionnaires et ordonné la suspension de toute forme de distribution de dividendes. Le plan de riposte de la Guinée est estimé à 215 milliards de FCFA.

Enfin pour la Mauritanie, la Banque Centrale a instauré un programme d'injection de liquidité à court terme avec les baisses du taux directeur, du taux de facilité des prêts, et du taux de réserve obligatoire. Le plan de riposte de la Mauritanie est estimé à 375 milliards de FCFA.

Les pays exportateurs de pétrole comme le Tchad et le Gabon ont été confrontés à une forte baisse des cours de ce produit et les secteurs du voyage et du tourisme ont souffert de l'absence quasi totale de voyageurs. Cependant l'économie a marqué un moindre repli dans les pays exportateurs de produits agricoles comme le Bénin et la Côte d'Ivoire.

Réalisations du Groupe

L'année 2020 a été marquée par la pandémie à COVID-19 qui a causé un choc sanitaire et économique sans précédent dans le monde.

Malgré ce contexte difficile, le groupe a poursuivi ses efforts pour la réalisation de ses objectifs et est parvenu à maintenir une dynamique de forte croissance de ses activités et une amélioration de ses ratios d'exploitation.

Par rapport à 2019, l'exercice 2020 s'est soldé par une taille de bilan de plus de 3 268 milliards FCFA, selon le référentiel IFRS, en hausse de 24% soutenue par la bonne performance en termes de collecte de ressources clientèle avec plus de 300 milliards FCFA de dépôts additionnels collectés soit une hausse de 17%. Notre soutien à l'économie de nos pays de présence est estimé à plus de 235 milliards FCFA en 2020. A la clôture de 2020, l'effectif est de 2 092 collaborateurs (+4%) avec 161 agences et points de vente (+2,5%).

Le produit net bancaire a connu une hausse de 5,8% grâce à une très bonne performance en termes de marge nette d'intérêts et à une préservation du niveau des commissions en dépit de la crise sanitaire. Cette performance du PNB conjuguée au gel de certaines lignes de charges, a permis l'amélioration du coefficient d'exploitation qui passe de 68,3% en 2019 à 64,7% en 2020.

Il faut cependant noter la dégradation du coût net du risque de crédit du fait notamment de l'impact de la crise sanitaire sur la capacité de remboursement de certains de nos clients. Cette dégradation s'est concentrée, sur les entités du Togo, du Tchad, du Sénégal, du Gabon et de la Guinée. Il faut également préciser qu'une partie significative de cette dégradation du coût du risque est due à un nombre limité de dossiers historiques. Nous avons pris les dispositions nécessaires pour un suivi rapproché de ces entités et un traitement spécifique de ces dossiers ce qui devrait permettre des reprises de provisions à ce titre à partir de l'exercice 2021. Les efforts très significatifs menés en termes d'amélioration de la qualité du portefeuille et de recouvrement

devraient également permettre d'améliorer les performances de recouvrement sur les prochaines années.

La stratégie de maîtrise des risques opérationnels s'est également poursuivie en 2020. A titre d'exemple, nous avons initié des formations en ligne pour l'ensemble du personnel du Groupe pour une bonne compréhension et une prise en charge appropriée de ces risques. Les pertes opérationnelles ont ainsi baissé de 40% en 2020.

L'analyse du résultat net dans les référentiels sociaux de nos filiales montre la progression du résultat au Bénin de 38%, en Mauritanie de 30%, au Gabon de 7%, sur le périmètre Côte d'Ivoire et succursales de 7% et au niveau de la Holding de 38%. Le Togo, le Tchad et la Guinée ont connu des baisses de profitabilité.

La mobilisation des dépôts est une priorité permanente pour le groupe Orabank, un accent particulier étant mis sur les ressources faiblement rémunérées. Avec un taux de croissance de 17% par rapport à 2019, nous avons collecté plus de 300 milliards FCFA de ressources nouvelles après les 695 milliards mobilisés les deux dernières années.

Les crédits nets à la clientèle ont progressé de 16% comparés à décembre 2019 avec plus de 235 milliards de crédits directs à l'économie pour l'ensemble de nos pays de présence.

Au niveau de la Holding, le chiffre d'affaires selon le référentiel Syscohada est en hausse de 18% comparé à 2019 et expliquée essentiellement par la hausse des produits de financement structuré.

Le résultat d'exploitation a progressé de 47% tandis que le résultat financier s'est dégradé avec une hausse des charges financières essentiellement expliquée par les billets de trésorerie contractés en décembre 2019.

Avec la forte progression du résultat d'exploitation, le résultat net a connu une hausse de 38% comparé à 2019 pour s'établir à 7 565 millions de FCFA.

Pour ce qui concerne les distinctions, Orabank a remporté le prix de la banque de l'année 2020 au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal.

La deuxième phase du projet Digital Financial Services (DFS), lancée au second semestre 2019, afin d'offrir à notre clientèle des produits innovants adaptés à ses besoins et contribuer de manière positive à la transformation des économies de nos pays de présence, s'est poursuivi avec la mise en production de ce projet en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Enfin, la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) est toujours au cœur de nos métiers et notre groupe œuvre à une création de valeur intégrée, ne se limitant pas qu'à notre performance en matière de résultats financiers, mais intégrant également la nature des ressources engagées pour

l'obtention de ces résultats ainsi que l'impact de ces derniers sur nos parties prenantes et envers la société de façon générale.

II. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES DE CONTINUATION DE L'ACTIVITE

Selon les projections de la Banque Mondiale, l'Afrique subsaharienne devrait enregistrer un redressement modéré en 2021, avec un taux de croissance de 2,7 %. La reprise de la consommation et de l'investissement privé pourrait être plus lente que prévue antérieurement, mais les exportations devraient s'accélérer progressivement, à la faveur de la relance des activités des principaux partenaires commerciaux. Ces perspectives sont cependant exposées à plusieurs risques de dégradation auxquels le secteur financier doit faire face.

Dans ce contexte, le groupe constate toujours une incertitude pour le retour au niveau d'avant la crise des activités et prévoit que la croissance pourrait connaître une hausse modérée en 2021.

Le groupe reste mobilisé pour la prospection d'opérations de financements structurés et l'assistance aux filiales dans la structuration des transactions. Des offres d'arrangement de financement ont ainsi été adressées en collaboration avec les filiales à plusieurs clients ou prospects du groupe. L'activité de financement structuré devrait logiquement être portée à la hausse par les besoins en équipement des états et des sociétés du secteur privé notamment dans le secteur agricole, la santé et l'éducation.

En termes de perspectives stratégiques, le groupe a élaboré des études stratégiques pour une meilleure gestion de ses participations notamment en Mauritanie et au Tchad. Par ailleurs, le groupe va finaliser au courant de l'année 2021, son nouveau plan stratégique 2021 – 2025 qui devrait consacrer une solide résilience dans un environnement incertain.

III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est à signaler depuis la date de clôture des comptes.

IV. EVOLUTION DE LA SITUATION DE TRESORERIE ET LE PLAN DE FINANCEMENT

L'année 2020 a été exceptionnelle pour l'activité Financements structurés en dépit de la crise du Covid-19 avec la signature de six mandats d'arrangement pour près de 200 milliards de FCFA. Les mandats signés sont relatifs à la mobilisation de :

- i. 26 milliards FCFA pour le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégiques (FGIS) sur une opération d'acquisition ;

- ii. 15 milliards FCFA pour le Port Autonome de Dakar dans le cadre de la réalisation du Port Sec de Pout au Sénégal,
- iii. 37 milliards FCFA pour l'Etat de Côte d'Ivoire pour la réalisation d'un tronçon routier et 35 milliards FCFA pour une opération de cession de créances,
- iv. 50 milliards FCFA au profit de Malicounda Power SAS pour les travaux de construction d'une centrale thermique de 132 MW au Sénégal,
- v. 30 milliards FCFA en faveur de la SENELEC au Sénégal pour le renforcement de sa trésorerie.

Au titre de ces mandats, Oragroup a mobilisé un montant cumulé de plus de 125 milliards FCFA auprès de ses filiales et du système bancaire de l'UEMOA. Les diligences se poursuivront au cours de l'année 2021 pour le bouclage des mandats en cours.

De nombreuses opérations de financement initiées les années précédentes se sont poursuivies au cours de l'année 2020. Nous citons notamment la reprise du processus de décaissement de la ligne avec la Banque Africaine de Développement (BAD) d'un montant de 50 millions EUR à l'endroit des PME dans la zone UEMOA et celui de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un financement en dette senior de 20 milliards FCFA en faveur de la filiale Orabank Gabon.

Sur le volet des nouvelles transactions en dette senior, Oragroup a reçu la première tranche (15 millions EUR) d'un financement de 50 millions EUR octroyé par la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) en septembre 2020. Le groupe a par ailleurs signé en mars avec la BADEA une ligne de financement de 30 millions EUR en faveur d'entreprises importatrices de produits en provenance des pays de la ligue arabe. Le décaissement de la première tranche de 15 millions EUR est attendu mais est néanmoins conditionné par la revue des résultats 2020 du groupe.

Sur le volet des transactions en dette subordonnée, le groupe a entamé des discussions avec des investisseurs pour un financement de Oragroup et ses filiales en zone UMOA. Ces diligences ont notamment abouti à la signature de plusieurs conventions de financement d'un montant total de 2,8 milliards FCFA pour Orabank Bénin.

Enfin, sur le volet des lignes de garantie de portefeuille en mesure d'atténuation du risque de crédit en faveur de ses filiales en zone UEMOA, le groupe a procédé à la signature de conventions de garanties de portefeuille avec le FAGACE pour un montant cumulé de 7,5 milliards FCFA. Des discussions sont en cours de finalisation avec le FSA pour des lignes de garantie de portefeuille similaires pour un montant total de 20 milliards FCFA sur un périmètre d'intervention plus élargi.

Par ailleurs, Oragroup a finalisé les diligences qui ont abouti au closing du financement du projet de la centrale thermique tri-fuel à cycle combiné Kékéli Efficient Power au Togo pour un montant de 51,5 milliards FCFA.

V. EMISSION D' ACTIONS DE PREFERENCE A DIVIDENDES PRIORITAIRES SANS DROIT DE VOTE (12^{EME} RESOLUTION)

- **Contexte de l'opération**
 - Cette opération doit permettre à Oragroup de disposer de ressources long-terme pour financer sa croissance en lien avec son plan stratégique 2021-2025

- **Objet de l'opération**
 - L'opération consiste en un programme d'émission d'actions de préférence sans droit de vote avec un dividende prioritaire pour un montant maximum de 17 milliards FCFA correspondant à 25% du capital social d'Oragroup SA.

- **Raisons qui motivent l'opération**
 - Au travers de ces actions de préférence, Oragroup va lever des ressources sous forme de fonds propres sans que les pourcentages de droits de vote des actionnaires actuels ne soient modifiés. De plus cet instrument permet d'offrir aux investisseurs une nouvelle forme de rémunération du capital plus souple s'appuyant sur les perspectives de rentabilité du groupe. Enfin, l'opération aura l'avantage de diversifier les sources de financement d'Oragroup.

- **Impact de l'opération sur les fonds propres avant et après l'opération**
 - Le sondage de marché en cours permettra de mieux définir les caractéristiques de l'opération (*taux de rémunération, maturité, tableau d'amortissement et modalités de remboursement du capital*), ce qui permettra d'évaluer l'impact sur le capital social et la prime d'émission. En tout état de cause, l'objectif est de renforcer les fonds propres à hauteur de 17 milliards FCFA tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

	AVANT L'OPERATION	APRÈS L'OPERATION
CAPITAUX PROPRES	102 855 299 520	119 855 299 520

Nous vous proposons d'approuver cette opération, et pour sa réalisation, de déléguer au Conseil compétence, à l'effet de décider l'émission d'actions de préférence pour une maturité ainsi que pour un taux et des modalités de cumul de dividendes qui seront définie après l'obtention du résultat du sondage du marché. Les actions émises seraient convertibles en actions ordinaires ou faire l'objet de remboursement à l'issue de la durée minimum de l'émission.

L'objectif de cette émission est le renforcement des fonds propres d'Oragroup et Hudson est proposée pour remplir le rôle de SGI arrangeur. La période prévue de souscriptions et de clôture de l'opération est fixée entre août et décembre 2021. L'opération pourrait également être reportée à 2022 en fonction des conditions de marché.

La délégation proposée aux actionnaires réunis en assemblée extraordinaire portera sur :

- La compétence du Conseil de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission d'actions de préférence de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant au Togo qu'à l'international ;
- La faculté de décider que les actions de préférence susceptibles d'être émises, dites Actions B, soient sans droit de vote et donnent droit à chaque exercice social ouvert à compter de l'exercice en cours lors de la décision d'émission, à un dividende prioritaire calculé sur le bénéfice distribuable, après affectation à la réserve légale, qui sera attribué par préférence aux actions ordinaires, et que ce dividende prioritaire soit égal pour chaque action de préférence B à un multiple du dividende versé par action ordinaire au titre de l'exercice considéré, arrêté par le Conseil d'administration lors de la décision d'émission ;
- La faculté de décider que l'émission des actions de préférence en vertu de la présente délégation soit réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour leur propre compte ;
- La faculté de décider que le montant nominal des augmentations de capital social par voie d'émissions d'actions de préférence susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation, n'excède pas un montant nominal global de FCFA dix-sept (17) milliards, soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de F CFA 1000, un maximum de dix-sept millions (17 000 000) actions soit 25% du capital social ;
- Les pouvoirs à accorder au Conseil d'administration pour arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs actions à créer, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
- Les pouvoirs à donner au Conseil d'administration, pour mettre en œuvre, à sa seule initiative, la délégation reçue, et notamment :
 - o Signer tout contrat de garantie ;
 - o Prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé, des droits, actions de préférences ainsi créées ;
 - o Constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société ;

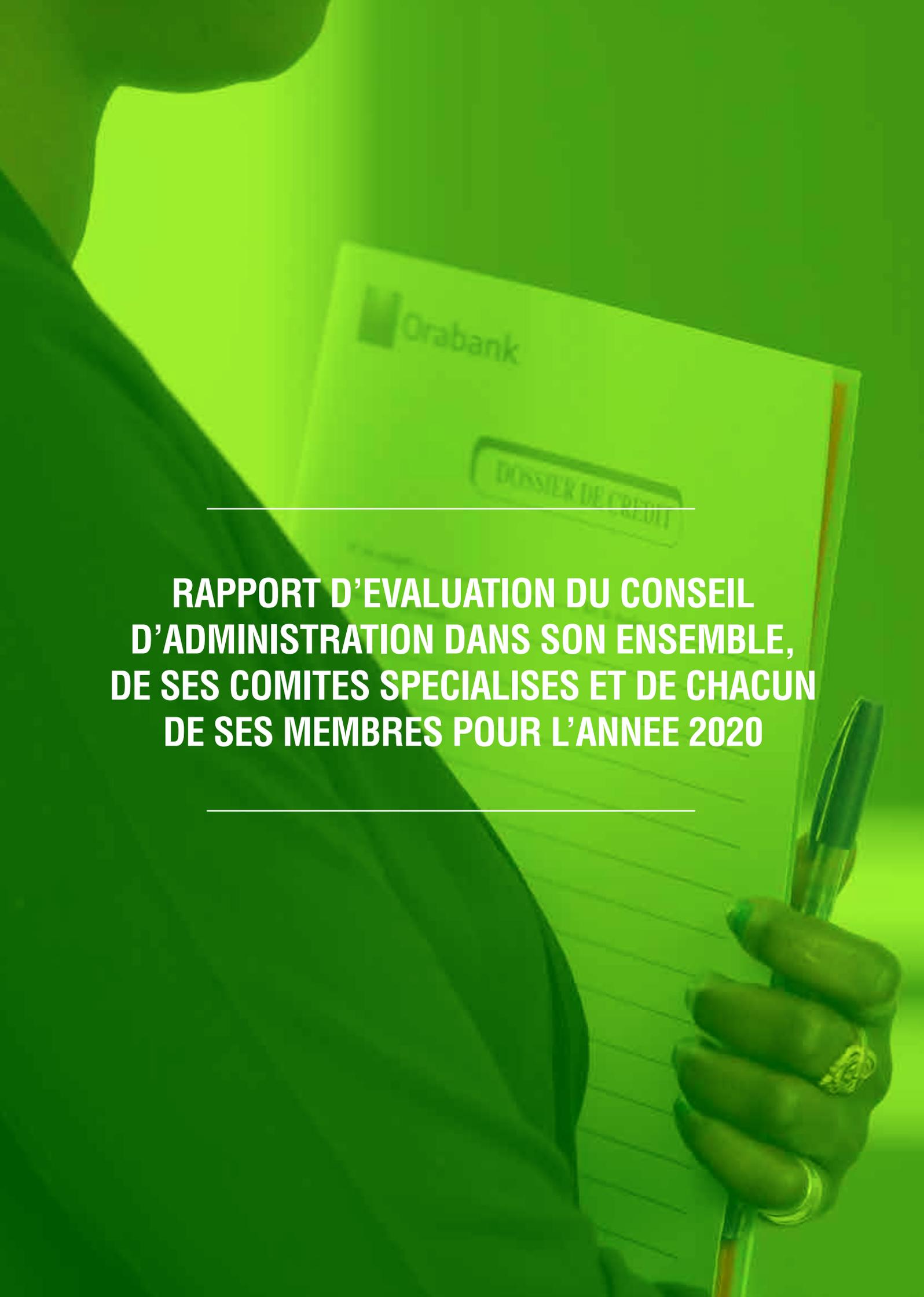
- Apporter aux statuts toutes modifications, notamment en ce qui concerne le montant du capital social, le nombre et type des actions le composant ;
- D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres émis en vertu de la délégation qu'elle aura reçue ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; et
- Prendre acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée, le Conseil d'administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations qui lui ont été conférées

Cette délégation de compétence serait consentie au Conseil pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de réunion de la présente Assemblée, soit jusqu'au 17 juin 2023.

VI. CONCLUSION

Pour l'année 2021 et malgré ce contexte difficile lié à la pandémie de la COVID-19, nos équipes poursuivent leurs efforts pour atteindre un résultat satisfaisant pour nos actionnaires dans la stricte discipline des coûts et une gestion de plus en plus fine et rigoureuse des risques.

Nous continuons à mobiliser l'ensemble des collaborateurs autour de ces objectifs tout en saluant, non seulement leur engagement à servir nos clients, mais aussi leur résilience au cours de cette période difficile. Notre organisation se tient prête à accompagner un retour de la croissance dans nos pays de présence et à poursuivre le développement de nos activités.

The background image shows a person's hand holding a pen over a document. The document has the Orabank logo and the text 'DOSSIER DE CREDIT'. The entire image is overlaid with a green tint.

**RAPPORT D'ÉVALUATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DANS SON ENSEMBLE,
DE SES COMITES SPECIALISES ET DE CHACUN
DE SES MEMBRES POUR L'ANNEE 2020**

I. CONTEXTE

Attendu que conformément aux règles de bonne gouvernance instituées par la Circulaire n°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des Etablissements de Crédit et des Compagnies Financières de l'UMOA (ECCFU), notamment l'article 17, le Conseil doit au moins une fois par an, procède seul ou avec l'aide d'experts externes, à sa propre évaluation dans son ensemble, de ses comités spécialisés et de chacun de ses membres.

Attendu que les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un rapport présenté à l'Assemblée Générale. »

Le présent rapport rend compte à l'Assemblée Générale, du résultat de cette évaluation qui concerne l'année 2020.

II. DÉMARCHE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du Conseil d'administration d'ORAGROUP S.A pour l'année 2020 a été réalisée sous forme de questionnaire visant à évaluer les domaines suivants :

Au niveau du Conseil

- Responsabilités essentielles
- Obligations vis-à-vis de l'organe exécutif
- Structure et composition
- Organisation et fonctionnement
- Comités spécialisés
- Déontologie, éthique gouvernance et principes de bonne conduite

Au niveau des cinq (5) comités du Conseil

- Respect du contenu de la charte
- Processus de désignation des membres
- Déroulement des réunions
- Formation des membres et les moyens mis à disposition
- Comptes-rendus au Conseil

- Déontologie, éthique gouvernance et principes de bonne conduite

Au niveau des membres du Conseil

- Compétences personnelles (*motivation, intégrité, loyauté, indépendance d'esprit*)
- Qualités cognitives et fonctionnelles (*esprit d'analyse et de synthèse, objectivité, ouverture d'esprit, sens de l'éthique, esprit d'équipe, écoute et sensibilité, communication, influence, vision, sens politique, sens de responsabilité, esprit des décisions et de solidarité, sens de la gestion*)

Les membres du Conseil ont rempli le questionnaire en classant une liste d'énoncés selon l'échelle suivante : Oui, très-bien, bien, passable, faible, sans avis, non.

III. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

a. Fonctionnement du Conseil

Au cours de l'année 2020, le Conseil d'Administration d'ORAGROUP S.A. a varié de neuf (9) à dix (10) membres, avec trois administrateurs indépendants. Le Conseil compte deux femmes sur ces dix membres. Sauf en cas d'urgence, les administrateurs sont convoqués dans un délai raisonnable.

Le Conseil s'est réuni six (06) fois. La fréquence des séances du Conseil ainsi que leur répartition dans l'année sont adaptées. Par ailleurs, le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil est de 98,3 % et est satisfaisant.

La durée des séances est considérée comme adéquate par rapport à l'ordre du jour et aux débats qui sont nécessaires. Ceux-ci sont jugés efficaces et de qualité. Les sujets abordés au cours des réunions du Conseil, sont bien en conformité avec les missions attribuées au Conseil. En outre, le déroulement des séances ainsi que l'implication dans les délibérations et la participation effective de chacun des administrateurs à celles-ci sont bons. La mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration est satisfaisante.

Au titre des éléments de satisfaction à niveau très élevé dans la plupart des domaines évalués, on note :

- La fréquence des réunions,
- L'implication des administrateurs compte tenu de l'assiduité et de la contribution effective de chacun aux travaux du Conseil et de ses comités spécialisés.
- La capacité du Conseil à fonctionner en dépit des difficultés posées par la pandémie de COVID-19)
- La compréhension par chacun des membres des attributions et responsabilités du Conseil.

Au titre des éléments d'insatisfaction, il est surtout revenu dans les commentaires, :

- Les délais de transmission des documents aux membres,
- Le temps consacré aux discussions sur la stratégie

b. Fonctionnement des comités du Conseil

Les comités sont au nombre de cinq :

- Le comité d'Audit
- Le comité des Risques
- Le comité d'Investissement et de Stratégie
- Le comité d'Ethique et de Bonne Gouvernance
- Le comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Chacun de ces comités est doté d'une charte qui définit son rôle et ses missions. Cette année les évaluations des comités ont été centralisées au niveau de leur secrétariat.

Les réunions de ces comités ont lieu dans un délai suffisant avant la tenue du Conseil d'Administration. Ces comités rendent compte régulièrement de leurs missions au Conseil et lui transmettent un rapport de leurs recommandations.

Au regard du résultat des évaluations reçues, par domaines évalués, le fonctionnement des comités paraît satisfaisant. Les points d'amélioration sont les délais de transmission des documents aux membres.

c. L'autoévaluation des membres du Conseil

Il ressort de cette auto-évaluation que les administrateurs disposent globalement des compétences personnelles leur permettant d'exercer convenablement leur mandat. Les qualités cognitives et fonctionnelles des membres du Conseil sont également satisfaisantes et suffisantes pour leur permettre de mener à bien les travaux. Par ailleurs, les administrateurs s'estiment suffisamment satisfaits de leur niveau de formation.

IV. CONCLUSION

Le Conseil est satisfait des résultats pour l'année 2020 et travaillera à améliorer les domaines désignés comme nécessitant des améliorations.

Le Président du Conseil



**PROJET DE RESOLUTIONS
PRESENTE PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EXPOSE DES MOTIFS, DES RESOLUTIONS PROPOSEES

Première résolution : **Approbation des états financiers de synthèse de la Société au titre de l'exercice clos au 31/12/20**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport d'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon le SYSCOHADA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport d'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport d'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport du président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-2 de l'AUSCGIE

Approuve ces rapports dans toutes leurs parties.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve spécifiquement :

- a) Les états financiers annuels individuels de synthèse établis selon le SYSCOHADA de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, Sept milliards cinq cent soixante-quatre millions six cent neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq (7 564 609 785) et un total bilan de FCFA, cent quatre-vingt-dix-huit milliards cent soixante-treize millions six cent vingt-trois mille six cent quarante-trois (198 173 623 643).
- b) Les états financiers annuels individuels de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, trois milliards trois cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quarante-huit mille huit cent trente-quatre (3 382 448 834) et un total bilan de FCFA, deux cent cinquante-sept milliards quatre cent quatre-vingt-onze millions neuf cent trente-huit mille neuf cent soixante-dix-huit (257 491 938 978).
- c) Les états financiers annuels consolidés de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de FCFA, neuf milliards quatre cent quarante millions quatre cent neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (9 440 409 898) et un total bilan de FCFA, trois mille deux cent soixante-huit milliards deux cent quarante-trois millions cinq cent mille trois cent dix-sept (3 268 243 500 317).

Prime d'émission	18 762 503 038	18 762 503 038
CAPITAUX PROPRES	95 290 689 735	102 855 299 520
Résultat de l'exercice	7 564 609 785	0
Dividendes à distribuer		0
TOTAUX	102 855 299 520	102 855 299 520

Septième résolution : **Renouvellement des mandats des administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'expiration à la présente Assemblée Générale des mandats des administrateurs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin en 2024, le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats de Messieurs Vincent Le Guennou, Ferdinand Ngon Kemoum, William Nkontchou, Brice Lodugnon, Jean-Louis Mattei, Marie Ange Saraka Yao, Alassane Ba, François Klitting et des personnes morales Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), et ECP Financial Holding (EFH).

Huitième résolution : **Désignation d'un 4^{ème} administrateur indépendant**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en exécution des dispositions des articles 10 et 11 de la Circulaire N°01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, après avoir examiné les dossiers des candidats qui ont postulé pour ledit poste, décide de nommer **Monsieur Tchétché N'Guessan**, en qualité d'administrateur indépendant, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, laquelle nomination prendra fin en 2024, le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Tchétché N'Guessan a déclaré accepter le mandat qui lui est conféré et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité.

Par conséquent, l'Assemblée prend acte, à toutes fins utiles, que le Conseil d'Administration de la Société sera désormais composé de onze (11) administrateurs personnes physiques et morales, tous pour un mandat de trois (3) ans prenant fin en 2024, le jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et mentionné dans le tableau ci-dessous :

Noms & Prénoms	Personne physique	Représentant permanent	Indépendance
Vincent Le Guennou	Oui		Non
Ferdinand Ngon Kemoum	Oui		Non
William Nkontchou	Oui		Non
Brice Lodugnon	Oui		Non
Jean-Louis Mattei	Oui		Non
Marie Ange Saraka Yao	Oui		Oui
Alassane Ba	Oui		Oui
François Klitting	Oui		Oui
Tchéché N'Guessan	Oui		Oui
BOAD	Non	Non encore notifié	Non
EFH	Non	Anne Claire Gremeaux	Non

Neuvième résolution : Fixation des indemnités de fonction des membres du conseil au titre de l'exercice 2021

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2021, la somme globale brute annuelle de F CFA deux cent vingt-trois millions vingt-cinq mille trois cent quatre-vingts (223 025 380), soit l'équivalent de trois cent quarante mille (340 000) Euros à titre d'indemnités de fonction.

Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.

Dixième résolution : Autorisation préalable pour la mise en place d'un emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires après en avoir délibéré, autorise la mise en place d'un emprunt obligataire par voie d'émission d'obligations non échangeables ni convertibles en actions d'un montant de cinquante milliards (50 000 000 000) de francs CFA, par appel public à l'épargne sur le Marché Financier de l'UMOA. L'Assemblée Générale délègue au surplus, pouvoir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter la taille de cette émission à un montant qu'il fixera en fonction de l'évolution des besoins de financement du Groupe au moment du lancement de l'opération dont l'arrangement est confié à la société HUDSON & Cie, également désignée Chef de file.

L'Assemblée Générale délègue enfin tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour :

- Procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois dans le délai d'un (1) an et d'en arrêter les modalités pratiques ;
- De fixer le taux de rémunération la maturité et l'amortissement au moment de l'émission pour tenir compte de l'état du marché pour les opérations similaires, et généralement, d'accomplir toutes les démarches nécessaires en vue de parvenir à la bonne fin de l'opération.

Onzième résolution : Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions de préférence à dividendes prioritaires sans droit de vote, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles 567-1 et suivants de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales, et après avoir constaté que le capital était entièrement libéré :

- Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et la réglementation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du

capital par l'émission d'actions de préférence de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant au Togo qu'à l'international ;

- Décide que les actions de préférence susceptibles d'être émises, dites Actions B, seront sans droit de vote et donneront droit à chaque exercice social ouvert à compter de l'exercice en cours lors de la décision d'émission, à un dividende prioritaire calculé sur le bénéfice distribuable, après affectation à la réserve légale, qui sera attribué par préférence aux actions ordinaires, et que ce dividende prioritaire sera égal pour chaque action de préférence B à un multiple du dividende versé par action ordinaire au titre de l'exercice considéré, arrêté par le Conseil d'administration lors de la décision d'émission ;
- Décide que l'émission des actions de préférence en vertu de la présente délégation sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour leur propre compte ;
- Décide que le montant nominal des augmentations de capital social par voie d'émissions d'actions de préférence susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de FCFA dix-sept (17) milliards, soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de F CFA 1000, un maximum de dix-sept millions (17 000 000) actions soit 25% du capital social ;
- Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs actions à créer, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
- Donne pouvoir au Conseil d'administration, à sa seule initiative, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :
 - Signer tout contrat de garantie ;
 - Prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé, des droits, actions de préférences ainsi créées ;
 - De constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société ;
 - Apporter aux statuts toutes modifications, notamment en ce qui concerne le montant du capital social, le nombre et type des actions le composant ;
 - D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; et
- Prendre acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée.

Treizième résolution : Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE DE MR N'GUESSAN Tchétché
AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT PRESENTEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 JUIN 2021
(Article 523 de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Commerciales et du GIE)

NOM ET PRENOM USUEL : N'GUESSAN Tchétché

DOMICILE : Abidjan, Cocody

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : Né en 1956 à Lakota (COTE D'IVOIRE)

**REFERENCES, ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET MANDATS SOCIAUX
EXERCEES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES :**

Monsieur Tchétché N'GUESSAN est Professeur titulaire de sciences économiques à l'Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY et Agrégé des Sciences Economiques depuis 1995. Il est, et fut, Directeur honoraire du Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES), Administrateur de la Compagnie Ivoirienne de Production de l'Electricité (CIPREL), Administrateur de la Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire (SGBCI) de 2002 à 2018, Administrateur à la Banque Africaine de Développement (BAD) de 2007-2011, Directeur Général du Centre de Promotion des Investissements de la Côte d'Ivoire de 2004 à 2007, Coordonnateur de la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques de 2003 à 2007 du CIRES, Directeur de Cabinet du Premier Ministre de la Côte d'Ivoire de 2001 à 2003, Membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) de 2001 à 2003, Membre du Comité Scientifique du Conseil de l'Université chargé de l'éthique de 1997 à 2001, Directeur du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Social de 1997 à 2001, Economiste au Fonds Monétaire International de 1992 à 1994.

EMPLOIS OU FONCTIONS EXERCEES DANS LA SOCIETE : Aucun

NOMBRE D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE POSSEDEES : 0

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)

D'ORAGROUP S.A. DU 18 JUIN 2021

Société Anonyme avec Conseil au capital de FCFA 69 415 031 000

Siège social : 392, Rue des Plantains Lomé TOGO

R.C.C.M.: TOGO LOME 2000 B 1130

Date limite de réception du présent formulaire par Oragroup : 15 juin 2021

(Passé ce délai, votre vote ne sera plus pris en compte)

FORMULAIRE UNIQUE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

(N.B. : reportez-vous à l'avis au verso)

ACTIONNAIRE

Dénomination sociale / Nom & prénom(s) :

Siège social / Adresse :

Titulaire de actions nominatives toute en pleine propriété.

Étant précisé que les droits de l'actionnaire sur ses titres résultent de l'accomplissement de la formalité prévue par l'article 541 ou 831-1 de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Commerciales, savoir :

Inscription dans les registres de titres nominatifs au 3^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale.

Délivrance de l'attestation ci-annexée par

(Dénomination et adresse)

Intermédiaire habilité, gérant le portefeuille titres inscrites en compte à la date de l'Assemblée.

(1) JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT ET L'AUTORISE À VOTER EN MON NOM : (dater et signer en bas)

(2) JE SOUHAITE VOTER PAR CORRESPONDANCE : (remplir ce cadre, dater et signer)

Je soussigné(e), titulaire de actions, déclare, après avoir pris connaissance des documents annexés au présent formulaire, émettre le vote suivant sur chacune des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) d'ORAGROUP convoquée le 18 juin 2021 à l'Hôtel 2 Février de Lomé Togo à 10 heures GMT, ainsi qu'à toute autre Assemblée Générale convoquée sur le même ordre du jour.

Attention : toute abstention exprimée ou toute absence d'indication de vote sera assimilée à un vote contre.

RÉSOLUTIONS	VOTE (cocher une case par ligne)		
	Pour	Contre	Abstention
1 ^{re} résolution			
2 ^e résolution			
3 ^e résolution			
4 ^e résolution			
5 ^e résolution			
6 ^e résolution			
7 ^e résolution			
8 ^e résolution			
9 ^e résolution			

RÉSOLUTIONS	VOTE (cocher une case par ligne)		
	Pour	Contre	Abstention
10 ^e résolution			
11 ^e résolution			
12 ^e résolution			
13 ^e résolution			

Si des résolutions nouvelles étaient présentées à l'Assemblée :

Je fais confiance au président qui votera en mon nom.

Je m'abstiens, ce qui signifie que je vote contre

Je donne procuration à M.

Nom, prénom, adresse et qualité

(3) JE SOUHAITE VOTER PAR PROCURATION

Je soussigné(e), titulaire de actions,

Connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et des autres documents énumérés à l'article 525 de l'AUDSCGIE,

Donne pouvoir sans faculté de substituer à

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de la Société **ORAGROUP SA**, convoquée le **18 juin 2021, à Lomé, Hôtel 2 Février, à 10 heures GMT**, ainsi qu'à toute autre Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire convoquée sur le même ordre du jour.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer les feuilles de présence, accepter toutes fonctions, prendre part à toute délibération, émettre tous votes, signer tous procès-verbaux et toutes pièces, et généralement, faire le nécessaire.

Fait à le juin 2021

Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal ou judiciaire) :

(En cas de vote par procuration, faire précéder la signature de la mention "Bon pour pouvoir")

NOTES



Suivre les actualités du Groupe sur www.orabank.net,
notre reporting intégré sur <https://reporting.orabank.net/fr/>
et les réseaux sociaux

